

Effet des déductions sur l'impôt fédéral direct des personnes physiques

Berne, le 23 août 2005

**Etude menée dans le cadre de l'interpellation 04.3429
"A qui profitent les déductions fiscales?"**

**Interpellation déposée le 18 juin 2004 au Conseil des Etats
par la Conseillère aux Etats Mme S. Sommaruga**

**Rudi Peters
Division statistique fiscale et documentation
Administration fédérale des contributions**

Table des matières

1 Introduction	4
2 Limitations de l'étude	6
2.1 Déductions explicites	6
2.2 Effet direct des déductions	7
2.3 Années fiscales considérées	7
2.4 Population d'étude	8
2.5 Couverture des données	9
2.6 Etude en fonction des revenus bruts	9
2.7 Mesure de l'effet des déductions	10
3 Délimitation des revenus et des déductions	11
3.1 Délimitation des revenus	11
3.2 Délimitation des déductions	13
3.3 Délimitation des classes de revenus bruts	14
4 Assiette fiscale	16
4.1 Moyenne des revenus et des déductions	16
4.2 Répartition par classe de revenus bruts	18
4.2.1 Moyenne par classe	18
4.2.2 Importance par rapport aux revenus bruts	22
4.3 Charges directes associées aux revenus	27
4.3.1 Charges associées aux revenus professionnels de salarié	27
4.3.2 Charges associées aux revenus d'activités accessoires de salarié	28
4.3.3 Charges associées aux revenus immobiliers	28
5 Effet des déductions sur les recettes fiscales	29
5.1 Total par canton	29
5.1.1 Approche "par rapport aux revenus bruts"	29
5.1.2 Approche "par rapport aux revenus imposables"	30
5.2 Répartition par classe de revenus bruts	31
5.3 Charge fiscale par classe de revenus bruts	36
6 Extrapolation des résultats à la Suisse	38
6.1 Extrapolation de quelques grandeurs	38
6.1.1 Etablissement du schéma de pondération	39
6.1.2 Nombre total de taxations	40
6.1.3 Masse totale des revenus bruts	41
6.1.4 Masse totale des recettes fiscales	42
6.2 Assiette fiscale	42
6.2.1 Modélisation	42
6.2.2 Harmonisation des résultats	45
6.2.3 Comparaison des estimations	48
6.3 Effet des déductions sur les recettes fiscales	49

7 Effet des déductions sur la répartition des revenus	51
7.1 Quelques définitions	51
7.2 Revenus imposables	52
7.2.1 Fonctions de distribution	52
7.2.2 Courbe de Lorenz	53
7.3 Revenus nets	54
8 Effet des déductions sur la répartition de l'impôt	58
8.1 Fonctions de distribution	58
8.2 Courbe de Lorenz	61
8.3 Courbe de concentration	63
9 Effet des déductions sur la progressivité de l'impôt	65
9.1 Comparaison des taux effectifs moyens	65
9.2 Indice de progressivité de l'impôt	71
Annexe A: taux statutaire moyen d'imposition	73
Annexe B: taux effectif moyen d'imposition	74

1 Introduction

Nous présentons dans ce document quelques statistiques sur les déductions fiscales relatives à l'impôt fédéral direct accordées aux personnes physiques durant les années fiscales 1995/96. Cette étude vise à apporter le matériel statistique nécessaire pour répondre à l'interpellation de la Conseillère aux Etats Mme S. Sommaruga (voir le texte encadré ci-après).

Il existe déjà des études sur les déductions fiscales relatives à l'impôt cantonal de certains cantons, par exemple l'étude menée en 1998 sur les déductions genevoises¹. Les déductions fiscales relatives à l'impôt fédéral direct ont par contre fait l'objet de peu d'études systématiques. Signalons seulement l'analyse de la structure des revenus et des déductions durant les années fiscales 1993/94 menée par l'Administration fédérale des contributions (AFC) à partir d'un échantillon aléatoire de déclarations fiscales (document interne à l'AFC, non publié).

Dans les deux prochains chapitres (chapitres 2 et 3), nous poserons le cadre de l'étude: nous expliquerons les limitations de cette étude, nous définirons les déductions qui seront analysées et nous fixerons les dix classes de revenus bruts qui seront utilisées. Au chapitre 4, nous évaluerons l'assiette fiscale des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris, ventilée entre les classes de revenus bruts. Nous estimerons au chapitre 5 l'effet des déductions sur les recettes fiscales dans ces trois cantons et nous mesurerons l'effet séparé sur chacune des classes des revenus bruts. Au chapitre 6, nous tenterons, par un modèle simple, d'extrapoler les résultats à la Suisse. Nous analyserons aux deux chapitres suivants l'effet des déductions sur la répartition des revenus (chapitre 7) et de l'impôt (chapitre 8) entre les contribuables. Enfin, nous étudierons, au chapitre 9, l'effet des déductions sur la progressivité de l'impôt.

Cette étude a été menée par M. Rudi Peters, statisticien au sein de la division Statistique fiscale et documentation (S+D) de l'Administration fédérale des contributions. L'auteur de ce rapport remercie particulièrement M. Kurt Dütschler, responsable de la division, pour les discussions enrichissantes menées tout au long de ce travail et pour sa relecture attentive du rapport. Il remercie également M. Hans Schneider (S+D), chef du Groupe de la statistique fiscale, et M. Bruno Jeitziner (S+D), chef du Groupe des économistes, ainsi que tous les économistes de la division non encore cités, pour leurs remarques et leurs commentaires sur cette étude.

Vu la complexité du projet et la taille importante des fichiers exploités, ce travail a nécessité l'utilisation de moyens informatiques importants. Nous sommes reconnaissants à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour l'infrastructure informatique qui nous est mise à disposition. Nous remercions particulièrement M. Markus Eichenberger (OFIT) pour son support au logiciel SAS, que nous avons utilisé dans ce travail, ainsi que pour la réalisation de macros pour dresser en SAS des courbes de distribution (fonction de densité, fonction de répartition, courbe de Lorenz,...).

¹ Voir le rapport complet (format pdf) "Politique cantonale en matière de déductions fiscales" du 23 décembre 1998 sur le site internet www.geneve.ch/cepp/doc/rapports/rap9901.pdf et le résumé du rapport (format html) sur le site internet <http://www.geneve.ch/cepp/eval2.html#01>.

04.3429 - Interpellation. A qui profitent les déductions fiscales?

Déposée par Sommaruga Simonetta
Date de dépôt 18-06-2004
Déposée au Conseil des Etats

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles sont les implications financières de chacune des déductions pouvant être consenties dans le cadre de l'impôt fédéral direct?

a. Dans quelle proportion le montant du revenu des contribuables diminue-t-il en raison de chacune des déductions (par déduction et par classe de revenus)?

b. A combien se chiffre la réduction d'impôt, ou le manque à gagner de la Confédération, en raison de chacune des déductions (par déduction et par classe de revenus)?

Le tableau souhaité montrera d'un côté les diverses déductions en fonction de leur impact sur les différentes classes de revenus et permettra de l'autre d'avoir une vue d'ensemble de toutes les déductions fiscales.

2. Le Conseil fédéral est-il à même de dresser le bilan de l'influence de ce grand nombre de déductions sur la progressivité de l'impôt et que pense-t-il de cette influence?

3. Si l'administration fédérale des contributions n'est pas à même d'effectuer ces calculs en raison d'un manque de données, comment pourrait-on faire réaliser une analyse idoine? Le Conseil fédéral serait-il prêt à attribuer un mandat à cet effet?

Développement

Les diverses déductions autorisées par le droit fiscal en vigueur (voir pied de page) ont des objectifs distincts. En premier lieu, elles doivent permettre de déterminer la capacité économique des contribuables, mais il existe également des déductions qui correspondent à des incitations politiques.

La multiplicité des déductions possibles ne contribue ni à la transparence ni à l'efficacité du système fiscal actuel. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons est souvent peu claire et controversée elle aussi. C'est ainsi par exemple que les déductions pour les primes de l'assurance-maladie ou encore pour les frais de garde des enfants ne comptent généralement pas comme des déductions sociales.

Dans l'intérêt de la cohérence et de l'efficacité du système fiscal, la Confédération est chargée d'examiner périodiquement l'impact des déductions autorisées et de présenter un rapport à ce sujet. Il s'agit notamment de contrôler si le système fiscal en vigueur obéit effectivement à l'impératif constitutionnel de l'imposition en fonction de la capacité économique. C'est le but visé par la présente interpellation.

Pied de page:

Quelques déductions possibles:

Déduction pour le pilier 3a (avec ou sans caisse de retraite, 2^e pilier)

Déduction sur le produit de l'activité lucrative du conjoint

Déduction pour enfants

Déduction des primes d'assurance

Déduction pour personne nécessiteuse à charge du contribuable

Donations

Frais professionnels: frais de déplacement, surplus de dépenses d'entretien en cas de séjour hors du domicile pendant la semaine

Autres frais professionnels

Frais d'acquisition du revenu accessoire

Prestations en capital versées par une institution de prévoyance (avec taxation séparée à un tarif distinct)

Déductions pour frais de gestion des titres: notamment les frais de dépôt pour papiers-valeurs et autres.

2 Limitations de l'étude

Pour répondre à l'interpellation de la Conseillère aux Etats Mme S. Sommaruga, nous exploitons les données fiscales détaillées que l'Administration fédérale des contributions (AFC) relève, à intervalles irréguliers, auprès de plusieurs administrations cantonales. Nous utilisons les dernières données fiscales détaillées dont nous disposons, à savoir celles des années fiscales 1995/96. Nous limitons notre analyse aux données fiscales des contribuables répondant au concept statistique d'une "taxation normale" et ayant leur lieu de résidence fiscale dans les cantons de Berne, de Fribourg ou de Glaris et leurs revenus imposables supérieurs ou égaux à 20'800 francs s'ils sont mariés ou s'ils forment une famille monoparentale ou à 10'700 francs s'ils sont non mariés et sans enfants.

Notre étude présente les faits, sans émettre de jugements de valeur. Nous décrivons ci-après les limitations de notre étude, qui résultent des données utilisées et des hypothèses de travail.

2.1 Déductions explicites

Nous étudions les déductions "explicites" du système d'imposition suisse. Nous ne considérons pas - ou sinon qu'occasionnellement - les déductions cachées telles que:

- les réductions d'impôt dues à l'absence d'imposition de certains revenus (par exemple la réalisation des plus-values sur les titres) ou à l'imposition réduite de certains revenus (par exemple, la partie non imposable des rentes²),
- les charges professionnelles déduites par les indépendants (les déductions liés à une activité d'indépendant sont déjà retranchées des revenus³),
- un allègement fiscal des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale, résultant d'un barème d'imposition plus favorable: la différence entre le taux statutaire moyen d'imposition (rapport entre le montant d'impôt et les revenus imposables) des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et le taux statutaire moyen d'imposition des autres contribuables dépend du niveau des revenus imposables, la différence maximale d'environ 1.122% est atteinte aux environs de 101'000 francs de revenus imposables (voir la figure 1, à noter l'allure en "dents de scie" de la courbe, avec des minima et des maxima locaux).

² En raison des données disponibles, la partie non imposable des rentes a seulement été considérée dans le canton de Glaris.

³ Nous avons toutefois dans les données quelques déductions liées à une activité d'indépendant dans le canton de Glaris.

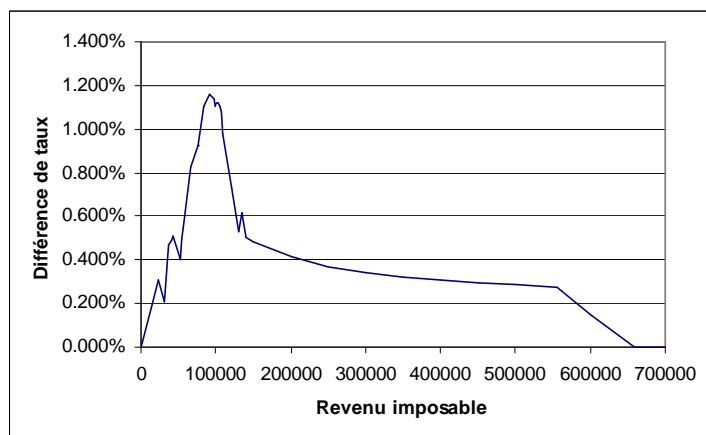


Figure 1: différence entre le taux statutaire moyen d'imposition des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et le taux statutaire moyen d'imposition des autres contribuables.

2.2 Effet direct des déductions

Nous ne prenons en compte que l'effet direct des déductions sur les recettes fiscales: nous calculons les modifications des recettes fiscales en supposant que l'octroi ou la suppression des déductions se répercute sur les revenus imposables d'un montant équivalent aux déductions accordées ou supprimées.

C'est ainsi que nous ne considérons pas l'influence des déductions:

- sur le comportement des contribuables (par exemple, par l'encouragement éventuel aux dons à des fins de pure utilité publique),
- sur l'augmentation éventuelle des revenus bruts (par exemple, par l'encouragement éventuel aux doubles activités des contribuables mariés),
- sur une "réallocation" éventuelle des revenus des contribuables (déplacement vers les revenus permettant des déductions ou/et vers des revenus moins imposés).

2.3 Années fiscales considérées

Nous utilisons les dernières statistiques fiscales détaillées sur les personnes physiques dont nous disposons. Celles-ci concernent les années fiscales 1995/96. Le système de taxation *praenumerando* étant en vigueur dans presque tous les cantons⁴, les revenus et les déductions sont essentiellement basés sur l'activité économique des contribuables pendant les années 1993/94.

Malgré les données relativement anciennes, nous pensons que, globalement, la structure des déclarations fiscales ne s'est pas fondamentalement modifiée durant ces dernières années. Nos résultats donnent probablement une image assez proche de la situation actuelle, à l'exception peut-être de quelques éléments de la taxation plus "volatiles", comme les revenus mobiliers et les frais financiers.

Notons quand même que le barème d'imposition ainsi que les montants maxima déductibles pour primes d'assurances et intérêts d'épargne, pour doubles activités et pour enfants et

⁴ Le canton de Bâle-Ville est passé au système *postnumerando* dès l'année fiscale 1995.

personnes à charge ont été légèrement modifiés durant les années fiscales 1997/98 pour compenser les effets de la "progression à froid" (inflation).

2.4 Population d'étude

Nous limitons notre population d'étude aux contribuables:

- répondant au concept statistique d'une taxation normale
- et ayant leurs revenus imposables supérieurs ou égaux à 20'800 francs s'ils sont mariés ou s'ils forment une famille monoparentale ou à 10'700 francs s'ils sont non mariés et sans enfants.

Ils comprennent tous les contribuables soumis à la taxation normale:

- qui acquittent un impôt fédéral direct (68.70% des contribuables assujettis à l'impôt fédéral direct, sans prendre en compte les taxations à la source, les bénéfices en capital et les prestations en capital provenant de la prévoyance; voir le tableau 1)
- ou dont le montant d'impôt n'est pas réclamé car il est inférieur à 25 francs pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale ou 25.4 francs pour les contribuables non mariés sans enfants (51'961 contribuables, soit 1.27% de contribuables assujettis à l'impôt fédéral direct, sans prendre en compte les taxations à la source, les bénéfices en capital et les prestations en capital provenant de la prévoyance).

Ces contribuables participent à 78.56% du rendement total de l'impôt fédéral direct (IFD) au niveau suisse durant la période fiscale 1995/96 (voir le tableau 2).

Notons, qu'à partir de l'année fiscale 2003, tous les cantons sont passés au système de taxation postnumerando et les taxations intermédiaires ainsi que les assujettissements temporaires n'existent plus dans la statistique de l'IFD.

	Nombre de contribuables			Part de contribuables		
	Avec IFD	Sans IFD	Total	Avec IFD	Sans IFD	Total
Soumis à la taxation normale	2'803'710	569'555	3'373'265	68.70%	13.96%	82.66%
Soumis à une taxation spéciale	589'258	118'538	707'796	14.44%	2.90%	17.34%
-Tax. intermédiaire, assujettissement temporaire	489'909	-	-	12.00%	-	-
-Imposition à forfait	2'783	-	-	0.07%	-	-
-Autres cas spéciaux	96'566	-	-	2.37%	-	-
Total	3'392'968	688'093	4'081'061	83.14%	16.86%	100.00%

- : valeur non publiée.

Source: publication (2000) de l'Administration fédérale des contributions sur l'impôt fédéral direct des personnes physiques par canton pour les années fiscales 1995/96.

Tableau 1: contribuables assujettis à l'impôt fédéral direct (personnes physiques, années fiscales 1995/96).

	Total	Part
Soumis à la taxation normale	4'833'279'495	78.56%
Soumis à une taxation spéciale	1'130'505'721	18.38%
-Tax. intermédiaire, assujettissement temporaire	643'656'321	10.46%
-Imposition à forfait	50'671'490	0.82%
-Autres cas spéciaux	436'177'910	7.09%
Imposition à la source	106'555'848	1.73%
Bénéfice en capital	32'273'812	0.52%
Prestations en capital provenant de la prévoyance	49'356'313	0.80%
Total	6'151'971'189	100.00%

Source: publication (2000) de l'Administration fédérale des contributions sur l'impôt fédéral direct des personnes physiques par canton pour les années fiscales 1995/96.

Tableau 2: rendement par année de l'impôt fédéral direct (personnes physiques, années fiscales 1995/96).

2.5 Couverture des données

Nous disposons des données fiscales détaillées de 13 cantons (AR, BE, BL, FR, GL, JU, NW, SG, SH, SO, SZ, TG et VS) à différents niveaux de détails et de qualité. Les données des cantons ne sont pas harmonisées. Nous limiterons notre étude à l'analyse des données de trois cantons. Nous avons choisi les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris parce que les données disponibles de ces trois cantons sont de relativement bonne qualité et parce qu'elles permettent ensemble d'offrir des informations sur tout l'éventail des déductions prévues dans cette étude.

Nous utilisons uniquement les déclarations qui ont été qualifiées de "correctes" et "complètes" (donc une partie des déclarations) à la lecture et au contrôle ("plausibilisation") des données par l'AFC: nous "éliminons" ainsi les données de 104 contribuables du canton de Berne, de 68 contribuables du canton de Fribourg et de 720 contribuables du canton de Glaris.

Nous tenterons d'extrapoler quelques résultats au niveau de la Suisse, séparément à partir des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. Les contribuables de Berne, de Fribourg ou de Glaris ne sont pas nécessairement "représentatifs" de l'ensemble de la Suisse (les données exploitées ne forment pas un échantillon aléatoire de toute la Suisse) et nos estimations reposent sur des hypothèses de modélisation qui peuvent être discutées. Les extrapolations au niveau de la Suisse sont à considérer avec quelques réserves.

2.6 Etude en fonction des revenus bruts

Nous considérons comme revenus bruts les revenus soumis à l'impôt fédéral direct. C'est ainsi que certains éléments non soumis à l'impôt ou non déclarés (fraude fiscale) ne sont pas pris en compte.

De plus, certaines déductions (comme les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC, les cotisations au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle ou les frais immobiliers) sont, suivant le canton, déjà retranchées des revenus disponibles. La définition des revenus bruts diffère donc légèrement suivant le canton considéré (voir le paragraphe 3.1).

Nous répartissons les taxations en dix classes, définies en fonction de la hauteur des revenus bruts. La dernière classe concerne les taxations d'au moins 140'000 francs de revenus bruts. L'étendue des revenus dans cette classe est très large et les statistiques calculées sur cette

classe risquent d'être peu informatives en ce qui concerne la distribution réelle des valeurs (influence de valeurs extrêmes).

Nous analyserons les déductions et les effets des déductions, en fonction des revenus bruts. Nous n'étudierons en général pas l'influence d'autres facteurs, tels que l'état civil⁵ (contribuables mariés ou non), la taille du ménage (avec ou sans enfants) ou la situation professionnelle (salarié, indépendant, rentier ou non actif) du contribuable, qui pourraient avoir un effet croisé avec le niveau des revenus bruts. Il faudra dès lors être prudent dans l'interprétation des résultats "en fonction des revenus bruts".

2.7 Mesure de l'effet des déductions

Certaines déductions, non disponibles dans nos données, ne sont pas comptées dans le total des déductions. C'est ainsi que nous ne considérons pas les déductions pour frais immobiliers dans le canton de Berne et la totalité ou une importante partie des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle dans les cantons de Fribourg et de Glaris. Au paragraphe 3.2, nous donnerons la délimitation détaillée des déductions qui a été considérée dans chaque canton.

Nous mesurons l'effet des déductions sur l'impôt en supposant que le barème d'imposition actuel ne changerait pas si les déductions devaient être supprimées. Ceci porte les recettes fiscales, avec le système d'imposition considéré sans les déductions, à un niveau beaucoup plus élevé qu'actuellement.

Il faudrait cependant s'attendre à un allègement du barème en vigueur si les déductions devaient être supprimées. La simulation de l'effet des déductions sur la base d'un autre barème d'imposition sort du cadre de cette étude; elle nécessiterait un choix politique quant à la structure à donner à ce nouveau barème.

⁵ Pour juger de la progressivité de l'impôt, nous avons toutefois distingué les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et les contribuables non mariés et sans enfants, dans la mesure où le barème d'imposition diffère pour ces deux types de contribuables.

3 Délimitation des revenus et des déductions

Les données fiscales dont nous disposons proviennent des banques de données de différentes administrations cantonales. Les données disponibles reflètent les spécificités administratives et informatiques du canton compétent pour la taxation: le niveau de détails des saisies, la définition des grandeurs et la qualité des informations varient en fonction du canton. Ceci rend difficile la comparaison des données fiscales entre cantons.

Nous définissons dans ce chapitre les revenus bruts et ses composantes, ainsi que les diverses déductions, qui seront analysés dans ce document. Les revenus et les déductions étant encodés différemment par les administrations cantonales, nous ne sommes pas toujours arrivés à délimiter les revenus et les déductions de manière identique dans les différents cantons.

Nous définissons enfin les classes de revenus bruts qui seront utilisées par la suite.

3.1 Délimitation des revenus

Nous calculons pour chaque canton des "revenus bruts" aussi proches que possible de la somme de tous les revenus avant les déductions (voir le tableau 3, les codifications correspondent à celles utilisées par les administrations cantonales).

Nous considérons quatre grands types de revenus, à savoir:

- les revenus professionnels, que nous subdivisons entre:
 - les revenus d'une activité principale de salarié;
 - les revenus d'une activité principale d'indépendant, auxquels nous joignons les revenus de participation à des sociétés et les revenus d'activités agricoles;
 - les revenus d'une activité accessoire (de salarié ou d'indépendant);
- les revenus de transferts, comprenant:
 - les rentes prévues par la prévoyance sociale telles que les rentes du 1^{er} et du 2^{ème} pilier et les indemnités de l'assurance professionnelle accidents (SUVA et autres) et de l'assurance militaire;
 - les allocations de remplacement du gain du travail (assurance-chômage, service militaire,...);
 - les engagements contractuels de droit privé (rentes de l'assurance-vie, indemnités journalières accidents-maladie,...);
 - les allocations familiales, les pensions alimentaires et les droits d'habitation, d'usufruits ou de contrats d'entretien;
- les revenus mobiliers (et les gains de loterie);
- les revenus immobiliers: loyers et fermages, valeurs locative, revenus des forêts, droits de superficie et autres servitudes,...

Les revenus que nous ne pouvons pas rattacher à un de ces quatre types sont placés sous la rubrique "revenus divers".

	Canton de Berne	Canton de Fribourg	Canton de Glaris
REVENUS PROFESSIONNELS			
Revenus d'une activité principale de salarié	0021+0022+0032	(1110+1130)	(100+110)
Revenus d'une activité principale d'indépendant	0011+0012+0013+0024+0031+0051	1210+1310+1330+1410+1420	180+200+210+280+290
Revenus d'une activité accessoire	0014+0023+0033	1120+1220	150+160+250+260
Revenus d'une activité accessoire de salarié	0014+0033	1120	150+160
REVENUS DE TRANSFERTS	0041+0043+0044+0045+0047+0048 +0052+0053+0421+0422+0462	1510+1520+1530+3110+3120 +3130+3140+3150+3410	300+310+320+330+340+350+360 +470+494-656
REVENUS MOBILIERS (ET GAINS DE LOTERIE)	0510+0054	3210+3220+3481	440+460
REVENUS IMMOBILIERS	(0551+0552)	3310+3320+3330+3340+3350	400+410+420+430
REVENUS DIVERS	0056+0511+0513	3215+3240+3480+3481+3490	450+480+490+496

Sur fond gris et entre parenthèses: éléments incomplets.

Tableau 3: délimitation des composantes des revenus bruts.

Malheureusement, nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires pour calculer ces revenus bruts. En effet, suivant le canton, nous connaissons seulement les revenus après le retranchement de certains montants (inconnus), comme les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC⁶, les cotisations au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle ou les frais immobiliers.

Nous utilisons des "revenus bruts" construits comme la somme des différentes composantes "disponibles" des revenus, composantes parfois déjà diminuées de certains montants. La définition de revenus bruts diffère donc légèrement suivant le canton considéré.

C'est ainsi que:

- les frais immobiliers sont déduits des revenus immobiliers dans le canton de Berne;
- les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle sont, entièrement ou pour une très grande partie, déduites des revenus professionnels dans les cantons de Fribourg et de Glaris.

A ceci s'ajoutent des "petites" différences dans le traitement des données des cantons, comme:

- la partie non imposable des rentes est déduite des revenus de transferts dans les cantons de Berne et de Fribourg mais pas dans le canton de Glaris;
- les frais professionnels des activités principales d'indépendant sont totalement déduites des "revenus professionnels d'activités principales d'indépendant" dans les cantons de Berne et de Fribourg; par contre, certaines déductions liées à une activité d'indépendante n'ont pas été déduites des revenus dans le canton de Glaris.

⁶ Nous utilisons les abréviations AVS, AI, APG et AC pour nous référer à l'assurance-vieillesse et survivants, à l'assurance-invalidité, au régime des allocations pour perte de gain et à l'assurance-chômage.

3.2 Délimitation des déductions

Pour chaque canton, nous délimitons les diverses déductions en fonction des variables saisies par les administrations cantonales (voir le tableau 4, les codifications correspondent à celles utilisées par les administrations cantonales).

Nous considérons cinq grands types de déductions, à savoir:

- les frais professionnels,
- les déductions de transferts,
- les frais financiers,
- les frais immobiliers,
- les déductions sociales.

Les déductions que nous ne pouvons pas rattacher à un de ces cinq types sont placées sous la rubrique "déductions diverses".

	Canton de Berne	Canton de Fribourg	Canton de Glaris
DEDUCTIONS PROFESSIONNELLES			
Déductions d'une activité principale de salarié	} 0721+0722	} 2110 2120 2120 2130 2130	500+502+504+506+508+510 520+522 524+526 528+530 546+548 540+542
Frais de déplacement			
Frais de repas			
Frais de séjour (hors du domicile)			
Frais de travail en équipes			
Frais de formation (et de reconversion)			
Autres frais professionnels			
Déductions d'une activité accessoire de salarié		2140	550+552
Déductions d'une activité d'indépendant			(211+212+281)
DEDUCTIONS DE TRANSFERTS			
Cotisations de prévoyance			
Cotisations AVS/AI/APG/AC	0771+0772+0711+0712	(4350)	
Cotisations 2 ^{ème} pilier	0781+0782	(4140)	(580,582)
Cotisations 3 ^{ème} pilier	0791+0792	4130	590,592
Primes d'assurances et intérêts (d'épargne)	0710	4110	596
Obligations de rentes/charges	0075+0076	4330+4340	630+660
Partie non imposable des rentes			650+652+654
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts de dettes	} 71	4210+4220+4290	616
Frais d'administration et mises de loterie			
FRAIS IMMOBILIERS			
		4310	611+612+613+614
DEDUCTIONS SOCIALES			
Frais de maladie	0107	5110	682
Dons (à des fins de pure utilité publique)	0108	5120	672
Déductions pour doubles activités	0073	2510	570+571
Déductions pour enfants et pour personnes à charge	0104+0106	6110	750+760+770
DEDUCTIONS DIVERSES			
			664

Sur fond gris: éléments non connus ou incomplets. Entre parenthèses: éléments incomplets. Reliés par une accolade: éléments regroupés.

Tableau 4: délimitation des déductions.

Remarquons que nous n'avons pas le même niveau de détails dans chaque canton. C'est ainsi que nous ne disposons pas:

- pour le canton de Berne, des détails sur la composition des frais professionnels et des frais financiers;
- pour le canton de Fribourg, d'informations séparées:
 - sur les frais liés à une activité dépendante relatifs aux frais de repas, aux frais de séjour et aux frais de travail en équipes;

- sur les coûts de formation et de reconversion professionnelle.

Certains éléments (représentés sur fond gris dans le tableau 4) ne sont parfois pas connus ou sont incomplets. C'est ainsi que:

- dans le canton de Berne, les frais immobiliers ne sont pas connus, leur valeur est mise à zéro et les revenus immobiliers sont à considérer comme les revenus après le retranchement des frais immobiliers;
- dans les cantons de Fribourg et de Glaris, la totalité ou une importante partie des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle ne sont pas connues, leur valeur est mise à zéro et les revenus professionnels sont quasiment à considérer comme les revenus disponibles après le paiement des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier de la prévoyance professionnelle.

Les déductions professionnelles concernent normalement les salariés: en principe, les frais professionnels des indépendants sont retranchés de leurs revenus professionnels et les déductions liées à leur activité d'indépendant sont présentées comme nulles. Dans le canton de Glaris, cependant, certaines déductions liées à une activité d'indépendant sont encore considérées séparément des revenus professionnels.

Nous considérons les parties non imposables des rentes comme une déduction dans le canton de Glaris, bien qu'il ne s'agisse pas d'une déduction au sens strict du terme.

3.3 Délimitation des classes de revenus bruts

Nous répartissons les taxations en dix classes en fonction de la hauteur des revenus bruts. Les limites des 10 classes sont reprises au tableau 5.

Classe de revenus bruts	Délimitation de la classe
<25'000	Revenus annuels bruts... ...strictement inférieurs à 25'000 CHF
25'000-35'000	...compris entre 25'000 CHF (inclus) et 35'000 CHF (exclus)
35'000-45'000	...compris entre 35'000 CHF (inclus) et 45'000 CHF (exclus)
45'000-55'000	...compris entre 45'000 CHF (inclus) et 55'000 CHF (exclus)
55'000-65'000	...compris entre 55'000 CHF (inclus) et 65'000 CHF (exclus)
65'000-75'000	...compris entre 65'000 CHF (inclus) et 75'000 CHF (exclus)
75'000-85'000	...compris entre 75'000 CHF (inclus) et 85'000 CHF (exclus)
85'000-100'000	...compris entre 85'000 CHF (inclus) et 100'000 CHF (exclus)
100'000-140'000	...compris entre 100'000 CHF (inclus) et 140'000 CHF (exclus)
>=140'000	...supérieurs ou égaux à 140'000 CHF

Tableau 5: répartition des taxations en dix classes de revenus bruts.

Les classes n'ont pas la même importance en ce qui concerne le nombre de taxations, la masse totale des revenus bruts et la masse totale des recettes fiscales (voir les tableaux 6, 7 et 8).

Nous notons, par exemple, que seulement 2 à 3 % des revenus bruts et 0.3 à 0.4% des recettes fiscales proviennent des 8 à 12% de taxations aux revenus bruts inférieurs à 25'000 francs mais que 17 à 20% des revenus bruts et 50% à 53% des recettes fiscales proviennent des 5 à 7% de taxations aux revenus bruts d'au moins 140'000 francs.

Classe de revenus bruts	Nombre de taxations					
	Berne		Fribourg		Glaris	
<25'000	31'996	8.58%	10'323	11.70%	1'151	7.63%
25'000-35'000	38'704	10.38%	9'572	10.84%	1'741	11.53%
35'000-45'000	46'250	12.40%	11'670	13.22%	2'109	13.97%
45'000-55'000	49'472	13.26%	11'562	13.10%	2'180	14.44%
55'000-65'000	43'185	11.58%	8'897	10.08%	1'725	11.43%
65'000-75'000	34'109	9.14%	7'248	8.21%	1'401	9.28%
75'000-85'000	27'376	7.34%	6'334	7.18%	1'225	8.12%
85'000-100'000	31'848	8.54%	7'330	8.30%	1'303	8.63%
100'000-140'000	44'521	11.94%	9'658	10.94%	1'461	9.68%
>=140'000	25'542	6.85%	5'670	6.42%	799	5.29%
Total	373'003	100.00%	88'264	100.00%	15'095	100.00%

Tableau 6: nombre de taxations.

Classe de revenus bruts	Masse totale des revenus bruts					
	Berne		Fribourg		Glaris	
<25'000	641'070'404	2.40%	199'319'245	3.26%	22'985'244	2.22%
25'000-35'000	1'166'334'065	4.37%	288'426'688	4.71%	52'616'081	5.09%
35'000-45'000	1'854'484'207	6.95%	468'636'875	7.66%	84'845'979	8.20%
45'000-55'000	2'470'981'722	9.26%	576'237'924	9.42%	108'625'885	10.50%
55'000-65'000	2'582'308'809	9.68%	531'717'844	8.69%	103'184'458	9.97%
65'000-75'000	2'381'191'699	8.92%	506'156'767	8.27%	97'964'465	9.47%
75'000-85'000	2'184'422'315	8.18%	506'072'266	8.27%	97'820'915	9.45%
85'000-100'000	2'932'826'379	10.99%	674'760'529	11.03%	119'469'946	11.55%
100'000-140'000	5'179'289'356	19.41%	1'123'066'659	18.36%	169'060'754	16.34%
>=140'000	5'295'493'808	19.84%	1'244'088'300	20.33%	178'024'792	17.21%
Total	26'688'402'762	100.00%	6'118'483'096	100.00%	1'034'598'518	100.00%

Tableau 7: masse totale des revenus bruts.

Classe de revenus bruts	Masse totale des recettes fiscales					
	Berne		Fribourg		Glaris	
<25'000	1'292'082	0.28%	412'847	0.42%	49'530	0.28%
25'000-35'000	3'888'461	0.85%	1'000'574	1.01%	190'953	1.07%
35'000-45'000	8'670'335	1.91%	2'515'067	2.55%	471'877	2.64%
45'000-55'000	15'979'777	3.51%	4'341'666	4.39%	827'984	4.62%
55'000-65'000	20'736'385	4.56%	4'486'468	4.54%	902'094	5.04%
65'000-75'000	21'871'809	4.81%	4'751'213	4.81%	960'992	5.37%
75'000-85'000	22'856'936	5.02%	5'195'477	5.26%	1'050'961	5.87%
85'000-100'000	35'120'459	7.72%	7'788'831	7.88%	1'534'055	8.57%
100'000-140'000	84'824'509	18.64%	17'645'044	17.86%	3'007'887	16.80%
>=140'000	239'778'750	52.70%	50'661'844	51.28%	8'911'546	49.76%
Total	455'019'504	100.00%	98'799'030	100.00%	17'907'879	100.00%

Tableau 8: masse totale des recettes fiscales.

4 Assiette fiscale

Nous indiquons dans ce chapitre les moyennes (par déclaration fiscale) des revenus et des déductions dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris, ainsi que la répartition par classe de revenus bruts. Nous calculons aussi, par rapport aux revenus bruts, la part des différents revenus et des différentes déductions et, par rapport à certains revenus particuliers, la part des charges directes qui en sont déduites.

Il convient de prendre en compte les particularités cantonales signalées aux paragraphes 3.1 et 3.2, avant de comparer les résultats de ces trois cantons. Les commentaires concernent les revenus et les déductions des cantons dont nous avons des données "complètes". C'est ainsi que nos commentaires sur les revenus professionnels et les déductions de transferts ne valent que pour le canton de Berne et ceux sur les revenus et les frais immobiliers que pour les cantons de Fribourg et de Glaris.

4.1 Moyenne des revenus et des déductions

Nous calculons la masse des revenus et des déductions et nous reportons, au tableau 9, les moyennes par déclaration ainsi que leur importance par rapport à la masse totale des revenus bruts.

L'ensemble des déductions réduit l'assiette fiscale de 26 à 29%.

Nous remarquons de plus que:

- les revenus professionnels (uniquement pour le canton de Berne) représentent 73% de la masse totale des revenus, et les déductions pour frais professionnels réduisent l'assiette fiscale de 5 à 7%,
- les revenus de transferts représentent 13 à 16% de la masse totale des revenus et les déductions de transferts (uniquement pour le canton de Berne) réduisent l'assiette fiscale de 12%,
- les revenus mobiliers représentent 5 à 9% de la masse totale des revenus et les déductions pour frais financiers réduisent l'assiette fiscale de 5 à 9%,
- les revenus immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) représentent 9 à 10% de la masse totale des revenus et les déductions pour frais immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) réduisent l'assiette fiscale de 2 à 3%,
- les déductions sociales réduisent l'assiette fiscale de 5 à 6%.

Notons des différences cantonales assez importantes dans les revenus mobiliers et les frais financiers: les revenus mobiliers moyens sont de 3'137 francs dans le canton de Fribourg et de 6'084 francs dans le canton de Glaris et les frais financiers moyens sont de 6'025 francs dans le canton de Fribourg et de 3'523 francs dans le canton de Berne.

	Moyenne par déclaration			Pourcentage du revenu brut		
	Berne	Fribourg	Glaris	Berne	Fribourg	Glaris
Revenus professionnels	51'993	(49'898)	(45'125)	72.667%	(71.982%)	(65.838%)
-d'une activité princ. de salarié	45'359	(42'135)	(39'777)	63.394%	(60.783%)	(58.036%)
-d'une activité princ. d'indépend.	5'746	6'557	4'416	8.031%	9.459%	6.442%
-d'une activité accessoire	888	1'206	932	1.242%	1.740%	1.360%
-de salarié	281	973	761	0.393%	1.403%	1.111%
-d'indépendant	607	234	171	0.848%	0.337%	0.249%
Revenus de transferts	10'622	9'219	10'887	14.846%	13.299%	15.884%
Revenus mobiliers	4'393	3'137	6'084	6.139%	4.525%	8.877%
Revenus immobiliers	(3'405)	6'991	6'177	(4.759%)	10.085%	9.013%
Revenus divers	1'138	76	266	1.590%	0.109%	0.388%
Revenus bruts (total)	71'550	69'320	68'539	100.000%	100.000%	100.000%
Frais professionnels	5'091	4'596	3'568	7.115%	6.630%	5.206%
-d'une activité de salarié	-	4'384	3'402	-	6.324%	4.963%
-frais de déplacement	-	1'808	1'080	-	2.609%	1.576%
-frais de repas	-	} 886	541	-	} 1.278%	0.789%
-frais de séjour	-		100	-		0.146%
-frais de travail en équipes	-		146	-		0.213%
-frais de formation	-		30	-		0.044%
-autres	-	} 1'690	1'505	-	} 2.438%	2.195%
-d'une activité acces. de salarié	-	212	146	-	0.306%	0.213%
-d'une activité d'indépendant	-	-	(20)	-	-	(0.030%)
Déductions de transferts	8'587	(3'851)	(4'036)	12.002%	(5.555%)	(5.888%)
-Cotisations de prévoyance	5'826	(845)	(874)	8.143%	(1.219%)	(1.275%)
-AVS/AI/APG/AC	2'996	(29)	-	4.187%	(0.042%)	-
-2ème pilier	2'125	(58)	(66)	2.970%	(0.083%)	(0.096%)
-3ème pilier	706	758	808	0.986%	1.094%	1.179%
-Primes d'assur. et intérêts	2'313	2'393	2'331	3.233%	3.452%	3.401%
-Obligations de rentes/charges	448	613	393	0.626%	0.884%	0.574%
-Partie non imposable des rentes	-	-	438	-	-	0.639%
Frais financiers	3'523	6'025	4'045	4.924%	8.692%	5.902%
-Intérêts de dettes	-	5'980	3'923	-	8.627%	5.724%
-Frais d'admin. et de loterie	-	45	122	-	0.065%	0.178%
Frais immobiliers	-	1'673	1'971	-	2.413%	2.875%
Déductions sociales	3'674	3'805	3'836	5.134%	5.489%	5.597%
-Frais de maladie	117	37	144	0.164%	0.053%	0.211%
-Dons	341	17	97	0.477%	0.024%	0.142%
-Doubles activités	1'175	1'257	1'203	1.643%	1.813%	1.755%
-Enfants et personnes à charge	2'040	2'494	2'392	2.851%	3.598%	3.490%
Déductions diverses	0	0	47	0.000%	0.000%	0.069%
Toutes les déductions	20'875	19'950	17'504	29.176%	28.779%	25.538%
Revenus imposables	50'675	49'371	51'035	70.824%	71.221%	74.462%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 9: assiette fiscale dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris.

4.2 Répartition par classe de revenus bruts

Nous calculons la masse des revenus et des déductions dans les différentes classes de revenus et nous reportons les moyennes par déclaration dans chaque classe. Nous calculons ensuite, dans les différentes classes, les parts de revenus et de déductions par rapport aux revenus bruts.

4.2.1 Moyenne par classe

Nous indiquons aux tableaux 10, 11 et 12 les moyennes des revenus et des déductions dans les différentes classes de revenus.

Les différentes composantes des revenus ont tendance à croître avec la classe de revenus, sauf pour les revenus de transferts où l'effet est inversé (classe élevée, faibles revenus de transfert). De même, les différentes déductions ont tendance à être plus importantes à mesure que la classe de revenus augmente; il y a cependant des exceptions comme pour les frais de séjour, pour les frais de travail en équipes et pour les frais de maladie.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	51'993	6'175	12'506	22'692	33'937	43'581	53'014	62'958	74'984	96'732	151'709
-d'une activité princ. de salarié	45'359	5'074	10'704	19'870	30'206	38'938	47'782	57'011	68'835	88'061	115'262
-d'une activité princ. d'indépend.	5'746	931	1'559	2'437	3'246	3'978	4'443	4'908	4'952	7'032	33'330
-d'une activité accessoire	888	170	243	385	485	664	789	1'038	1'197	1'639	3'117
-de salarié	281	34	50	97	127	176	235	359	424	570	1'051
-d'indépendant	607	136	193	288	358	488	554	679	772	1'069	2'066
Revenus de transferts	10'622	11'896	13'937	13'155	11'467	11'122	10'668	9'609	8'532	6'941	6'983
Revenus mobiliers	4'393	1'458	2'520	2'755	2'883	3'187	3'687	4'034	4'368	5'449	18'352
Revenus immobiliers	(3'405)	(284)	(819)	(1'034)	(1'170)	(1'391)	(1'898)	(2'542)	(3'478)	(6'058)	(21'481)
Revenus divers	1'138	222	353	461	491	516	544	651	726	1'153	8'800
Revenus bruts (total)	71'550	20'036	30'135	40'097	49'947	59'796	69'811	79'793	92'088	116'334	207'325
Frais professionnels	5'091	1'139	2'203	3'466	4'485	4'990	5'506	6'199	7'244	8'449	8'426
-d'une activité de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de déplacement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de repas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de séjour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de travail en équipes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité acces. de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	8'587	2'064	2'832	3'958	5'387	7'203	9'037	10'639	12'389	15'784	22'317
-Cotisations de prévoyance	5'826	383	896	1'867	3'183	4'616	5'989	7'320	8'908	12'070	17'908
-AVS/AI/APG/AC	2'996	343	736	1'376	2'084	2'668	3'229	3'805	4'556	5'731	7'105
-2ème pilier	2'125	24	119	397	926	1'647	2'280	2'830	3'442	4'754	6'868
-3ème pilier	706	16	41	94	174	301	480	686	910	1'585	3'935
-Primes d'assur. et intérêts	2'313	1'665	1'878	1'979	2'017	2'190	2'435	2'645	2'804	2'917	2'987
-Obligations de rentes/charges	448	17	57	111	187	397	613	674	677	796	1'422
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	3'523	98	317	488	695	1'032	1'769	2'748	4'212	8'002	22'371
-Intérêts de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions sociales	3'674	280	494	923	1'609	2'620	4'080	5'530	7'016	8'153	8'996
-Frais de maladie	117	103	136	134	114	116	111	111	112	111	117
-Dons	341	151	207	235	266	308	348	387	426	499	740
-Doublés activités	1'175	0	34	185	350	567	996	1'662	2'474	3'172	3'416
-Enfants et personnes à charge	2'040	26	117	370	879	1'629	2'625	3'370	4'004	4'372	4'723
Déductions diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Toutes les déductions	20'875	3'581	5'846	8'836	12'177	15'844	20'391	25'116	30'862	40'387	62'109
Revenus imposables	50'675	16'455	24'289	31'261	37'771	43'952	49'420	54'677	61'226	75'946	145'216

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 10: moyenne des revenus et des déductions dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Berne.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	(49'898)	(5'207)	(13'913)	(26'224)	(37'159)	(45'246)	(53'921)	(63'090)	(74'924)	(93'463)	(147'581)
-d'une activité princ. de salarié	(42'135)	(4'351)	(12'406)	(24'343)	(34'609)	(40'500)	(47'310)	(54'593)	(64'443)	(79'472)	(102'674)
-d'une activité princ. d'indépend.	6'557	531	1'184	1'525	2'093	3'885	5'271	6'975	8'640	11'681	40'013
-d'une activité accessoire	1'206	325	323	356	458	862	1'340	1'522	1'842	2'310	4'894
-de salarié	973	301	286	305	400	766	1'230	1'391	1'632	2'011	2'807
-d'indépendant	234	23	37	51	58	96	110	131	210	300	2'087
Revenus de transferts	9'219	12'727	13'484	10'723	8'896	9'396	8'565	7'759	5'876	5'396	6'215
Revenus mobiliers	3'137	1'015	1'671	1'739	1'908	2'225	2'646	2'675	2'730	3'818	16'796
Revenus immobiliers	6'991	348	1'033	1'445	1'852	2'865	4'675	6'313	8'448	13'518	48'224
Revenus divers	76	11	32	26	23	32	27	60	76	89	599
Revenus bruts (total)	69'320	19'308	30'132	40'157	49'839	59'764	69'834	79'898	92'055	116'284	219'416
Frais professionnels	4'596	948	2'208	3'597	4'433	4'659	5'112	5'632	6'525	7'756	7'861
-d'une activité de salarié	4'384	891	2'144	3'529	4'344	4'487	4'850	5'324	6'163	7'297	7'293
-frais de déplacement	1'808	245	790	1'450	1'877	1'956	2'065	2'228	2'584	3'105	2'730
-frais de repas	} 886	172	518	859	1'044	1'033	1'009	1'019	1'129	1'250	1'064
-frais de séjour											
-frais de travail en équipes											
-frais de formation	} 1'690	475	835	1'220	1'423	1'497	1'775	2'077	2'449	2'942	3'499
-autres											
-d'une activité acces. de salarié	212	57	64	68	88	172	262	307	362	459	568
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	(3'851)	(1'760)	(2'020)	(2'158)	(2'517)	(3'505)	(4'173)	(4'688)	(5'205)	(6'354)	(10'131)
-Cotisations de prévoyance	(845)	(44)	(64)	(126)	(231)	(444)	(652)	(848)	(1'126)	(1'986)	(4'921)
-AVS/AI/APG/AC	(29)	(29)	(18)	(19)	(22)	(28)	(34)	(35)	(32)	(31)	(63)
-2ème pilier	(58)	(0)	(1)	(4)	(7)	(19)	(28)	(36)	(66)	(122)	(472)
-3ème pilier	758	15	45	103	202	396	589	777	1'028	1'832	4'386
-Primes d'assur. et intérêts	2'393	1'698	1'891	1'873	1'974	2'381	2'698	2'926	3'074	3'185	3'236
-Obligations de rentes/charges	613	17	65	159	312	680	823	914	1'004	1'184	1'974
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	6'025	95	362	692	1'095	2'100	3'800	5'731	8'517	13'989	39'958
-Intérêts de dettes	5'980	92	354	681	1'078	2'082	3'774	5'699	8'485	13'921	39'594
-Frais d'admin. et de loterie	45	4	8	12	16	18	26	33	32	68	364
Frais immobiliers	1'673	69	204	316	440	726	1'170	1'595	2'145	3'396	11'046
Déductions sociales	3'805	18	123	591	1'323	3'092	5'008	6'902	8'226	9'281	9'673
-Frais de maladie	37	17	32	31	35	40	38	44	46	50	53
-Dons	17	1	3	5	7	12	16	15	17	34	96
-Doublés activités	1'257	0	7	64	210	663	1'531	2'363	3'043	3'489	3'482
-Enfants et personnes à charge	2'494	0	80	491	1'071	2'378	3'423	4'480	5'121	5'708	6'042
Déductions diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Toutes les déductions	19'950	2'890	4'917	7'354	9'808	14'082	19'262	24'548	30'619	40'777	78'670
Revenus imposables	49'371	16'418	25'215	32'803	40'031	45'682	50'571	55'349	61'436	75'507	140'746

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 11: moyenne des revenus et des déductions dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Fribourg.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	(45'125)	(7'098)	(13'447)	(23'420)	(32'642)	(39'143)	(47'911)	(59'974)	(68'359)	(83'901)	(136'752)
-d'une activité princ. de salarié	(39'777)	(6'178)	(12'198)	(21'587)	(29'730)	(35'310)	(43'320)	(56'595)	(63'301)	(75'508)	(97'657)
-d'une activité princ. d'indépend.	4'416	720	1'006	1'482	2'450	3'074	3'824	2'368	3'923	6'563	34'223
-d'une activité accessoire	932	200	244	351	462	759	767	1'012	1'134	1'830	4'872
-de salarié	761	158	215	306	390	668	683	885	1'025	1'590	3'241
-d'indépendant	171	42	28	45	72	91	84	127	110	240	1'631
Revenus de transferts	10'887	10'975	12'416	11'382	10'810	12'197	11'662	9'746	9'131	9'179	9'883
Revenus mobiliers	6'084	1'454	2'952	3'338	3'873	4'898	5'346	4'432	5'884	8'350	35'427
Revenus immobiliers	6'177	385	1'335	1'953	2'358	3'402	4'775	5'484	7'975	13'932	39'049
Revenus divers	266	58	72	138	145	178	231	218	339	354	1'698
Revenus bruts (total)	68'539	19'970	30'222	40'230	49'828	59'817	69'925	79'854	91'688	115'716	222'810
Frais professionnels	3'568	1'191	1'808	2'662	3'137	3'359	4'004	4'824	5'167	5'655	5'739
-d'une activité de salarié	3'402	1'156	1'764	2'602	3'046	3'211	3'834	4'636	4'941	5'280	5'107
-frais de déplacement	1'080	288	488	816	1'032	1'100	1'227	1'411	1'495	1'763	1'602
-frais de repas	541	256	410	568	606	583	594	540	599	649	507
-frais de séjour	100	51	92	128	133	148	132	53	42	51	120
-frais de travail en équipes	146	8	38	65	107	103	210	472	382	123	35
-frais de formation	30	2	6	32	38	32	22	30	39	54	53
-autres	1'505	552	730	992	1'129	1'244	1'649	2'129	2'384	2'639	2'790
-d'une activité acces. de salarié	146	33	42	55	80	132	143	188	217	352	433
-d'une activité d'indépendant	(20)	(1)	(3)	(4)	(11)	(16)	(27)	(-1)	(9)	(23)	(199)
Déductions de transferts	(4'036)	(1'644)	(1'938)	(2'328)	(2'876)	(3'872)	(4'556)	(5'036)	(5'666)	(6'930)	(9'683)
-Cotisations de prévoyance	(874)	(28)	(59)	(160)	(286)	(460)	(733)	(881)	(1'300)	(2'393)	(5'015)
-AVS/AI/APG/AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2ème pilier	(66)	(13)	(9)	(6)	(22)	(37)	(30)	(45)	(56)	(137)	(582)
-3ème pilier	808	16	49	154	264	423	703	835	1'244	2'256	4'433
-Primes d'assur. et intérêts	2'331	1'550	1'680	1'802	2'025	2'379	2'671	2'904	3'015	3'047	3'097
-Obligations de rentes/charges	393	4	38	111	250	472	540	559	689	837	892
-Partie non imposable des rentes	438	62	162	255	314	561	612	692	663	653	678
Frais financiers	4'045	136	407	612	859	1'588	2'766	3'959	5'846	11'332	26'784
-Intérêts de dettes	3'923	122	371	568	807	1'523	2'686	3'890	5'748	11'134	25'741
-Frais d'admin. et de loterie	122	14	36	44	51	65	80	70	98	198	1'043
Frais immobiliers	1'971	110	425	649	761	1'078	1'565	1'838	2'550	4'449	12'176
Déductions sociales	3'836	115	299	817	1'749	3'420	5'109	7'301	7'992	8'268	9'042
-Frais de maladie	144	97	146	139	87	191	173	148	144	169	177
-Dons	97	10	33	31	40	77	66	78	134	216	544
-Doublés activités	1'203	7	15	108	258	617	1'576	2'437	2'949	3'068	3'438
-Enfants et personnes à charge	2'392	1	105	539	1'365	2'535	3'295	4'638	4'765	4'816	4'883
Déductions diverses	47	35	22	43	16	32	22	28	45	72	283
Toutes les déductions	17'504	3'231	4'900	7'110	9'396	13'348	18'022	22'986	27'267	36'705	63'708
Revenus imposables	51'035	16'739	25'322	33'120	40'432	46'469	51'903	56'868	64'422	79'011	159'102

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 12: moyenne des revenus et des déductions dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Glaris.

4.2.2 Importance par rapport aux revenus bruts

Nous indiquons aux tableaux 13, 14 et 15 la part des revenus et des déductions par rapport à la masse totale des revenus bruts, dans les différentes classes de revenus.

La part totale déduite des revenus bruts tend à augmenter avec la classe de revenus: les déductions réduisent le montant imposable de 16 à 19% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 32 à 35% dans la classe des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. Cette part tend cependant à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

Nous indiquons ci-après les tendances par type de revenus et de déductions.

Revenus et déductions professionnels

Les revenus professionnels (uniquement pour le canton de Berne) pèsent davantage parmi les classes de revenus élevés: la part des revenus bruts est de 41% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 83% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. Cette part diminue cependant légèrement en importance (73%) dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

La part des déductions pour frais professionnels s'élève à un niveau assez constant de 6 à 9% des revenus bruts, quelle que soit la classe de revenus, sauf pour celle des revenus d'au moins 140'000 francs où la part ne s'élève plus qu'entre 3 et 4% (cette diminution peut s'expliquer par la moindre importance des revenus professionnels dans cette classe mais aussi par la part plus importante de revenus issus d'activités d'indépendant, pour lesquels les déductions ne sont pas ou que très partiellement prises en compte).

Revenus et déductions de transferts

Les revenus de transferts pèsent davantage parmi les classes de revenus faibles: la part des revenus bruts est de 41 à 46% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, elle n'est plus que de 5 à 8% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et de 3 à 4% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs.

La part des déductions de transferts dans les revenus bruts (uniquement pour le canton de Berne) augmente légèrement avec la classe de revenus jusqu'à la classe des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et retombe ensuite à un niveau plus bas dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs: elle s'élève à 9% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, atteint 14% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et retombe à 11% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs (cette diminution peut s'expliquer par une moindre importance des cotisations du 2^{ème} pilier due à une part plus faible de revenus professionnels de salariés dans cette classe et par les limitations maximales des cotisations du 3^{ème} pilier et des déductions pour primes d'assurances et intérêts).

Revenus mobiliers et déductions pour frais financiers

Les revenus mobiliers pèsent légèrement plus parmi les classes de revenus faibles, surtout dans les cantons de Berne et de Fribourg: la part des revenus bruts va de 6 à 10% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 3 à 7% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs (cette diminution peut résulter d'un placement plus

important de l'épargne dans l'immobilier à mesure que les revenus s'élèvent). Elle regagne cependant en importance (8 à 16%) dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

La part des déductions pour frais financiers dans les revenus bruts augmente avec la classe de revenus: de 1% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, elle augmente jusqu'à 7 à 12% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs, pour atteindre jusqu'à 11 à 18% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs.

Revenus immobiliers et déductions pour frais immobiliers

Les revenus immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) pèsent davantage parmi les classes de revenus élevés: la part des revenus bruts est de 3 à 4% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, s'élève à 12% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et atteint 18 à 22% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs.

Les déductions pour frais immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) suivent la même tendance: la part des revenus bruts est de 1% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, atteint 3 à 4 % dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et augmente encore jusqu'à 5% dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

Déductions sociales

La part des déductions sociales dans les revenus bruts augmente avec la classe de revenus: de 0.5 à 2% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, elle atteint 7 à 8% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. Elle diminue cependant légèrement en importance (4%) dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	72.667%	30.819%	41.500%	56.594%	67.946%	72.882%	75.939%	78.901%	81.427%	83.151%	73.175%
-d'une activité princ. de salarié	63.394%	25.323%	35.520%	49.555%	60.476%	65.118%	68.445%	71.449%	74.749%	75.697%	55.595%
-d'une activité princ. d'indépend.	8.031%	4.648%	5.175%	6.078%	6.498%	6.653%	6.364%	6.152%	5.378%	6.045%	16.076%
-d'une activité accessoire	1.242%	0.849%	0.805%	0.961%	0.971%	1.110%	1.130%	1.301%	1.299%	1.409%	1.504%
-de salarié	0.393%	0.169%	0.165%	0.242%	0.255%	0.294%	0.337%	0.450%	0.461%	0.490%	0.507%
-d'indépendant	0.848%	0.680%	0.640%	0.719%	0.717%	0.816%	0.793%	0.851%	0.839%	0.919%	0.997%
Revenus de transferts	14.846%	59.375%	46.249%	32.808%	22.958%	18.599%	15.282%	12.042%	9.265%	5.966%	3.368%
Revenus mobiliers	6.139%	7.279%	8.363%	6.870%	5.772%	5.330%	5.281%	5.056%	4.743%	4.684%	8.852%
Revenus immobiliers	(4.759%)	(1.417%)	(2.718%)	(2.578%)	(2.342%)	(2.326%)	(2.719%)	(3.186%)	(3.777%)	(5.208%)	(10.361%)
Revenus divers	1.590%	1.109%	1.170%	1.151%	0.982%	0.863%	0.780%	0.816%	0.788%	0.991%	4.245%
Revenus bruts (total)	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%
Frais professionnels	7.115%	5.682%	7.310%	8.645%	8.980%	8.345%	7.887%	7.769%	7.867%	7.262%	4.064%
-d'une activité de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de déplacement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de repas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de séjour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de travail en équipes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité acces. de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	12.002%	10.303%	9.398%	9.871%	10.786%	12.045%	12.944%	13.334%	13.453%	13.568%	10.764%
-Cotisations de prévoyance	8.143%	1.909%	2.974%	4.657%	6.372%	7.719%	8.579%	9.174%	9.673%	10.375%	8.638%
-AVS/AI/APG/AC	4.187%	1.712%	2.443%	3.433%	4.172%	4.461%	4.625%	4.768%	4.947%	4.927%	3.427%
-2ème pilier	2.970%	0.118%	0.396%	0.989%	1.853%	2.754%	3.266%	3.547%	3.737%	4.086%	3.313%
-3ème pilier	0.986%	0.079%	0.135%	0.235%	0.348%	0.503%	0.688%	0.859%	0.988%	1.363%	1.898%
-Primes d'assur. et intérêts	3.233%	8.310%	6.233%	4.936%	4.038%	3.663%	3.488%	3.314%	3.045%	2.508%	1.441%
-Obligations de rentes/charges	0.626%	0.085%	0.190%	0.278%	0.375%	0.664%	0.877%	0.845%	0.735%	0.685%	0.686%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	4.924%	0.492%	1.051%	1.217%	1.391%	1.726%	2.534%	3.444%	4.574%	6.878%	10.790%
-Intérêts de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions sociales	5.134%	1.395%	1.639%	2.303%	3.222%	4.381%	5.844%	6.931%	7.619%	7.008%	4.339%
-Frais de maladie	0.164%	0.514%	0.450%	0.334%	0.229%	0.194%	0.159%	0.139%	0.121%	0.095%	0.056%
-Dons	0.477%	0.752%	0.688%	0.587%	0.532%	0.514%	0.498%	0.484%	0.463%	0.429%	0.357%
-Doubles activités	1.643%	0.000%	0.112%	0.461%	0.701%	0.948%	1.426%	2.083%	2.687%	2.726%	1.648%
-Enfants et personnes à charge	2.851%	0.130%	0.389%	0.922%	1.760%	2.724%	3.760%	4.224%	4.348%	3.758%	2.278%
Déductions diverses	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Toutes les déductions	29.176%	17.873%	19.398%	22.036%	24.379%	26.497%	29.209%	31.476%	33.513%	34.717%	29.957%
Revenus imposables	70.824%	82.127%	80.602%	77.964%	75.621%	73.503%	70.791%	68.524%	66.487%	65.283%	70.043%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 13: part des revenus et des déductions par rapport aux revenus bruts, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Berne.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	(71.982%)	(26.965%)	(46.172%)	(65.303%)	(74.559%)	(75.709%)	(77.213%)	(78.964%)	(81.391%)	(80.375%)	(67.261%)
-d'une activité princ. de salarié	(60.783%)	(22.535%)	(41.171%)	(60.618%)	(69.441%)	(67.766%)	(67.746%)	(68.329%)	(70.005%)	(68.344%)	(46.794%)
-d'une activité princ. d'indépend.	9.459%	2.749%	3.929%	3.798%	4.199%	6.500%	7.548%	8.730%	9.385%	10.045%	18.236%
-d'une activité accessoire	1.740%	1.681%	1.072%	0.886%	0.919%	1.443%	1.919%	1.906%	2.001%	1.987%	2.231%
-de salarié	1.403%	1.561%	0.949%	0.759%	0.802%	1.282%	1.761%	1.741%	1.772%	1.729%	1.280%
-d'indépendant	0.337%	0.121%	0.123%	0.128%	0.117%	0.161%	0.158%	0.164%	0.228%	0.258%	0.951%
Revenus de transferts	13.299%	65.914%	44.748%	26.703%	17.850%	15.722%	12.265%	9.711%	6.383%	4.640%	2.833%
Revenus mobiliers	4.525%	5.257%	5.547%	4.331%	3.829%	3.723%	3.789%	3.348%	2.965%	3.283%	7.655%
Revenus immobiliers	10.085%	1.804%	3.427%	3.598%	3.716%	4.794%	6.694%	7.902%	9.178%	11.625%	21.978%
Revenus divers	0.109%	0.059%	0.106%	0.065%	0.046%	0.053%	0.039%	0.075%	0.083%	0.077%	0.273%
Revenus bruts (total)	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%
Frais professionnels	6.630%	4.910%	7.327%	8.957%	8.895%	7.796%	7.320%	7.049%	7.088%	6.670%	3.583%
-d'une activité de salarié	6.324%	4.616%	7.115%	8.788%	8.717%	7.507%	6.945%	6.664%	6.695%	6.275%	3.324%
-frais de déplacement	2.609%	1.268%	2.623%	3.611%	3.767%	3.273%	2.957%	2.789%	2.807%	2.670%	1.244%
-frais de repas	} 1.278%	0.889%	1.720%	2.139%	2.094%	1.729%	1.446%	1.275%	1.227%	1.075%	0.485%
-frais de séjour											
-frais de travail en équipes											
-frais de formation	} 2.438%	2.459%	2.772%	3.039%	2.856%	2.505%	2.542%	2.600%	2.661%	2.530%	1.594%
-autres											
-d'une activité acces. de salarié	0.306%	0.293%	0.212%	0.169%	0.178%	0.288%	0.375%	0.385%	0.393%	0.394%	0.259%
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	(5.555%)	(9.113%)	(6.705%)	(5.374%)	(5.050%)	(5.865%)	(5.975%)	(5.867%)	(5.654%)	(5.465%)	(4.617%)
-Cotisations de prévoyance	(1.219%)	(0.230%)	(0.212%)	(0.314%)	(0.463%)	(0.742%)	(0.933%)	(1.061%)	(1.223%)	(1.707%)	(2.243%)
-AVS/AI/APG/AC	(0.042%)	(0.152%)	(0.060%)	(0.047%)	(0.043%)	(0.047%)	(0.049%)	(0.044%)	(0.035%)	(0.026%)	(0.029%)
-2ème pilier	(0.083%)	(0.003%)	(0.004%)	(0.011%)	(0.015%)	(0.032%)	(0.041%)	(0.045%)	(0.071%)	(0.105%)	(0.215%)
-3ème pilier	1.094%	0.076%	0.148%	0.256%	0.405%	0.663%	0.843%	0.972%	1.117%	1.576%	1.999%
-Primes d'assur. et intérêts	3.452%	8.793%	6.276%	4.663%	3.960%	3.984%	3.864%	3.662%	3.340%	2.739%	1.475%
-Obligations de rentes/charges	0.884%	0.089%	0.217%	0.397%	0.627%	1.138%	1.179%	1.144%	1.091%	1.018%	0.900%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	8.692%	0.494%	1.202%	1.723%	2.197%	3.514%	5.442%	7.173%	9.252%	12.030%	18.211%
-Intérêts de dettes	8.627%	0.475%	1.175%	1.695%	2.164%	3.483%	5.404%	7.132%	9.217%	11.971%	18.045%
-Frais d'admin. et de loterie	0.065%	0.018%	0.027%	0.029%	0.033%	0.031%	0.037%	0.041%	0.035%	0.059%	0.166%
Frais immobiliers	2.413%	0.358%	0.678%	0.788%	0.883%	1.214%	1.676%	1.997%	2.331%	2.921%	5.034%
Déductions sociales	5.489%	0.092%	0.407%	1.472%	2.655%	5.174%	7.171%	8.639%	8.936%	7.981%	4.409%
-Frais de maladie	0.053%	0.086%	0.106%	0.076%	0.071%	0.066%	0.054%	0.055%	0.050%	0.043%	0.024%
-Dons	0.024%	0.006%	0.011%	0.013%	0.014%	0.019%	0.023%	0.019%	0.018%	0.029%	0.044%
-Doublés activités	1.813%	0.000%	0.024%	0.160%	0.421%	1.109%	2.193%	2.958%	3.305%	3.000%	1.587%
-Enfants et personnes à charge	3.598%	0.000%	0.266%	1.223%	2.150%	3.979%	4.901%	5.607%	5.563%	4.909%	2.754%
Déductions diverses	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Toutes les déductions	28.779%	14.967%	16.319%	18.314%	19.679%	23.563%	27.583%	30.725%	33.262%	35.067%	35.854%
Revenus imposables	71.221%	85.033%	83.681%	81.686%	80.321%	76.437%	72.417%	69.275%	66.738%	64.933%	64.146%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 14: part des revenus et des déductions par rapport aux revenus bruts, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Fribourg.

	Classe de revenus bruts										
	Total	<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Revenus professionnels	(65.838%)	(35.543%)	(44.495%)	(58.215%)	(65.509%)	(65.437%)	(68.518%)	(75.105%)	(74.556%)	(72.506%)	(61.376%)
-d'une activité princ. de salarié	(58.036%)	(30.935%)	(40.361%)	(53.658%)	(59.664%)	(59.031%)	(61.952%)	(70.873%)	(69.039%)	(65.253%)	(43.830%)
-d'une activité princ. d'indépend.	6.442%	3.605%	3.328%	3.684%	4.917%	5.138%	5.469%	2.965%	4.279%	5.672%	15.360%
-d'une activité accessoire	1.360%	1.003%	0.806%	0.872%	0.928%	1.268%	1.097%	1.267%	1.237%	1.581%	2.187%
-de salarié	1.111%	0.791%	0.713%	0.761%	0.782%	1.116%	0.977%	1.108%	1.118%	1.374%	1.455%
-d'indépendant	0.249%	0.212%	0.093%	0.111%	0.145%	0.152%	0.120%	0.159%	0.120%	0.207%	0.732%
Revenus de transferts	15.884%	54.957%	41.083%	28.292%	21.695%	20.390%	16.678%	12.204%	9.959%	7.933%	4.436%
Revenus mobiliers	8.877%	7.283%	9.767%	8.297%	7.773%	8.188%	7.646%	5.550%	6.417%	7.216%	15.900%
Revenus immobiliers	9.013%	1.928%	4.418%	4.854%	4.732%	5.687%	6.828%	6.868%	8.698%	12.040%	17.526%
Revenus divers	0.388%	0.289%	0.237%	0.343%	0.292%	0.298%	0.330%	0.273%	0.370%	0.306%	0.762%
Revenus bruts (total)	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%	100.000%
Frais professionnels	5.206%	5.962%	5.983%	6.616%	6.295%	5.616%	5.726%	6.041%	5.635%	4.887%	2.576%
-d'une activité de salarié	4.963%	5.791%	5.837%	6.468%	6.112%	5.367%	5.484%	5.806%	5.389%	4.563%	2.292%
-frais de déplacement	1.576%	1.442%	1.615%	2.028%	2.072%	1.839%	1.755%	1.767%	1.630%	1.524%	0.719%
-frais de repas	0.789%	1.281%	1.356%	1.413%	1.217%	0.975%	0.850%	0.677%	0.654%	0.561%	0.228%
-frais de séjour	0.146%	0.253%	0.304%	0.319%	0.268%	0.248%	0.188%	0.066%	0.046%	0.044%	0.054%
-frais de travail en équipes	0.213%	0.040%	0.127%	0.163%	0.214%	0.172%	0.300%	0.591%	0.417%	0.107%	0.016%
-frais de formation	0.044%	0.008%	0.021%	0.078%	0.077%	0.054%	0.031%	0.038%	0.043%	0.047%	0.024%
-autres	2.195%	2.766%	2.415%	2.467%	2.265%	2.080%	2.359%	2.666%	2.600%	2.280%	1.252%
-d'une activité acces. de salarié	0.213%	0.166%	0.138%	0.137%	0.161%	0.221%	0.204%	0.236%	0.237%	0.304%	0.194%
-d'une activité d'indépendant	(0.030%)	(0.005%)	(0.008%)	(0.011%)	(0.021%)	(0.027%)	(0.038%)	(-0.001%)	(0.010%)	(0.020%)	(0.089%)
Déductions de transferts	(5.888%)	(8.234%)	(6.413%)	(5.787%)	(5.771%)	(6.473%)	(6.515%)	(6.307%)	(6.180%)	(5.988%)	(4.346%)
-Cotisations de prévoyance	(1.275%)	(0.141%)	(0.194%)	(0.398%)	(0.574%)	(0.769%)	(1.049%)	(1.103%)	(1.418%)	(2.068%)	(2.251%)
-AVS/AI/APG/AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2ème pilier	(0.096%)	(0.063%)	(0.030%)	(0.015%)	(0.044%)	(0.062%)	(0.044%)	(0.057%)	(0.061%)	(0.118%)	(0.261%)
-3ème pilier	1.179%	0.079%	0.163%	0.383%	0.530%	0.707%	1.005%	1.046%	1.357%	1.950%	1.990%
-Primes d'assur. et intérêts	3.401%	7.764%	5.558%	4.479%	4.065%	3.978%	3.820%	3.637%	3.288%	2.633%	1.390%
-Obligations de rentes/charges	0.574%	0.018%	0.126%	0.277%	0.503%	0.789%	0.772%	0.700%	0.751%	0.723%	0.401%
-Partie non imposable des rentes	0.639%	0.311%	0.535%	0.634%	0.630%	0.937%	0.875%	0.867%	0.723%	0.564%	0.304%
Frais financiers	5.902%	0.679%	1.346%	1.520%	1.723%	2.654%	3.955%	4.958%	6.376%	9.793%	12.021%
-Intérêts de dettes	5.724%	0.610%	1.228%	1.411%	1.620%	2.546%	3.841%	4.871%	6.270%	9.622%	11.553%
-Frais d'admin. et de loterie	0.178%	0.068%	0.118%	0.110%	0.103%	0.109%	0.114%	0.087%	0.106%	0.171%	0.468%
Frais immobiliers	2.875%	0.549%	1.407%	1.614%	1.527%	1.802%	2.239%	2.301%	2.781%	3.845%	5.465%
Déductions sociales	5.597%	0.578%	0.990%	2.030%	3.510%	5.717%	7.307%	9.143%	8.717%	7.145%	4.058%
-Frais de maladie	0.211%	0.487%	0.482%	0.346%	0.175%	0.319%	0.248%	0.186%	0.157%	0.146%	0.079%
-Dons	0.142%	0.051%	0.111%	0.077%	0.079%	0.129%	0.094%	0.097%	0.146%	0.186%	0.244%
-Doublés activités	1.755%	0.037%	0.048%	0.268%	0.517%	1.031%	2.254%	3.052%	3.217%	2.651%	1.543%
-Enfants et personnes à charge	3.490%	0.003%	0.349%	1.339%	2.738%	4.238%	4.712%	5.808%	5.197%	4.162%	2.192%
Déductions diverses	0.069%	0.176%	0.074%	0.106%	0.032%	0.053%	0.032%	0.035%	0.049%	0.062%	0.127%
Toutes les déductions	25.538%	16.178%	16.213%	17.674%	18.857%	22.315%	25.773%	28.785%	29.738%	31.720%	28.593%
Revenus imposables	74.462%	83.822%	83.787%	82.326%	81.143%	77.685%	74.227%	71.215%	70.262%	68.280%	71.407%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 15: part des revenus et des déductions par rapport aux revenus bruts, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Glaris.

4.3 Charges directes associées aux revenus

Nous considérons les charges directes associées à certains revenus et nous calculons la part de ces charges par rapport aux revenus correspondants. Nous regardons s'il y a des différences importantes avec la classe de revenus bruts.

4.3.1 Charges associées aux revenus professionnels de salarié

Nous calculons, dans chaque classe de revenus bruts, la part que constituent les frais professionnels des activités principales et accessoires de salarié - plus éventuellement les cotisations de prévoyance - par rapport aux revenus professionnels des activités principales et accessoires de salarié (voir le tableau 16).

	Total	Classe de revenus bruts									
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Canton de Berne											
-sans les cotisations de prévoyance	11.155%	22.291%	20.485%	17.361%	14.786%	12.757%	11.466%	10.805%	10.460%	9.532%	7.244%
-avec les cotisations de prévoyance	23.920%	29.780%	28.820%	26.712%	25.279%	24.557%	23.939%	23.565%	23.321%	23.151%	22.640%
Canton de Fribourg											
-sans les cotisations de prévoyance	10.661%	20.375%	17.395%	14.594%	12.663%	11.290%	10.531%	10.060%	9.875%	9.518%	7.452%
-avec les cotisations de prévoyance	(12.621%)	(21.331%)	(17.899%)	(15.105%)	(13.322%)	(12.365%)	(11.873%)	(11.575%)	(11.580%)	(11.955%)	(12.118%)
Canton de Glaris											
-sans les cotisations de prévoyance	8.752%	18.775%	14.546%	12.137%	10.379%	9.292%	9.038%	8.393%	8.018%	7.305%	5.491%
-avec les cotisations de prévoyance	(10.908%)	(19.221%)	(15.018%)	(12.868%)	(11.328%)	(10.570%)	(10.705%)	(9.925%)	(10.040%)	(10.408%)	(10.461%)

() : valeur incomplète.

Tableau 16: pourcentage des revenus professionnels de salarié considérés comme charges déductibles.

Nous remarquons que la part déduite des revenus professionnels diminue avec la classe de revenus bruts:

- 19 à 22% des revenus professionnels sont déduits comme frais professionnels parmi les contribuables ayant des revenus bruts inférieurs à 25'000 francs contre seulement 7 à 10% parmi les contribuables ayant des revenus bruts compris entre 100'000 et 140'000 francs et contre seulement 5 à 7% parmi les contribuables ayant des revenus bruts d'au moins 140'000 francs;
- 30% des revenus professionnels sont déduits comme frais professionnels ou comme cotisations de prévoyance (cotisations à l'AVS/AI/APG/AC, au 2^{ème} pilier et au 3^{ème} pilier) parmi les contribuables ayant des revenus bruts inférieurs à 25'000 francs, contre seulement 23% parmi les contribuables ayant des revenus bruts compris entre 100'000 et 140'000 francs et contre un peu moins que 23% parmi les contribuables ayant des revenus bruts d'au moins 140'000 francs (uniquement pour le canton de Berne).

4.3.2 Charges associées aux revenus d'activités accessoires de salarié

Nous calculons, dans chaque classe de revenus bruts, la part que constituent les frais professionnels des activités accessoires de salarié par rapport aux revenus professionnels des activités accessoires de salarié (voir le tableau 17).

	Total	Classe de revenus bruts									
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Canton de Berne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canton de Fribourg	21.772%	18.784%	22.317%	22.242%	22.146%	22.495%	21.297%	22.100%	22.195%	22.813%	20.236%
Canton de Glaris	19.173%	21.004%	19.350%	18.032%	20.602%	19.823%	20.878%	21.289%	21.165%	22.120%	13.359%

- : valeur non connue.

Tableau 17: pourcentages des revenus d'activités accessoires de salarié considérés comme charges déductibles.

Nous remarquons que la part déduite des revenus professionnels d'activités accessoires de salarié (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) est proche du taux forfaitaire de 20%⁷ dans les différentes classes de revenus bruts, sauf dans la dernière classe de revenus bruts (revenus bruts d'au moins 140'000 francs) du canton de Glaris où la part est nettement inférieure (13%).

4.3.3 Charges associées aux revenus immobiliers

Nous calculons, dans chaque classe de revenus bruts, la part que constituent les frais immobiliers par rapport aux revenus immobiliers (voir le tableau 18).

	Total	Classe de revenus bruts									
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Canton de Berne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canton de Fribourg	23.930%	19.851%	19.793%	21.889%	23.773%	25.325%	25.034%	25.267%	25.394%	25.126%	22.905%
Canton de Glaris	31.904%	28.485%	31.857%	33.246%	32.271%	31.694%	32.784%	33.507%	31.977%	31.934%	31.181%

- : valeur non connue.

Tableau 18: pourcentages des revenus immobiliers considérés comme charges déductibles.

La part déduite des revenus immobiliers dépend du canton: elle va de 20% à 25% dans le canton de Fribourg et de 28% à 34% dans le canton de Glaris. Nous ne remarquons pas de corrélation systématique avec la classe de revenus bruts.

⁷ Déductions possibles avec un montant annuel minimum de 700 francs et maximum de 2'100 francs.

5 Effet des déductions sur les recettes fiscales

Nous calculons dans ce chapitre l'effet des déductions sur les recettes fiscales pour les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris. Nous ventilons nos résultats par classe de revenus bruts et nous mesurons l'effet de l'ensemble des déductions sur la charge fiscale par classe de revenus bruts.

Nous pouvons mesurer l'effet d'une déduction de deux manières différentes:

1. en calculant la diminution des recettes fiscales par l'octroi de la déduction considérée, par rapport à la situation fictive où les revenus bruts seraient imposés au barème actuel d'imposition (approche "par rapport aux revenus bruts")
2. ou en calculant l'augmentation des recettes fiscales par la suppression de la déduction considérée sans modification du barème actuel d'imposition, par rapport à la situation actuelle avec toutes les déductions possibles (approche "par rapport aux revenus imposables").

Nous supposons que l'octroi ou la suppression de déductions n'influence pas les revenus bruts des contribuables et que l'octroi ou la suppression de déductions se répercute entièrement sur les revenus imposables. Cette hypothèse est réalisée si on suppose naïvement que la politique fiscale en matière de déductions ne modifie pas le comportement des contribuables et qu'elle n'influence pas la hauteur et la structure des revenus (pas de déplacements des revenus vers des sources moins imposées).

Nos commentaires sur les effets des déductions de transferts ne valent que pour le canton de Berne (seul canton dont nous ayons des données "complètes" sur les déductions de transfert) et ceux sur les effets des frais immobiliers que pour les cantons de Fribourg et de Glaris (seuls cantons dont nous ayons des données sur les frais immobiliers).

5.1 Total par canton

5.1.1 Approche "par rapport aux revenus bruts"

Nous calculons l'effet isolé de chaque déduction, en prenant la différence des recettes fiscales - au barème actuel d'imposition - entre une imposition où les revenus bruts constitueraient la base imposable et une imposition où les revenus bruts moins la déduction considérée constitueraient la base imposable (voir le tableau 19). Les recettes fiscales sont réduites de:

- 9 à 13% par les frais professionnels,
- 25% par les déductions de transferts (uniquement pour le canton de Berne),
- 13 à 23% par les frais financiers (différences importantes suivant le canton),
- 7 à 8% par les frais immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris),
- 11 à 12% par les déductions sociales.

Prises ensemble, les déductions réduisent les recettes fiscales de 49 à 56%, par rapport à une imposition - au barème actuel d'imposition - qui ne permettrait aucune déduction.

Déductions accordées	Moyenne des recettes fiscales			Réduction des recettes fiscales (%)		
	Berne	Fribourg	Glaris	Berne	Fribourg	Glaris
Aucune déduction	2'631	2'527	2'339	0.000%	0.000%	0.000%
Frais professionnels	2'278	2'224	2'117	13.401%	11.954%	9.462%
-d'une activité de salarié	-	2'241	2'130	-	11.314%	8.910%
-frais de déplacement	-	2'405	2'270	-	4.819%	2.940%
-frais de repas	-	}	2'308	-	}	1.296%
-frais de séjour	-		2'471	2'334		-
-frais de travail en équipes	-	}	2'330	-	}	0.365%
-frais de formation	-		2'406	2'337		-
-autres	-	}	2'237	-	}	4.343%
-d'une activité acces. de salarié	-		2'509	2'327		-
-d'une activité d'indépendant	-	-	(2'337)	-	-	(0.084%)
Déductions de transferts	1'982	(2'255)	(2'069)	24.656%	(10.734%)	(11.539%)
-Cotisations de prévoyance	2'139	(2'442)	(2'255)	18.677%	(3.360%)	(3.581%)
-AVS/AI/APG/AC	2'390	(2'525)	-	9.144%	(0.068%)	-
-2ème pilier	2'437	(2'520)	(2'332)	7.376%	(0.252%)	(0.286%)
-3ème pilier	2'558	2'450	2'261	2.760%	3.043%	3.298%
-Primes d'assur. et intérêts	2'490	2'386	2'204	5.338%	5.579%	5.739%
-Obligations de rentes/charges	2'594	2'478	2'311	1.380%	1.935%	1.184%
-Partie non imposable des rentes	-	-	2'310	-	-	1.234%
Frais financiers	2'279	1'939	1'959	13.380%	23.257%	16.243%
-Intérêts de dettes	-	1'943	1'970	-	23.080%	15.754%
-Frais d'admin. et de loterie	-	2'522	2'327	-	0.183%	0.498%
Frais immobiliers	-	2'362	2'163	-	6.531%	7.525%
Déductions sociales	2'341	2'223	2'066	11.021%	11.995%	11.665%
-Frais de maladie	2'625	2'524	2'331	0.220%	0.088%	0.332%
-Dons	2'606	2'525	2'330	0.934%	0.065%	0.375%
-Doubles activités	2'524	2'415	2'239	4.050%	4.429%	4.256%
-Enfants et personnes à charge	2'470	2'331	2'174	6.123%	7.718%	7.039%
Déductions diverses	2'631	2'527	2'335	0.000%	0.000%	0.154%
Toutes les déductions (situation actuelle)	1'220	1'119	1'186	53.630%	55.695%	49.271%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. { } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 19: effet des déductions sur les recettes fiscales, approche "par rapport aux revenus bruts".

5.1.2 Approche "par rapport aux revenus imposables"

Inversement, nous pouvons considérer la situation actuelle d'imposition, avec toutes les déductions accordées, et calculer l'augmentation des recettes fiscales que chaque déduction entraînerait si elle était supprimée isolément sans changer le barème d'imposition (voir le tableau 20). Les recettes fiscales seraient augmentées de:

- 13 à 19% par la suppression des déductions pour frais professionnels,
- 40% par la suppression des déductions de transferts (uniquement pour le canton de Berne),
- 22 à 41% par la suppression des déductions pour frais financiers (différences importantes suivant le canton),
- 10 à 11% par la suppression des déductions pour frais immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris),
- 15 à 18% par la suppression des déductions sociales.

Sans changer le barème d'imposition, la suppression de toutes les déductions augmenterait les recettes fiscales de 97 à 126%.

Il n'y a pas de grandes différences dans les résultats avec l'approche précédente, en ce qui concerne l'ordre d'importance des effets de chaque déduction. La base de comparaison (les revenus imposables) étant nettement plus petite que celle de l'approche précédente (les

revenus bruts), nous obtenons des pourcentages plus élevés. Nous continuerons par la suite nos calculs uniquement avec l'autre approche (approche "par rapport aux revenus bruts").

Déductions supprimées	Moyenne des recettes fiscales			Augmentation des recettes fiscales (%)		
	Berne	Fribourg	Glaris	Berne	Fribourg	Glaris
Aucune déduction (situation actuelle)	1'220	1'119	1'186	0.000%	0.000%	0.000%
Frais professionnels	1'452	1'334	1'346	19.014%	19.175%	13.433%
-d'une activité de salarié	-	1'323	1'336	-	18.161%	12.626%
-frais de déplacement	-	1'197	1'231	-	6.898%	3.747%
-frais de repas	-	}	1'206	-	}	1.630%
-frais de séjour	-		1'154	1'190		-
-frais de travail en équipes	-	}	1'191	-	}	0.433%
-frais de formation	-		1'199	1'188		-
-autres	-	}	1'254	-	}	5.728%
-d'une activité acces. de salarié	-		1'130	1'194		-
-d'une activité d'indépendant	-	-	(1'188)	-	-	(0.140%)
Déductions de transferts	1'707	(1'309)	(1'387)	39.898%	(16.976%)	(16.913%)
-Cotisations de prévoyance	1'571	(1'181)	(1'249)	28.810%	(5.536%)	(5.241%)
-AVS/AI/APG/AC	1'373	(1'121)	-	12.562%	(0.119%)	-
-2ème pilier	1'346	(1'124)	(1'192)	10.306%	(0.448%)	(0.446%)
-3ème pilier	1'272	1'175	1'243	4.254%	4.956%	4.787%
-Primes d'assur. et intérêts	1'309	1'210	1'277	7.311%	8.067%	7.646%
-Obligations de rentes/charges	1'245	1'153	1'206	2.067%	2.987%	1.665%
-Partie non imposable des rentes	-	-	1'209	-	-	1.918%
Frais financiers	1'487	1'576	1'478	21.891%	40.751%	24.549%
-Intérêts de dettes	-	1'571	1'467	-	40.373%	23.666%
-Frais d'admin. et de loterie	-	1'123	1'196	-	0.357%	0.854%
Frais immobiliers	-	1'235	1'317	-	10.347%	10.982%
Déductions sociales	1'405	1'319	1'379	15.182%	17.860%	16.267%
-Frais de maladie	1'224	1'121	1'191	0.341%	0.117%	0.422%
-Dons	1'236	1'121	1'193	1.336%	0.121%	0.575%
-Doubles activités	1'282	1'188	1'252	5.121%	6.110%	5.546%
-Enfants et personnes à charge	1'314	1'240	1'294	7.727%	10.796%	9.085%
Déductions diverses	1'220	1'119	1'189	0.000%	0.000%	0.215%
Toutes les déductions	2'631	2'527	2'339	115.655%	125.710%	97.125%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. { } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 20: effet des déductions sur les recettes fiscales, approche "par rapport aux revenus imposables".

5.2 Répartition par classe de revenus bruts

Nous ventilons, en fonction de la classe de revenus bruts, les effets sur les recettes fiscales de l'ensemble des déductions ainsi que de chaque déduction prise séparément (voir les tableaux 21, 22 et 23). Nous le faisons uniquement pour l'approche "par rapport aux revenus bruts" (nous mesurons la diminution d'impôt, dans les différentes classes de revenus, qui résulte de la diminution de la base imposable par rapport aux revenus bruts, par l'octroi de la déduction).

Les déductions diminuent les recettes fiscales différemment suivant la classe de revenus.

Pour l'ensemble des déductions, la diminution des recettes tend, en pourcentage, à augmenter avec la classe de revenus: les déductions réduisent les recettes fiscales de 35 à 40% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 61 à 66% dans la classe des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. La diminution s'affaiblit cependant dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs (les recettes fiscales y sont réduites de 42 à 52%).

Nous indiquons ci-après les tendances par type de déductions.

Déductions professionnelles

Dans les classes de revenus inférieurs à 140'000 francs, les déductions pour frais professionnels réduisent les recettes fiscales de 13 à 24 %. Les réductions sont les plus élevées dans les classes de revenus compris entre 35'000 et 65'000 francs. Elles sont à un niveau beaucoup plus bas (4 à 6%) dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs.

Déductions de transferts

Les déductions de transferts (uniquement pour le canton de Berne) réduisent davantage les recettes fiscales dans les classes de revenus élevés, exception faite de la dernière classe de revenus: de 23% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs, les réductions passent à 32% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. Nous observons les réductions les plus faibles (17%) dans la dernière classe de revenus (revenus d'au moins 140'000 francs).

Déductions pour frais financiers

Les déductions pour frais financiers réduisent davantage les recettes fiscales dans les classes de revenus élevés: ils les réduisent de 2 à 4% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 16 à 28% (grandes différences entre les cantons) dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs. Le taux de réduction augmente encore un peu dans la dernière classe de revenus (revenus d'au moins 140'000 francs) dans le canton de Berne (de 16 à 16.7%) mais diminue légèrement dans les cantons de Fribourg et de Glaris (respectivement de 27.7 à 27.3% et de 22.9 à 18%).

Déductions pour frais immobiliers

Les déductions pour frais immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) réduisent davantage les recettes fiscales dans les classes de revenus élevés: ils les réduisent de 2 à 4% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 7 à 9% dans la classe de revenus compris entre 100'00 et 140'000 francs. Le taux de réduction tend cependant à se stabiliser ensuite: il reste à 8% dans la classe de revenus d'au moins 140'000 francs.

Déductions sociales

Les déductions sociales réduisent davantage les recettes fiscales dans les classes de revenus élevés: elles les réduisent de 1 à 4% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs et de 17 à 20%, dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs; dans la dernière classe de revenus (revenus d'au moins 140'000 francs), la réduction redevient cependant plus modérée (6 à 7%).

Déductions accordées	Total	Classe de revenus bruts										
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000	
Aucune déduction	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Frais professionnels	13.401%	13.504%	16.557%	23.600%	20.639%	23.067%	19.760%	18.384%	18.387%	17.957%	6.421%	
-d'une activité de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de déplacement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de repas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de séjour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de travail en équipes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-frais de formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité acces. de salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	24.656%	24.155%	23.246%	25.853%	24.812%	31.471%	31.286%	30.427%	30.627%	32.204%	16.927%	
-Cotisations de prévoyance	18.677%	4.334%	8.692%	13.319%	14.900%	22.188%	21.911%	21.801%	22.798%	25.422%	13.632%	
-AVS/AI/APG/AC	9.144%	3.885%	7.376%	9.941%	9.883%	13.854%	11.903%	11.835%	12.066%	12.594%	5.413%	
-2ème pilier	7.376%	0.269%	1.338%	2.911%	4.522%	8.875%	8.590%	9.027%	9.290%	10.516%	5.233%	
-3ème pilier	2.760%	0.188%	0.363%	0.658%	0.828%	1.517%	1.801%	2.201%	2.465%	3.520%	2.996%	
-Primes d'assur. et intérêts	5.338%	19.575%	15.900%	12.355%	9.607%	9.929%	8.197%	7.880%	7.393%	6.516%	2.275%	
-Obligations de rentes/charges	1.380%	0.196%	0.403%	0.694%	0.826%	1.684%	2.260%	2.105%	1.811%	1.526%	1.064%	
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	13.380%	1.149%	2.383%	2.864%	3.021%	4.080%	5.677%	7.523%	9.993%	15.975%	16.733%	
-Intérêts de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions sociales	11.021%	3.311%	3.974%	4.901%	6.747%	9.178%	11.691%	14.311%	16.598%	17.152%	6.845%	
-Frais de maladie	0.220%	1.214%	1.014%	0.772%	0.506%	0.467%	0.364%	0.316%	0.285%	0.227%	0.087%	
-Dons	0.934%	1.795%	1.969%	1.625%	1.324%	1.547%	1.263%	1.242%	1.171%	1.120%	0.562%	
-Doublés activités	4.050%	0.000%	0.204%	0.814%	1.573%	1.991%	2.981%	4.529%	6.260%	7.048%	2.601%	
-Enfants et personnes à charge	6.123%	0.294%	0.827%	1.863%	3.747%	5.552%	7.521%	8.796%	9.641%	9.351%	3.596%	
Déductions diverses	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	
Toutes les déductions	53.630%	43.206%	39.532%	49.950%	50.073%	54.568%	58.488%	59.690%	61.753%	64.745%	44.976%	

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 21: réduction des recettes fiscales par les déductions, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Berne, approche "par rapport aux revenus bruts".

Déductions accordées	Total	Classe de revenus bruts									
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Aucune déduction	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Frais professionnels	11.954%	12.910%	17.406%	23.935%	20.591%	20.972%	18.241%	16.800%	16.891%	16.742%	5.502%
-d'une activité de salarié	11.314%	12.137%	16.871%	23.532%	20.181%	20.305%	17.403%	15.932%	15.989%	15.757%	5.104%
-frais de déplacement	4.819%	3.079%	7.313%	10.248%	8.944%	9.645%	7.616%	6.904%	6.950%	6.901%	1.912%
-frais de repas	} 2.198%	2.112%	4.932%	6.118%	5.033%	5.352%	3.874%	3.265%	3.128%	2.834%	0.746%
-frais de séjour											
-frais de travail en équipes											
-frais de formation	} 4.758%	6.407%	8.236%	8.678%	6.929%	7.654%	6.498%	6.525%	6.716%	6.649%	2.448%
-autres											
-d'une activité acces. de salarié	0.677%	0.751%	0.603%	0.430%	0.431%	0.744%	0.899%	0.943%	1.000%	1.058%	0.398%
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déductions de transferts	(10.734%)	(23.664%)	(16.883%)	(13.419%)	(11.962%)	(15.514%)	(14.611%)	(14.249%)	(13.799%)	(13.802%)	(7.059%)
-Cotisations de prévoyance	(3.360%)	(0.583%)	(0.578%)	(0.875%)	(1.118%)	(2.282%)	(2.477%)	(2.762%)	(3.100%)	(4.473%)	(3.436%)
-AVS/AI/APG/AC	(0.068%)	(0.388%)	(0.144%)	(0.120%)	(0.104%)	(0.124%)	(0.118%)	(0.108%)	(0.087%)	(0.068%)	(0.042%)
-2ème pilier	(0.252%)	(0.006%)	(0.013%)	(0.031%)	(0.039%)	(0.096%)	(0.106%)	(0.123%)	(0.179%)	(0.272%)	(0.330%)
-3ème pilier	3.043%	0.189%	0.421%	0.725%	0.977%	2.065%	2.255%	2.535%	2.840%	4.143%	3.064%
-Primes d'assur. et intérêts	5.579%	22.844%	15.975%	11.635%	9.530%	10.697%	9.266%	8.866%	8.315%	7.218%	2.263%
-Obligations de rentes/charges	1.935%	0.225%	0.498%	1.020%	1.425%	2.933%	3.070%	2.910%	2.689%	2.377%	1.366%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	23.257%	1.194%	2.810%	4.135%	4.923%	8.603%	12.549%	16.023%	20.339%	27.680%	27.346%
-Intérêts de dettes	23.080%	1.148%	2.732%	4.056%	4.843%	8.512%	12.451%	15.917%	20.254%	27.542%	27.096%
-Frais d'admin. et de loterie	0.183%	0.046%	0.084%	0.082%	0.082%	0.099%	0.102%	0.115%	0.094%	0.155%	0.250%
Frais immobiliers	6.531%	0.864%	1.796%	2.009%	2.068%	3.192%	4.126%	4.881%	5.668%	7.353%	7.619%
Déductions sociales	11.995%	0.241%	0.834%	2.518%	5.690%	10.715%	14.857%	18.437%	20.023%	19.783%	6.764%
-Frais de maladie	0.088%	0.226%	0.263%	0.199%	0.168%	0.179%	0.132%	0.136%	0.122%	0.113%	0.037%
-Dons	0.065%	0.015%	0.032%	0.037%	0.034%	0.057%	0.064%	0.057%	0.049%	0.078%	0.067%
-Doubles activités	4.429%	0.000%	0.044%	0.303%	0.969%	2.488%	4.870%	6.751%	7.955%	7.828%	2.435%
-Enfants et personnes à charge	7.718%	0.000%	0.495%	2.022%	4.640%	8.311%	10.296%	12.193%	12.758%	12.395%	4.225%
Déductions diverses	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Toutes les déductions	55.695%	38.666%	35.698%	42.357%	40.954%	49.821%	54.868%	58.382%	61.695%	65.743%	51.870%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 22: réduction des recettes fiscales par les déductions, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Fribourg, approche "par rapport aux revenus bruts".

Déductions accordées	Total	Classe de revenus bruts									
		<25'000	25'000-35'000	35'000-45'000	45'000-55'000	55'000-65'000	65'000-75'000	75'000-85'000	85'000-100'000	100'000-140'000	>=140'000
Aucune déduction	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
Frais professionnels	9.462%	14.655%	13.996%	17.534%	14.911%	15.490%	14.269%	14.457%	13.512%	12.329%	3.908%
-d'une activité de salarié	8.910%	14.251%	13.661%	17.162%	14.484%	14.896%	13.712%	13.913%	12.933%	11.507%	3.480%
-frais de déplacement	2.940%	3.341%	4.534%	5.659%	5.034%	5.420%	4.515%	4.401%	4.064%	3.919%	1.092%
-frais de repas	1.296%	2.883%	3.864%	4.050%	2.988%	3.163%	2.279%	1.763%	1.662%	1.476%	0.346%
-frais de séjour	0.214%	0.560%	0.771%	0.922%	0.647%	0.872%	0.585%	0.189%	0.129%	0.101%	0.082%
-frais de travail en équipes	0.365%	0.086%	0.377%	0.421%	0.522%	0.473%	0.712%	1.406%	1.007%	0.270%	0.024%
-frais de formation	0.087%	0.047%	0.060%	0.211%	0.185%	0.169%	0.092%	0.101%	0.113%	0.123%	0.036%
-autres	4.343%	6.737%	6.807%	6.921%	5.585%	6.264%	5.928%	6.628%	6.505%	5.992%	1.900%
-d'une activité acces. de salarié	0.491%	0.448%	0.375%	0.360%	0.395%	0.563%	0.484%	0.581%	0.603%	0.820%	0.295%
-d'une activité d'indépendant	(0.084%)	(0.012%)	(0.014%)	(0.028%)	(0.051%)	(0.069%)	(0.099%)	-(0.002%)	(0.025%)	(0.053%)	(0.134%)
Déductions de transferts	(11.539%)	(19.601%)	(16.555%)	(14.887%)	(13.728%)	(17.347%)	(15.966%)	(15.246%)	(15.014%)	(15.056%)	(6.587%)
-Cotisations de prévoyance	(3.581%)	(0.306%)	(0.565%)	(1.073%)	(1.389%)	(2.413%)	(2.798%)	(2.858%)	(3.566%)	(5.418%)	(3.410%)
-AVS/AI/APG/AC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-2ème pilier	(0.286%)	(0.136%)	(0.102%)	(0.039%)	(0.106%)	(0.170%)	(0.115%)	(0.150%)	(0.155%)	(0.310%)	(0.397%)
-3ème pilier	3.298%	0.170%	0.468%	1.034%	1.283%	2.246%	2.683%	2.717%	3.415%	5.118%	3.013%
-Primes d'assur. et intérêts	5.739%	18.389%	14.589%	11.569%	9.885%	10.798%	9.274%	8.865%	8.189%	6.910%	2.108%
-Obligations de rentes/charges	1.184%	0.042%	0.233%	0.654%	1.129%	1.914%	1.925%	1.651%	1.831%	1.625%	0.608%
-Partie non imposable des rentes	1.234%	0.697%	1.606%	1.772%	1.528%	2.769%	2.238%	2.258%	1.818%	1.436%	0.464%
Frais financiers	16.243%	1.574%	3.561%	3.918%	4.045%	6.886%	9.712%	11.347%	14.539%	22.940%	18.026%
-Intérêts de dettes	15.754%	1.427%	3.204%	3.609%	3.782%	6.542%	9.397%	11.106%	14.270%	22.529%	17.334%
-Frais d'admin. et de loterie	0.498%	0.147%	0.369%	0.315%	0.270%	0.356%	0.324%	0.252%	0.285%	0.436%	0.693%
Frais immobiliers	7.525%	1.276%	3.796%	4.183%	3.559%	4.879%	5.610%	5.651%	6.796%	9.452%	8.210%
Déductions sociales	11.665%	1.343%	2.236%	3.639%	7.335%	11.865%	15.252%	19.567%	19.269%	17.627%	6.148%
-Frais de maladie	0.332%	1.145%	1.154%	0.820%	0.418%	0.848%	0.627%	0.462%	0.392%	0.382%	0.120%
-Dons	0.375%	0.111%	0.348%	0.218%	0.204%	0.396%	0.263%	0.267%	0.378%	0.499%	0.367%
-Doublés activités	4.256%	0.081%	0.085%	0.524%	1.224%	2.374%	5.067%	7.076%	7.708%	6.893%	2.340%
-Enfants et personnes à charge	7.039%	0.006%	0.654%	2.198%	5.788%	8.635%	9.888%	12.607%	11.709%	10.401%	3.320%
Déductions diverses	0.154%	0.424%	0.192%	0.259%	0.077%	0.147%	0.084%	0.083%	0.126%	0.136%	0.190%
Toutes les déductions	49.271%	39.175%	35.318%	40.825%	39.522%	48.258%	52.859%	56.302%	57.261%	61.097%	41.562%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète.

Tableau 23: réduction des recettes fiscales par les déductions, dans chaque classe de revenus bruts, pour le canton de Glaris, approche "par rapport aux revenus bruts".

5.3 Charge fiscale par classe de revenus bruts

Considérons le rapport entre les recettes fiscales et la masse totale des revenus bruts dans chaque classe de revenus, d'une part avec l'ensemble des déductions fiscales en vigueur, d'autre part en supposant qu'aucune déduction fiscale ne soit accordée (tout en gardant le barème actuel d'imposition). Ce rapport exprime la charge fiscale par classe de revenus bruts.

Nos résultats pour les trois cantons analysés sont rassemblés dans les tableaux 24 et 25. Une représentation graphique est donnée à la figure 2 pour le canton de Berne.

La charge fiscale augmente avec la classe de revenus, tant en l'absence de déductions qu'en prenant en compte les déductions. L'augmentation est particulièrement élevée dans la classe de revenus bruts d'au moins 140'000 francs: dans cette classe, la charge fiscale en l'absence de déductions se situe entre 8.2 et 8.6% tandis qu'en prenant en compte les déductions, elle se situe entre 4.1 et 5.0%.

La charge fiscale de l'ensemble des contribuables est située entre 3.4 et 3.7% sans les déductions et entre 1.6 et 1.7% avec les déductions. Ce taux entre 1.6 et 1.7% correspond au taux unique d'imposition (taux proportionnel ou "flat rate") qui, appliqué aux revenus bruts, engendrerait les mêmes recettes fiscales que le système actuel de taxation⁸. En cas d'imposition proportionnelle des revenus bruts à ce taux unique, la charge fiscale s'allègerait dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs, resterait plus ou moins la même dans la classe des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs et augmenterait dans les autres classes.

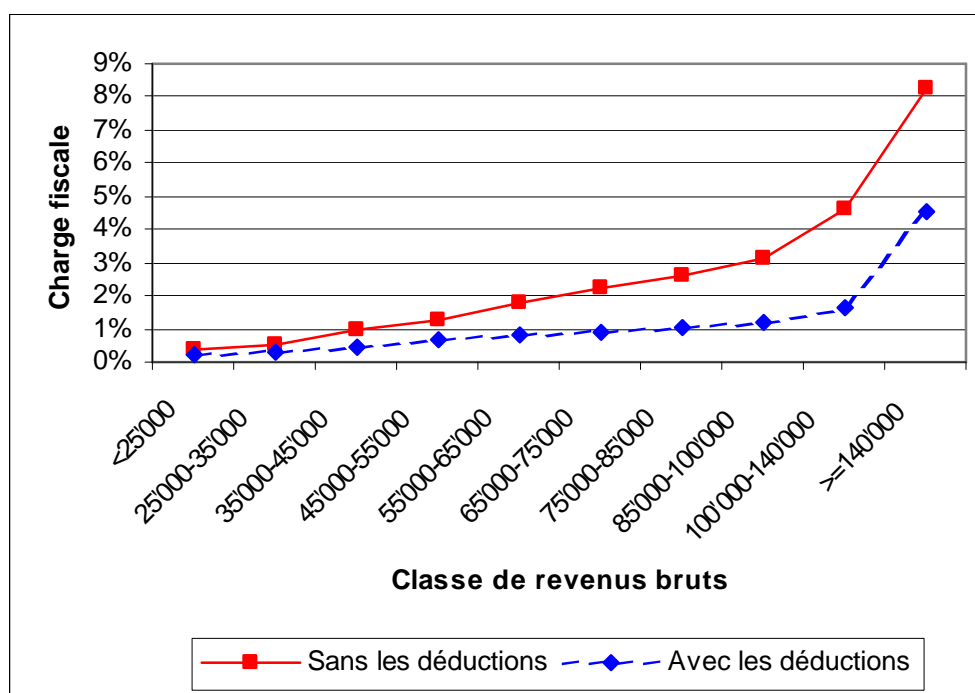


Figure 2: charge fiscale par classe de revenus bruts, dans le canton de Berne.

⁸ Il faut tenir compte du fait que les définitions de revenus bruts sont légèrement différentes par canton (voir le chapitre 3). Nous recalculerons au paragraphe 6.2.2, un taux unique d'imposition au niveau de la Suisse, sur des revenus bruts plus complets et dont la définition est harmonisée entre les trois cantons.

Classe de revenus bruts	Berne			Fribourg			Glaris		
	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale
<25'000	641'070'404	2'275'029	0.355%	199'319'245	673'114	0.338%	22'985'244	81'431	0.354%
25'000-35'000	1'166'334'065	6'430'641	0.551%	288'426'688	1'556'042	0.539%	52'616'081	295'220	0.561%
35'000-45'000	1'854'484'207	17'323'517	0.934%	468'636'875	4'363'160	0.931%	84'845'979	797'432	0.940%
45'000-55'000	2'470'981'722	32'006'299	1.295%	576'237'924	7'353'008	1.276%	108'625'885	1'369'064	1.260%
55'000-65'000	2'582'308'809	45'643'082	1.768%	531'717'844	8'940'947	1.682%	103'184'458	1'743'431	1.690%
65'000-75'000	2'381'191'699	52'687'352	2.213%	506'156'767	10'527'437	2.080%	97'964'465	2'038'536	2.081%
75'000-85'000	2'184'422'315	56'702'576	2.596%	506'072'266	12'483'736	2.467%	97'820'915	2'405'033	2.459%
85'000-100'000	2'932'826'379	91'825'825	3.131%	674'760'529	20'333'455	3.013%	119'469'946	3'589'371	3.004%
100'000-140'000	5'179'289'356	240'605'198	4.646%	1'123'066'659	51'507'500	4.586%	169'060'754	7'731'825	4.573%
>=140'000	5'295'493'808	435'773'281	8.229%	1'244'088'300	105'260'888	8.461%	178'024'792	15'249'534	8.566%
Total	26'688'402'762	981'272'800	3.677%	6'118'483'096	222'999'288	3.645%	1'034'598'518	35'300'877	3.412%

Tableau 24: charge fiscale par classe de revenus bruts, en l'absence de déductions.

Classe de revenus bruts	Berne			Fribourg			Glaris		
	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale	Total des revenus	Total des recettes	Charge fiscale
<25'000	641'070'404	1'292'082	0.202%	199'319'245	412'847	0.207%	22'985'244	49'530	0.215%
25'000-35'000	1'166'334'065	3'888'461	0.333%	288'426'688	1'000'574	0.347%	52'616'081	190'953	0.363%
35'000-45'000	1'854'484'207	8'670'335	0.468%	468'636'875	2'515'067	0.537%	84'845'979	471'877	0.556%
45'000-55'000	2'470'981'722	15'979'777	0.647%	576'237'924	4'341'666	0.753%	108'625'885	827'984	0.762%
55'000-65'000	2'582'308'809	20'736'385	0.803%	531'717'844	4'486'468	0.844%	103'184'458	902'094	0.874%
65'000-75'000	2'381'191'699	21'871'809	0.919%	506'156'767	4'751'213	0.939%	97'964'465	960'992	0.981%
75'000-85'000	2'184'422'315	22'856'936	1.046%	506'072'266	5'195'477	1.027%	97'820'915	1'050'961	1.074%
85'000-100'000	2'932'826'379	35'120'459	1.197%	674'760'529	7'788'831	1.154%	119'469'946	1'534'055	1.284%
100'000-140'000	5'179'289'356	84'824'509	1.638%	1'123'066'659	17'645'044	1.571%	169'060'754	3'007'887	1.779%
>=140'000	5'295'493'808	239'778'750	4.528%	1'244'088'300	50'661'844	4.072%	178'024'792	8'911'546	5.006%
Total	26'688'402'762	455'019'504	1.705%	6'118'483'096	98'799'030	1.615%	1'034'598'518	17'907'879	1.731%

Tableau 25: charge fiscale par classe de revenus bruts, prenant en compte les déductions.

6 Extrapolation des résultats à la Suisse

Les données des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris sont utilisées séparément pour estimer, au niveau de la Suisse, le total des revenus et des déductions, ainsi que l'effet de chaque déduction sur les recettes fiscales. Nous limitons nos calculs aux taxations normales des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale de revenus imposables supérieurs ou égaux à 20'800 francs et des contribuables non mariés et sans enfants de revenus imposables supérieurs ou égaux à 10'700 francs.

Les contribuables des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris ne sont pas nécessairement "représentatifs" de l'ensemble de la Suisse (les données exploitées ne forment pas un échantillon aléatoire de toute la Suisse) et nos estimations reposent sur des hypothèses de modélisation. Les résultats totaux au niveau de la Suisse sont dès lors à considérer avec quelques réserves.

L'AFC relève exhaustivement dans tous les cantons quelques variables importantes relatives à la taxation des personnes physiques. C'est ainsi que durant les années fiscales 1995/96 sont connus pour les taxations normales des contribuables de revenus imposables supérieurs ou égaux à 20'800 francs pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale ou à 10'700 francs pour les contribuables non mariés et sans enfants:

- le nombre de taxations (2'853'507),
- les revenus imposables (163'337'510'000 francs),
- le rendement de l'impôt par année (4'833'202'530 francs),
- trois déductions fiscales, à savoir
 - les primes d'assurances et les intérêts d'épargne (6'099'479'700 francs),
 - les déductions pour doubles activités (3'113'882'400 francs),
 - les déductions pour enfants et pour personnes à charge (6'198'519'800 francs).

Nous pourrions comparer pour ces variables les valeurs "réelles" avec nos estimations et contrôler ainsi la qualité de quelques estimations.

6.1 Extrapolation de quelques grandeurs

Nous estimons quelques grandeurs au niveau de la Suisse, par une extrapolation des données de chaque canton à l'aide de poids. Les poids d'extrapolation tentent de redresser:

- les disparités dans la répartition du nombre d'observations exploitées (données "correctes" et "complètes") du canton par rapport au nombre de taxations normales recensées dans le canton,
- les disparités dans la répartition des revenus imposables de chaque canton par rapport à la Suisse.

Une procédure informatique "standardisée" a été développée à l'AFC pour calculer ces poids; la méthode de pondération est décrite de façon détaillée dans un document interne (non publié) de l'AFC⁹.

⁹ Document de Rudi Peters du 12 mars 2003 intitulé "Les données fiscales détaillées 1995/1996 des personnes physiques: l'utilisation des fichiers informatiques des administrations cantonales".

6.1.1 Etablissement du schéma de pondération

Les poids sont calculés avec l'ensemble des taxations normales de chaque canton, également celles des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale de revenus imposables inférieurs à 20'800 francs et celles des contribuables non mariés sans enfants de revenus imposables inférieurs à 10'700 francs.

Nous calculons tout d'abord des poids initiaux, correspondant au nombre de taxations normales recensées divisé par le nombre d'observations "correctes" et "complètes"; ces poids initiaux sont calculés par canton, par type de contribuables (3 types: contribuables mariés sans enfants et sans personnes à charge, contribuables non mariés sans enfants et sans personnes à charge, contribuables avec enfants ou avec personnes à charge) et par classe de revenus imposables (7 classes).

Ces poids initiaux sont indiqués, au tableau 26, comme les facteurs f_1 . Ils sont en général légèrement supérieurs à 1, indiquant un léger sous-dénombrement de taxations normales (résultant par exemple de l'élimination des données considérées comme non "correctes" ou non "complètes", voir le paragraphe 2.4). Nous remarquons toutefois quelques poids initiaux inférieurs à 1, indiquant un nombre d'observations supérieur au nombre de taxations recensées (en partie explicable par une modification de certains états de taxation après le recensement des données).

Nous multiplions ensuite ces poids initiaux par des facteurs, calculés de manière telle que la somme pondérée des revenus imposables, de chaque type de contribuable et de chaque classe de revenus imposables, soit exactement égale au total des revenus imposables recensés en Suisse pour le type de contribuables et pour la classe de revenus imposables considérés.

Ces facteurs de calibrage sont indiqués, au tableau 26, comme les facteurs f_2 . Nous remarquons que ces facteurs tendent à augmenter avec la classe des revenus imposables de chaque type de contribuables, redressant la structure plus "pauvre" des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris. Nous notons toutefois des facteurs également élevés parmi les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale de revenus imposables inférieurs à 23'300 francs et parmi les contribuables non mariés et sans enfants de revenus imposables inférieurs à 14'000 francs.

Les poids finaux sont les produits des poids initiaux f_1 avec les facteurs de calibrage f_2 . Ils sont indiqués au tableau 26 comme les "poids ($f_1 \cdot f_2$)".

Classe de revenus imposables	Canton de Berne			Canton de Fribourg			Canton de Glaris		
	Facteur f1	Facteur f2	Poids (f1*f2)	Facteur f1	Facteur f2	Poids (f1*f2)	Facteur f1	Facteur f2	Poids (f1*f2)
Contribuables mariés sans enfants et sans personnes à charge									
[0,23'000[0.881	10.818	9.532	0.938	54.631	51.245	0.534	389.726	208.118
[23'300,30'000[1.021	6.050	6.177	1.001	20.837	20.865	0.979	218.936	214.342
[30'000,50'000[1.026	6.627	6.799	1.000	29.939	29.933	1.027	156.753	161.008
[50'000,80'000[1.041	7.347	7.645	1.001	36.225	36.251	1.053	176.382	185.762
[80'000,110'000[1.085	8.410	9.121	1.000	48.416	48.416	1.105	218.018	240.916
[110'000,160'000[1.138	9.203	10.477	1.000	60.281	60.281	1.113	277.551	308.942
>=160'000	1.214	10.666	12.951	0.995	73.323	72.949	1.236	259.964	321.305
Contribuables non mariés sans enfants et sans personnes à charge									
[0,14'000[0.882	6.737	5.940	1.001	34.423	34.441	0.976	213.195	208.140
[14'000,30'000[1.007	6.573	6.618	1.000	28.027	28.024	1.051	173.167	181.948
[30'000,50'000[1.011	7.096	7.171	1.000	33.289	33.293	1.054	174.923	184.378
[50'000,80'000[1.027	8.907	9.151	1.001	49.222	49.279	1.000	236.390	236.390
[80'000,110'000[1.073	8.858	9.502	0.992	68.532	68.004	0.916	372.585	341.336
[110'000,160'000[1.082	9.549	10.336	1.004	78.343	78.664	0.982	355.444	348.982
>=160'000	1.169	9.878	11.544	1.000	81.458	81.458	0.938	385.567	361.469
Contribuables (mariés ou non) avec enfants ou avec personnes à charge									
[0,23'000[0.861	7.331	6.311	1.035	25.131	26.013	1.053	142.321	149.811
[23'300,30'000[1.015	6.610	6.706	1.004	24.471	24.578	1.092	144.774	158.039
[30'000,50'000[1.016	7.186	7.302	1.000	25.137	25.134	1.070	139.220	149.020
[50'000,80'000[1.029	8.746	9.002	1.000	28.708	28.717	1.101	159.137	175.241
[80'000,110'000[1.078	9.429	10.168	1.001	32.219	32.251	1.144	231.566	264.826
[110'000,160'000[1.156	9.995	11.550	0.996	38.252	38.093	1.144	273.946	313.351
>=160'000	1.229	11.330	13.930	1.002	50.278	50.363	1.204	253.093	304.744

Tableau 26: pondération des données des cantons.

6.1.2 Nombre total de taxations

Le nombre total de taxations est respectivement estimé à 2'883'365, à 2'937'850 ou à 2'919'007, suivant qu'on utilise les données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. Nous ne surestimons que très légèrement le nombre "réel" de 2'853'507 taxations (surestimation de 1.05 à 2.96%).

Nous indiquons au tableau 27 la répartition des taxations entre les différentes classes de revenus. Nous remarquons que la pondération redresse sensiblement la part des taxations de contribuables "riches": la part des taxations avec des revenus bruts d'au moins 100'000 francs est passée de 18.78 à 23.26% dans le canton de Berne, de 17.37 à 20.79% dans le canton de Fribourg et de 14.97 à 19.13% dans le canton de Glaris, après l'extrapolation à l'ensemble de la Suisse (comparaison du tableau 27 avec le tableau 6).

Classe de revenus bruts	Extrapolation des données de Berne		Extrapolation des données de Fribourg		Extrapolation des données de Glaris	
<25'000	205'490	7.13%	308'941	10.52%	218'027	7.47%
25'000-35'000	259'240	8.99%	271'230	9.23%	320'821	10.99%
35'000-45'000	318'431	11.04%	363'558	12.37%	379'912	13.02%
45'000-55'000	351'622	12.19%	366'657	12.48%	384'862	13.18%
55'000-65'000	319'310	11.07%	307'275	10.46%	321'935	11.03%
65'000-75'000	269'286	9.34%	249'293	8.49%	260'627	8.93%
75'000-85'000	221'913	7.70%	212'074	7.22%	224'919	7.71%
85'000-100'000	267'351	9.27%	248'106	8.45%	249'418	8.54%
100'000-140'000	396'103	13.74%	351'076	11.95%	325'123	11.14%
>=140'000	274'618	9.52%	259'640	8.84%	233'363	7.99%
Total	2'883'365	100.00%	2'937'850	100.00%	2'919'007	100.00%

Tableau 27: estimation du nombre de taxations normales en Suisse.

6.1.3 Masse totale des revenus bruts

La masse totale des revenus bruts est estimée à 228.2 milliards de francs à partir des données du canton de Berne (sans les frais immobiliers), à 224.7 milliards de francs à partir des données du canton de Fribourg (sans une grande partie des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et des cotisations au 2^{ème} pilier) ou à 217.9 milliards de francs à partir des données du canton de Glaris (sans les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC, sans une grande partie des cotisations au 2^{ème} pilier, avec certaines déductions d'activités d'indépendant et avec la partie non imposable des rentes). Au paragraphe 6.2.2, nous essayerons d'estimer la masse totale des revenus bruts en éliminant les particularités cantonales dans la définition des revenus bruts.

Nous indiquons au tableau 28 la répartition de la masse totale des revenus bruts entre les différentes classes de revenus. Nous remarquons que 42 à 46% du total des revenus proviennent des 19 à 23% de contribuables gagnant au moins 100'000 francs.

Classe de revenus bruts	Extrapolation des données de Berne		Extrapolation des données de Fribourg		Extrapolation des données de Glaris	
<25'000	4'136'747'881	1.81%	5'898'016'734	2.63%	4'328'690'677	1.99%
25'000-35'000	7'813'969'332	3.42%	8'166'923'108	3.64%	9'694'729'870	4.45%
35'000-45'000	12'777'973'456	5.60%	14'613'848'177	6.50%	15'274'823'769	7.01%
45'000-55'000	17'573'611'163	7.70%	18'280'944'447	8.14%	19'177'787'645	8.80%
55'000-65'000	19'100'728'182	8.37%	18'370'705'661	8.18%	19'262'573'692	8.84%
65'000-75'000	18'808'665'245	8.24%	17'403'855'980	7.75%	18'217'021'807	8.36%
75'000-85'000	17'711'471'943	7.76%	16'943'011'804	7.54%	17'958'593'207	8.24%
85'000-100'000	24'630'474'235	10.80%	22'846'124'148	10.17%	22'899'718'817	10.51%
100'000-140'000	46'233'492'064	20.26%	40'940'337'239	18.22%	37'847'755'897	17.37%
>=140'000	59'375'997'306	26.02%	61'205'241'904	27.24%	53'233'751'861	24.43%
Total	228'163'130'807	100.00%	224'669'009'201	100.00%	217'895'447'241	100.00%

Tableau 28: estimation de la masse totale des revenus bruts en Suisse.

Ces estimations sont utilisées pour extrapoler à la Suisse les résultats cantonaux relatifs à l'assiette fiscale (voir le paragraphe 6.2).

6.1.4 Masse totale des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont estimées à 4,7 milliards de francs à partir des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. Nous ne sous-estimons que très légèrement le total "réel" de 4'833'202'530 francs (sous-estimation de 1.93 à 2.55%).

Nous indiquons au tableau 29 la répartition des recettes fiscales entre les différentes classes de revenus. Nous remarquons que plus de 75 à 78% des recettes fiscales proviennent des quelque 19 à 23% de contribuables gagnant au moins 100'000 francs et que 59 à 61% des recettes fiscales sont dues aux 8 à 10% de contribuables gagnant au moins 140'000 francs.

Classe de revenus bruts	Extrapolation des données de Berne		Extrapolation des données de Fribourg		Extrapolation des données de Glaris	
<25'000	8'551'719	0.18%	11'569'410	0.25%	10'113'382	0.21%
25'000-35'000	26'048'084	0.55%	28'416'878	0.60%	36'163'239	0.76%
35'000-45'000	60'630'557	1.28%	81'027'753	1.72%	87'173'957	1.84%
45'000-55'000	115'434'990	2.44%	143'528'888	3.05%	151'823'002	3.20%
55'000-65'000	158'532'791	3.36%	174'271'555	3.70%	182'615'683	3.85%
65'000-75'000	181'281'653	3.84%	186'722'899	3.96%	193'377'660	4.08%
75'000-85'000	193'783'217	4.10%	196'664'976	4.18%	206'796'039	4.36%
85'000-100'000	306'290'195	6.48%	302'953'768	6.43%	321'642'837	6.79%
100'000-140'000	785'864'040	16.64%	737'551'882	15.66%	753'171'728	15.89%
>=140'000	2'887'474'559	61.12%	2'847'166'666	60.45%	2'796'871'510	59.01%
Total	4'723'891'806	100.00%	4'709'874'676	100.00%	4'739'749'036	100.00%

Tableau 29: estimation de la masse totale des recettes fiscales en Suisse.

Ces estimations sont utilisées pour extrapoler à la Suisse les résultats cantonaux relatifs à l'effet des déductions sur les recettes fiscales (voir le paragraphe 6.3).

6.2 Assiette fiscale

Nous estimons l'assiette fiscale au niveau de la Suisse, séparément, à partir des résultats obtenus pour le canton de Berne, de Fribourg et de Glaris. Nous essayons ensuite de corriger les particularités cantonales concernant la délimitation des revenus et des déductions et de proposer des résultats harmonisés.

6.2.1 Modélisation

Nous supposons que, dans chaque classe de revenus, les parts des revenus et des déductions par rapport aux revenus bruts sont les mêmes en Suisse que dans les cantons considérés (voir les tableaux 13, 14 et 15) et nous multiplions les parts de chaque classe par l'estimation du total des revenus bruts de la classe (voir le tableau 28) pour obtenir les totaux de revenus et de déductions au niveau de la Suisse dans chaque classe de revenus.

Nos résultats sont présentés au tableau 30. Les résultats en pour cent des revenus bruts sont proches de ceux du canton considéré pour l'estimation (voir le tableau 9).

Les déductions réduisent l'assiette fiscale de 26 à 30%. En valeur absolue, l'assiette fiscale est réduite de 65.4 milliards de francs (sans les frais immobiliers), de 66.7 milliards de francs (sans une grande partie des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier) ou de 56.8 milliards de francs (sans les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC, sans une grande partie des cotisations au 2^{ème} pilier, avec certaines déductions d'activités d'indépendant et avec la partie

non imposable des rentes) suivant qu'on considère les données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris.

Nous remarquons de plus que:

- les revenus professionnels (uniquement pour le canton de Berne) contribuent pour 162.6 milliards de francs à la masse totale des revenus (71% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais professionnels réduisent l'assiette fiscale de 10.8 à 15.4 milliards de francs (5 à 7% de la masse totale des revenus);
- les revenus de transferts contribuent pour 26.5 à 31.6 milliards de francs à la masse totale des revenus (12 à 15% de la masse totale des revenus) et les déductions de transferts (uniquement pour le canton de Berne) réduisent l'assiette fiscale de 26.6 milliards de francs (12% de la masse totale des revenus);
- les revenus mobiliers contribuent pour 10.7 à 20.7 milliards de francs à la masse totale des revenus (5 à 9% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais financiers réduisent l'assiette fiscale de 11.9 à 21.8 milliards de francs (5 à 10% de la masse totale des revenus) (les estimations de revenus mobiliers et de frais financiers sont fort différents suivant le canton utilisé);
- les revenus immobiliers (uniquement pour les cantons de Fribourg et de Glaris) contribuent pour 21.6 à 25.3 milliards de francs à la masse totale des revenus (10 à 11% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais immobiliers réduisent l'assiette fiscale de 6 à 6.9 milliards de francs (3% de la masse totale des revenus);
- les déductions sociales réduisent l'assiette fiscale de 11.6 à 12.4 milliards (5 à 6% de la masse totale des revenus).

	Estim. à partir des données de Berne		Estim. à partir des données de Fribourg		Estim. à partir des données de Glaris	
	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut
Revenus professionnels	162'615'496'565	71.272%	(161'927'446'595)	(72.074%)	(143'070'050'780)	(65.660%)
-d'une activité princ. de salarié	141'216'695'169	61.893%	(134'675'090'746)	(59.944%)	(124'113'495'421)	(56.960%)
-d'une activité princ. d'indépend.	18'594'838'141	8.150%	23'210'484'031	10.331%	15'806'192'248	7.254%
-d'une activité accessoire	2'803'963'255	1.229%	4'041'871'818	1.799%	3'150'363'111	1.446%
-de salarié	899'984'377	0.394%	3'159'879'200	1.406%	2'512'096'241	1.153%
-d'indépendant	1'903'978'878	0.834%	881'992'618	0.393%	638'266'870	0.293%
Revenus de transferts	29'657'201'109	12.998%	26'467'550'995	11.781%	31'645'667'980	14.523%
Revenus mobiliers	13'714'273'996	6.011%	10'713'534'528	4.769%	20'651'868'724	9.478%
Revenus immobiliers	(11'383'935'510)	(4.989%)	25'283'704'828	11.254%	21'611'429'144	9.918%
Revenus divers	10'792'223'627	4.730%	2'767'722'555	0.123%	916'430'613	0.421%
Revenus bruts (total)	228'163'130'807	100.000%	224'669'009'201	100.000%	217'895'447'241	100.000%
Frais professionnels	15'361'713'758	6.733%	14'266'000'294	6.350%	10'776'829'718	4.946%
-d'une activité de salarié	-	-	13'581'018'279	6.045%	10'233'307'112	4.696%
-frais de déplacement	-	-	5'589'758'034	2.488%	3'250'105'616	1.492%
-frais de repas	-	-	2'690'983'764	1.198%	1'583'296'204	0.727%
-frais de séjour	-	-			290'416'697	0.133%
-frais de travail en équipes	-	-			418'123'040	0.192%
-frais de formation	-	-			92'352'428	0.042%
-autres	-	-	5'300'276'482	2.359%	4'599'013'126	2.111%
-d'une activité acces. de salarié	-	-	684'982'015	0.305%	467'249'882	0.214%
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	(76'272'724)	(0.035%)
Déductions de transferts	26'627'168'088	11.670%	(12'260'057'741)	(5.457%)	(12'530'475'778)	(5.751%)
-Cotisations de prévoyance	18'433'319'135	8.079%	(2'991'319'046)	(1.331%)	(3'038'686'942)	(1.395%)
-AVS/AI/APG/AC	9'287'443'114	4.071%	(89'833'650)	(0.040%)	-	-
-2ème pilier	6'797'724'731	2.979%	(216'560'280)	(0.096%)	(244'140'460)	(0.112%)
-3ème pilier	2'348'151'290	1.029%	2'684'925'117	1.195%	2'794'546'482	1.283%
-Primes d'assur. et intérêts	6'776'508'209	2.970%	7'248'382'911	3.226%	6'943'265'005	3.187%
-Obligations de rentes/charges	1'417'340'743	0.621%	2'020'355'784	0.899%	1'228'848'631	0.564%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	1'319'675'199	0.606%
Frais financiers	11'865'204'263	5.200%	21'773'901'592	9.692%	14'410'347'847	6.613%
-Intérêts de dettes	-	-	21'607'596'046	9.618%	13'963'766'056	6.408%
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	166'305'545	0.074%	446'581'791	0.205%
Frais immobiliers	-	-	6'015'529'178	2.678%	6'868'865'868	3.152%
Déductions sociales	11'594'654'903	5.082%	12'408'711'423	5.523%	12'039'449'542	5.525%
-Frais de maladie	334'442'639	0.147%	112'621'814	0.050%	427'709'306	0.196%
-Dons	1'029'664'985	0.451%	59'380'746	0.026%	333'386'757	0.153%
-Doublés activités	3'792'783'212	1.662%	4'143'394'149	1.844%	3'865'166'930	1.774%
-Enfants et personnes à charge	6'437'764'067	2.822%	8'093'314'714	3.602%	7'413'186'549	3.402%
Déductions diverses	0	0.000%	0	0.000%	161'666'685	0.074%
Toutes les déductions	65'448'741'012	28.685%	66'724'200'227	29.699%	56'787'635'438	26.062%
Revenus imposables	162'714'389'795	71.315%	157'944'808'974	70.301%	161'107'811'803	73.938%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. { } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 30: estimation des revenus et des déductions totaux en Suisse, à partir des données des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris.

6.2.2 Harmonisation des résultats

Afin de corriger (ou du moins réduire) les disparités cantonales au niveau de la délimitation des revenus et des déductions, nous procédons aux adaptations suivantes:

- concernant les estimations à partir des données de Berne:
 - nous imputons aux frais immobiliers la moyenne des estimations faites à partir des deux autres cantons (6'442'197'523 francs) et nous ajoutons ce montant aux "revenus immobiliers";
- concernant les estimations à partir des données de Fribourg:
 - nous imputons aux cotisations de prévoyance à l'AVS/AI/APG/AC le montant estimé à partir des données de Berne (9'287'443'114 francs) et nous ajoutons l'augmentation des cotisations de prévoyance à l'AVS/AI/APG/AC (9'287'443'114 francs moins 89'833'650 francs) aux revenus professionnels d'une activité principale de salarié;
 - nous imputons aux cotisations de prévoyance au 2^{ème} pilier le montant estimé à partir des données de Berne (6'797'724'731 francs) et nous ajoutons l'augmentation des cotisations de prévoyance au 2^{ème} pilier (6'797'724'731 francs moins 216'560'280 francs) aux revenus professionnels d'une activité principale de salarié;
- concernant les estimations à partir des données de Glaris:
 - nous imputons aux cotisations de prévoyance à l'AVS/AI/APG/AC le montant estimé à partir des données de Berne (9'287'443'114 francs) et nous ajoutons ce montant aux revenus professionnels d'une activité principale de salarié;
 - nous imputons aux cotisations de prévoyance au 2^{ème} pilier le montant estimé à partir des données de Berne (6'797'724'731 francs) et nous ajoutons l'augmentation des cotisations de prévoyance au 2^{ème} pilier (6'797'724'731 francs moins 244'140'460 francs) aux revenus professionnels d'une activité principale de salarié;
 - nous retranchons des revenus de transferts le montant de la partie non imposable des rentes (1'319'675'199 francs) et nous supprimons la partie non imposable des rentes de la liste des déductions (considérée comme "déduction non explicite", voir le paragraphe 2.1);
 - nous retranchons des revenus professionnels d'une activité principale d'indépendant le montant des frais professionnels d'une activité d'indépendant (76'272'724 francs) et nous supprimons les frais professionnels d'une activité d'indépendant de la liste des déductions (de manière à ce que toutes les déductions d'une activité d'indépendant soient retranchées des revenus, voir le paragraphe 2.1).

Nos résultats sont portés au tableau 31. Les modifications des valeurs par rapport au tableau 30 sont indiquées en caractères italiques. Les revenus imposables (les revenus bruts moins les déductions) restent inchangés par rapport à ceux du tableau 30.

Nous obtenons une estimation corrigée de la masse totale des revenus bruts, ne prenant plus en compte les particularités cantonales dans la définition des revenus bruts: la masse totale des revenus bruts est estimée, à partir des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris, respectivement à 234.6 milliards de francs, à 240.4 milliards de francs ou à 232.3 milliards de francs.

Si nous exprimons l'estimation de la masse totale des recettes fiscales (voir le paragraphe 6.1.3) par rapport à l'estimation corrigée de la masse totale des revenus bruts, nous obtenons

une estimation du taux unique d'imposition (taux proportionnel ou "flat rate") qui, appliqué aux revenus bruts, engendrerait les mêmes recettes fiscales que le système actuel de taxation, avec toutes ses déductions et avec son barème progressif d'imposition, permet de récolter: ce taux est estimé à environ 2%.

Le total harmonisé de toutes les déductions est respectivement estimé à 71.9 milliards de francs, à 82.5 milliards de francs ou à 71.2 milliards de francs, suivant qu'on s'appuie sur les données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. L'assiette fiscale est réduite de 31 à 34% par l'ensemble des déductions.

Il apparaît de plus que:

- les revenus professionnels contribuent pour 158.8 à 177.7 milliards de francs à la masse totale des revenus (68 à 74% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais professionnels réduisent l'assiette fiscale de 10.7 à 15.4 milliards de francs (5 à 7% de la masse totale des revenus);
- les revenus de transferts contribuent pour 26.5 à 30.3 milliards de francs à la masse totale des revenus (11 à 13% de la masse totale des revenus) et les déductions de transferts réduisent l'assiette fiscale de 26.6 à 28 milliards de francs (11 à 12% de la masse totale des revenus);
- les revenus mobiliers contribuent pour 10.7 à 20.7 milliards de francs à la masse totale des revenus (5 à 9% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais financiers réduisent l'assiette fiscale de 11.9 à 21.8 milliards de francs (5 à 9% de la masse totale des revenus) (les estimations de revenus mobiliers et de frais financiers sont fort différentes suivant le canton utilisé);
- les revenus immobiliers contribuent pour 17.8 à 25.3 milliards de francs à la masse totale des revenus (8 à 11% de la masse totale des revenus) et les déductions pour frais immobiliers réduisent l'assiette fiscale de 6 à 6.9 milliards de francs (3% de la masse totale des revenus);
- les déductions sociales réduisent l'assiette fiscale de 11.6 à 12.4 milliards (5% de la masse totale des revenus).

	Estim. à partir des données de Berne		Estim. à partir des données de Fribourg		Estim. à partir des données de Glaris	
	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut
Revenus professionnels	162'615'496'565	69.314%	177'706'220'511	73.906%	158'834'805'441	68.363%
-d'une activité princ. de salarié	141'216'695'169	60.193%	150'453'864'662	62.572%	139'954'522'806	60.237%
-d'une activité princ. d'indépend.	18'594'838'141	7.926%	23'210'484'031	9.653%	15'729'919'524	6.770%
-d'une activité accessoire	2'803'963'255	1.195%	4'041'871'818	1.681%	3'150'363'111	1.356%
-de salarié	899'984'377	0.384%	3'159'879'200	1.314%	2'512'096'241	1.081%
-d'indépendant	1'903'978'878	0.812%	881'992'618	0.367%	638'266'870	0.275%
Revenus de transferts	29'657'201'109	12.641%	26'467'550'995	11.008%	30'325'992'781	13.052%
Revenus mobiliers	13'714'273'996	5.846%	10'713'534'528	4.456%	20'651'868'724	8.889%
Revenus immobiliers	17'826'133'033	7.598%	25'283'704'828	10.515%	21'611'429'144	9.302%
Revenus divers	10'792'223'627	4.600%	276'772'255	0.115%	916'430'613	0.394%
Revenus bruts (total)	234'605'328'330	100.000%	240'447'783'117	100.000%	232'340'526'703	100.000%
Frais professionnels	15'361'713'758	6.548%	14'266'000'294	5.933%	10'700'556'994	4.606%
-d'une activité de salarié	-	-	13'581'018'279	5.648%	10'233'307'112	4.404%
-frais de déplacement	-	-	5'589'758'034	2.325%	3'250'105'616	1.399%
-frais de repas	-	-	2'690'983'764	1.119%	1'583'296'204	0.681%
-frais de séjour	-	-			290'416'697	0.125%
-frais de travail en équipes	-	-			418'123'040	0.180%
-frais de formation	-	-			92'352'428	0.040%
-autres	-	-	5'300'276'482	2.204%	4'599'013'126	1.979%
-d'une activité acces. de salarié	-	-	684'982'015	0.285%	467'249'882	0.201%
Déductions de transferts	26'627'168'088	11.350%	28'038'831'657	11.661%	27'051'827'963	11.643%
-Cotisations de prévoyance	18'433'319'135	7.857%	18'770'092'962	7.806%	18'879'714'327	8.126%
-AVS/AI/APG/AC	9'287'443'114	3.959%	9'287'443'114	3.863%	9'287'443'114	3.997%
-2ème pilier	6'797'724'731	2.898%	6'797'724'731	2.827%	6'797'724'731	2.926%
-3ème pilier	2'348'151'290	1.001%	2'684'925'117	1.117%	2'794'546'482	1.203%
-Primes d'assur. et intérêts	6'776'508'209	2.888%	7'248'382'911	3.015%	6'943'265'005	2.988%
-Obligations de rentes/charges	1'417'340'743	0.604%	2'020'355'784	0.840%	1'228'848'631	0.529%
Frais financiers	11'865'204'263	5.058%	21'773'901'592	9.056%	14'410'347'847	6.202%
-Intérêts de dettes	-	-	21'607'596'046	8.986%	13'963'766'056	6.010%
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	166'305'545	0.069%	446'581'791	0.192%
Frais immobiliers	6'442'197'523	2.746%	6'015'529'178	2.502%	6'868'865'868	2.956%
Déductions sociales	11'594'654'903	4.942%	12'408'711'423	5.161%	12'039'449'542	5.182%
-Frais de maladie	334'442'639	0.143%	112'621'814	0.047%	427'709'306	0.184%
-Dons	1'029'664'985	0.439%	59'380'746	0.025%	333'386'757	0.143%
-Doubles activités	3'792'783'212	1.617%	4'143'394'149	1.723%	3'865'166'930	1.664%
-Enfants et personnes à charge	6'437'764'067	2.744%	8'093'314'714	3.366%	7'413'186'549	3.191%
Déductions diverses	0	0.000%	0	0.000%	161'666'685	0.070%
Toutes les déductions	71'890'938'535	30.643%	82'502'974'143	34.312%	71'232'714'900	30.659%
Revenus imposables	162'714'389'795	69.357%	157'944'808'974	65.688%	161'107'811'803	69.341%

- : valeur non connue. { : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 31: estimation harmonisée des revenus et des déductions totaux en Suisse, à partir des données des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris.

6.2.3 Comparaison des estimations

Les estimations de certains revenus et de certaines déductions peuvent différer suivant le canton considéré. Les différences entre les cantons reflètent les variations cantonales au niveau de l'estimation de la masse totale des revenus bruts de chaque classe de revenus (estimation utilisée pour pondérer chaque classe de revenus) et au niveau du profil des revenus et des déductions par classe de revenus (part des revenus et des déductions par rapport aux revenus bruts, de chaque classe de revenus).

La masse totale des revenus bruts est estimée à 234.6 milliards de francs, à 240.4 milliards de francs ou à 232.3 milliards de francs, suivant qu'on part des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. L'estimation à partir des données du canton de Fribourg est la plus élevée (différence de 5.8 à 8.1 milliards de francs avec les estimations à partir des données des autres cantons). L'estimation des revenus professionnels d'une activité principale de salarié est notamment plus élevée à partir des données de ce canton (différence de 9.2 à 10.5 milliards de francs avec les estimations à partir des données des autres cantons).

Le total de toutes les déductions est estimé à 71.9 milliards de francs, à 82.5 milliards de francs ou à 71.2 milliards de francs, suivant qu'on part des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. L'estimation à partir des données du canton de Fribourg est ici aussi la plus élevée (différence de 10.6 à 11.3 milliards de francs avec les estimations à partir des données de Berne et de Glaris). L'estimation des déductions pour frais financiers est notamment plus élevée à partir des données de ce canton (différence de 7.4 à 9.9 milliards de francs avec les estimations à partir des données des autres cantons).

La masse totale des revenus imposables (revenus après déductions) est estimée à 162.7 milliards de francs, à 157.9 milliards de francs (compensation des revenus bruts totaux plus élevés avec des déductions totales plus importantes) ou à 161.1 milliards de francs, suivant qu'on modélise l'assiette fiscale à partir des données du canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris. Nous ne sous-estimons que très légèrement le total "réel" de 163'337'510'000 francs (sous-estimation de 0.38 à 3.30%).

Si nous regardons les totaux "réels" dont nous disposons pour certaines déductions particulières, nous remarquons que nous surestimons les primes d'assurances et les intérêts d'épargne de 11.10 à 18.84%, les déductions pour doubles activités de 21.80 à 22.06% et les déductions pour enfants et pour personnes à charge de 3.86 à 30.57% (voir le tableau 32).

Les différences de résultats suivant le canton considéré et les écarts parfois importants de certaines estimations avec les valeurs "réelles" doivent inciter le lecteur à la prudence dans l'interprétation des résultats.

	Valeur "réelle"	Estimation à partir des données			Surestimation à partir des données		
		de Berne	de Fribourg	de Glaris	de Berne	de Fribourg	de Glaris
Nombre de taxations	2'853'507	2'883'365	2'937'850	2'919'007	1.05%	2.96%	2.30%
Revenus imposables	163'337'510'000	162'714'389'795	157'944'808'974	161'107'811'803	-0.38%	-3.30%	-1.37%
Recettes fiscales	4'833'202'530	4'723'891'806	4'709'874'676	4'739'749'036	-2.26%	-2.55%	-1.93%
Déduc. pour primes d'assur. et intérêts	6'099'479'700	6'776'508'209	7'248'382'911	6'943'265'005	11.10%	18.84%	13.83%
Déduc. pour doubles activités	3'113'882'400	3'792'783'212	4'143'394'149	3'865'166'930	21.80%	33.06%	24.13%
Déduc. pour enfants et pers. à charge	6'198'519'800	6'437'764'067	8'093'314'714	7'413'186'549	3.86%	30.57%	19.60%

Tableau 32: comparaison de quelques totaux estimés à partir des données des cantons, avec les valeurs "réelles".

6.3 Effet des déductions sur les recettes fiscales

Nous considérons les réductions de recettes fiscales qui résultent de la diminution de la base imposable par chaque déduction par rapport à une situation où les revenus bruts constitueraient la base imposable (approche "par rapport aux revenus bruts"). Nous supposons que le barème d'imposition actuel ne change pas avec les modifications de la base imposable.

Nous extrapolons au niveau de la Suisse les effets des déductions sur les recettes fiscales observés dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris. Nous calculons, par classe de revenus, les rapports entre les recettes fiscales dans les cantons considérés, si toutes les déductions sauf une étaient supprimées, avec les recettes actuelles de ces cantons (rapports obtenus à partir des tableaux 21, 22 et 23). Nous multiplions ces rapports avec l'estimation de la masse totale des recettes par classe de revenus (voir le tableau 27), pour estimer les recettes fiscales de chaque classe au niveau suisse si toutes les déductions sauf une devaient être supprimées.

Nos résultats sont présentés au tableau 33. Les pourcentages de réduction des recettes sont proches de ceux du canton considéré pour l'estimation (voir le tableau 19).

Les recettes fiscales sont réduites de 48 à 55% par l'ensemble des déductions. L'estimation montre une réduction des recettes fiscales par les déductions de 4.6 milliards de francs (sans les frais immobiliers) à partir des données de Berne, de 5.8 milliards de francs à partir des données de Fribourg (sans l'essentiel des cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et au 2^{ème} pilier) et de 4.4 milliards de francs à partir des données de Glaris (sans les cotisations à l'AVS/AI/APG/AC et l'essentiel des cotisations du 2^{ème} pilier). Nous remarquons, comme pour l'estimation du total des déductions en Suisse, un montant légèrement supérieur avec les données du canton de Fribourg (ceci peut s'expliquer par les déductions pour frais financiers plus importantes dans ce canton).

Les recettes fiscales sont réduites de:

- 0.8 à 1.1 milliard de francs (diminution de 9 à 12%) par les frais professionnels,
- 2.1 milliards de francs (diminution de 23%) par les déductions de transferts (statistiques pertinentes uniquement à partir des données du canton de Berne),
- 1.2 à 2.6 milliards de francs (diminution de 13 à 24%) par les frais financiers (différences importantes suivant le canton),
- 0.7 milliard de francs (diminution de 7 à 8%) par les frais immobiliers (statistiques pertinentes uniquement à partir des données des cantons de Fribourg et de Glaris),
- 1 à 1.2 milliard de francs (diminution de 10 à 11%) par les déductions sociales.

Ici aussi, les estimations peuvent différer sensiblement suivant le canton utilisé et il convient de rester prudent dans l'interprétation des résultats. Les différences entre les cantons reflètent les variations cantonales:

- au niveau de la délimitation des revenus et des déductions (nous n'avons pas harmonisé les résultats),
- au niveau de l'estimation de la masse totale des recettes fiscales de chaque classe de revenus,
- au niveau des pourcentages de réduction des recettes fiscales par les déductions, au sein de chaque classe de revenus).

Déductions accordées	Estimation à partir des données de Berne			Estimation à partir des données de Fribourg			Estimation à partir des données de Glaris		
	Total des recettes	Réduction des recettes		Total des recettes	Réduction des recettes		Total des recettes	Réduction des recettes	
Aucune déduction	9'348'652'605	0	0.000%	10'539'751'776	0	0.000%	9'181'922'215	0	0.000%
Frais professionnels	8'210'016'432	1'138'636'173	12.180%	9'398'753'269	1'140'998'507	10.826%	8'399'344'235	782'577'980	8.523%
-d'une activité de salarié	-	-	-	9'462'431'861	1'077'319'915	10.221%	8'448'973'239	732'948'977	7.983%
-frais de déplacement	-	-	-	10'085'523'071	454'228'705	4.310%	8'940'651'291	241'270'924	2.628%
-frais de repas	-	-	-	10'336'438'789	203'312'987	1.929%	9'079'319'697	102'602'519	1.117%
-frais de séjour	-	-	-				9'165'178'582	16'743'634	0.182%
-frais de travail en équipes	-	-	-	10'080'498'461	459'253'315	4.357%	9'154'575'809	27'346'406	0.298%
-frais de formation	-	-	-				9'174'677'097	7'245'119	0.079%
-autres	-	-	-	10'472'731'225	67'020'551	0.636%	8'819'113'576	362'808'639	3.951%
-d'une activité acces. de salarié	-	-	-	-	-	-	9'138'891'020	43'031'195	0.469%
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	(9'173'477'431)	(8'444'784)	(0.092%)
Déductions de transferts	7'230'185'967	2'118'466'638	22.661%	(9'474'362'310)	(1'065'389'466)	(10.108%)	(8'194'424'952)	(987'497'264)	(10.755%)
-Cotisations de prévoyance	7'734'768'065	1'613'884'540	17.263%	(10'180'149'803)	(359'601'972)	(3.412%)	(8'848'029'998)	(333'892'218)	(3.636%)
-AVS/AI/APG/AC	8'564'277'089	784'375'516	8.390%	(10'533'102'188)	(6'649'588)	(0.063%)	-	-	-
-2ème pilier	8'709'238'782	639'413'823	6.840%	(10'511'487'624)	(28'264'152)	(0.268%)	(9'153'579'814)	(28'342'402)	(0.309%)
-3ème pilier	9'106'942'288	241'710'317	2.586%	10'214'739'755	325'012'020	3.084%	8'876'095'096	305'827'120	3.331%
-Primes d'assur. et intérêts	8'900'152'309	448'500'296	4.797%	10'016'425'207	523'326'568	4.965%	8'714'461'250	467'460'965	5.091%
-Obligations de rentes/charges	9'229'797'324	118'855'281	1.271%	10'344'707'650	195'044'126	1.851%	9'081'165'904	100'756'311	1.097%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	9'081'143'805	100'778'410	1.098%
Frais financiers	8'172'991'544	1'175'661'061	12.576%	7'988'524'072	2'551'227'704	24.206%	7'629'617'103	1'552'305'112	16.906%
-Intérêts de dettes	-	-	-	8'008'498'178	2'531'253'598	24.016%	7'677'714'599	1'504'207'617	16.382%
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	-	10'519'224'041	20'527'734	0.195%	9'133'005'640	48'916'575	0.533%
Frais immobiliers	-	-	-	9'825'834'719	713'917'057	6.774%	8'470'447'240	711'474'975	7.749%
Déductions sociales	8'390'758'996	957'893'609	10.246%	9'351'733'266	1'188'018'510	11.272%	8'179'081'225	1'002'840'990	10.922%
-Frais de maladie	9'330'452'612	18'199'993	0.195%	10'531'497'422	8'254'353	0.078%	9'154'974'623	26'947'593	0.293%
-Dons	9'269'370'994	79'281'611	0.848%	10'532'839'170	6'912'606	0.066%	9'147'073'893	34'848'322	0.380%
-Doublés activités	8'993'508'525	355'144'080	3.799%	10'100'751'487	439'000'289	4.165%	8'811'918'439	370'003'777	4.030%
-Enfants et personnes à charge	8'816'940'915	531'711'690	5.688%	9'778'634'163	761'117'612	7.221%	8'584'701'389	597'220'826	6.504%
Déductions diverses	9'348'652'605	0	0.000%	10'539'751'776	0	0.000%	9'167'222'100	14'700'115	0.160%
Toutes les déductions (situation actuelle)	4'723'891'806	4'624'760'798	49.470%	4'709'874'676	5'829'877'100	55.313%	4'739'749'036	4'442'173'179	48.380%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. { } : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 33: estimation de l'effet des déductions sur les recettes fiscales en Suisse, à partir des données des cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris, approche "par rapport aux revenus bruts".

7 Effet des déductions sur la répartition des revenus

Nous analysons dans ce chapitre l'effet de l'ensemble des déductions sur la répartition des revenus entre les contribuables. Nous regardons notamment dans quelle mesure les déductions changent l'inégalité des revenus avant le versement de l'impôt (comparaison de la répartition des revenus bruts avec la répartition des revenus imposables) et celle des revenus après le versement de l'impôt (comparaison de la répartition des revenus "nets" prenant en compte les déductions avec la répartition des revenus "nets" en l'absence de déductions).

7.1 Quelques définitions

Nous utilisons, dans ce chapitre, différents concepts statistiques (la fonction de densité, la fonction de répartition, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini) que nous définissons préalablement.

La fonction de densité des revenus est la fonction qui associe à la valeur x la probabilité (la "fréquence") $f(x)$ qu'un contribuable ait ses revenus compris entre x et $x + dx$ (accroissement infinitésimal des revenus). La probabilité qu'un contribuable ait ses revenus compris entre x_1 et x_2 correspond à l'aire, allant de x_1 à x_2 , entre la courbe décrite par la fonction de densité $f(x)$ et l'axe x des revenus. Plus la courbe est élevée entre x_1 et x_2 , plus la chance est grande qu'un contribuable pris au hasard ait ses revenus dans cet intervalle.

La fonction de répartition des revenus est la fonction qui associe à la valeur x la proportion $F(x)$ de contribuables aux revenus inférieurs ou égaux à cette valeur (la valeur $F(x)$ est égale à l'aire, allant de 0 à x , entre la courbe décrite par la fonction de densité $f(x)$ et l'axe x des revenus).

Si nous ordonnons les contribuables dans l'ordre croissant de leur revenu, la courbe de Lorenz des revenus est la fonction qui associe, à la part p_r % de contribuables les moins rémunérés, la part de la masse totale des revenus qui est détenue par ces p_r % premiers contribuables de la liste. Si tous les revenus étaient égaux entre eux, la courbe de Lorenz se confondrait avec la ligne bissectrice.

Plus la courbe de Lorenz se "rapproche" de la ligne bissectrice, plus la répartition des revenus apparaît égalitaire. L'inégalité peut être mesurée par le coefficient de Gini. Le coefficient de Gini est égal au double de l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne bissectrice. Il est compris entre 0 et 1. Plus il est petit, plus la répartition des revenus apparaît égalitaire. Un coefficient de Gini de 0 correspond à une répartition totalement égalitaire des revenus, où tous les contribuables auraient les mêmes revenus. Un coefficient de Gini de 1 correspond à une répartition totalement inégalitaire, où un seul contribuable détiendrait tous les revenus.¹⁰

¹⁰ Pour plus d'informations, on peut par exemple consulter la note de Rudi Peters (2003), Etude de quelques indicateurs d'inégalité (voir <http://www.estv.admin.ch/data/sd/d/pdf/indicateurs.pdf>).

7.2 Revenus imposables

Nous comparons la répartition des revenus bruts et imposables, uniquement dans le canton de Berne. Pour ce faire, nous comparons les fonctions de densité et de répartition de ces revenus et nous calculons les courbes de Lorenz et les coefficients de Gini.

7.2.1 Fonctions de distribution

Nous estimons les fonctions de densité des revenus bruts (revenus avant déductions) et des revenus imposables (revenus après déductions). Nous le faisons par la technique de lissage d'Epanechnikov et avec la constante de lissage de Silverman¹¹. Nous représentons graphiquement à la figure 3 chaque fonction de densité jusqu'aux 99% plus petits revenus. Nous remarquons le niveau "généralement" plus faible (courbe plus à gauche) et la dispersion "généralement" moins grande ("cloche" plus étroite) des revenus imposables par rapport aux revenus bruts.

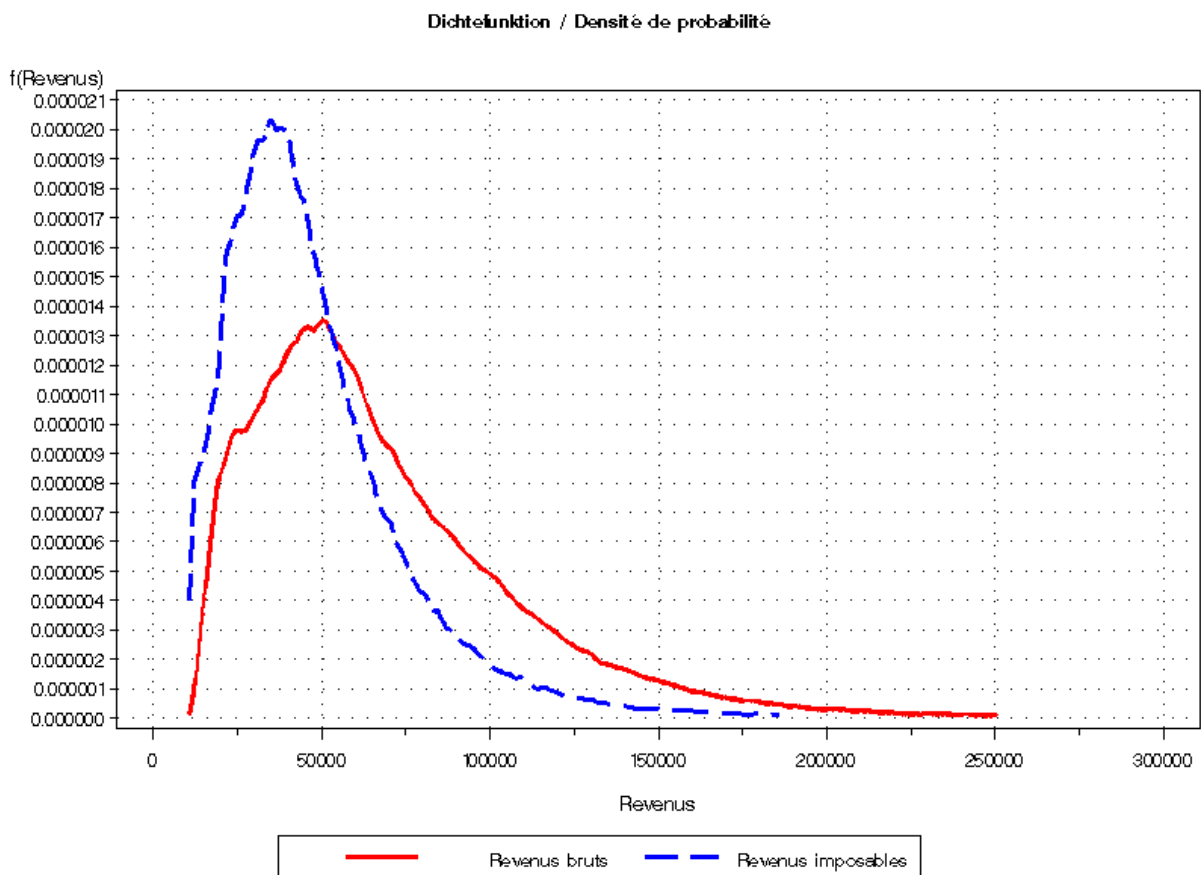


Figure 3: fonctions de densité des revenus bruts et imposables, dans le canton de Berne (représentation jusqu'aux 99% plus petits revenus).

¹¹ Pour plus d'informations, voir Walter Zucchini (2003), Applied Smoothing Techniques, Part 1: Kernel Density Estimation: http://www.statoek.wiso.uni-goettingen.de/veranstaltungen/ast/assign_0304/ast_part1.pdf.

Nous estimons les fonctions de répartition correspondant aux fonctions de densité. Nous représentons graphiquement à la figure 4 chaque fonction de répartition jusqu'aux 99% plus petits revenus. Nous remarquons aussi sur cette figure la répartition "généralement" plus concentrée (allure de la courbe "généralement" plus raide) de la distribution des revenus imposables par rapport à celle des revenus bruts.

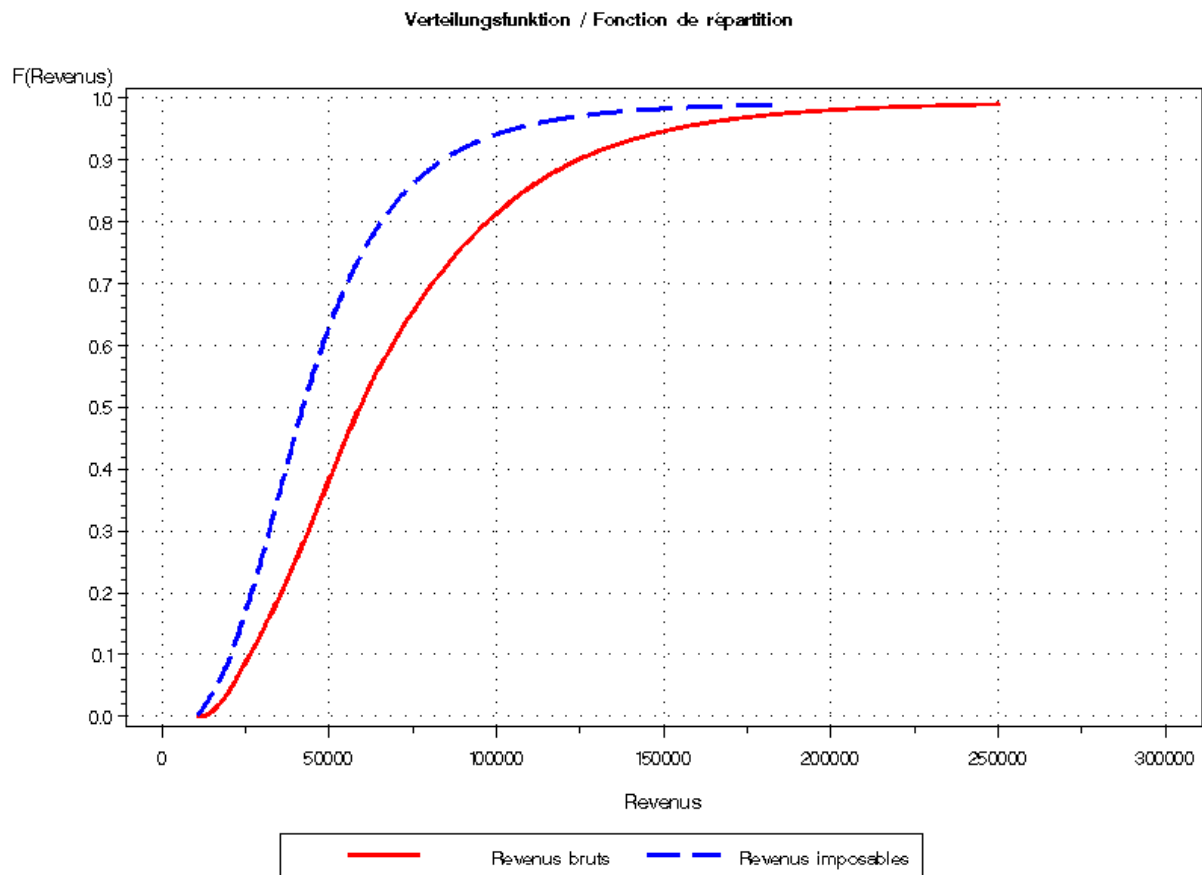


Figure 4: fonctions de répartition des revenus bruts et imposables, dans le canton de Berne (représentation jusqu'aux 99% plus petits revenus).

7.2.2 Courbe de Lorenz

Nous traçons à la figure 5 les courbes de Lorenz des revenus bruts et imposables (les valeurs sont reprises au tableau 37). Le coefficient de Gini associé à chaque courbe de Lorenz est indiqué en dessous du graphique.

Nous remarquons que les revenus imposables apparaissent légèrement plus égalitaires que les revenus bruts (plus petit coefficient de Gini). Toutefois, l'effet s'estompe, voire s'inverse, parmi les hauts revenus (croisement des courbes de Lorenz): les 15% plus hauts revenus imposables "diffèrent" entre eux davantage que les 15% plus hauts revenus bruts.

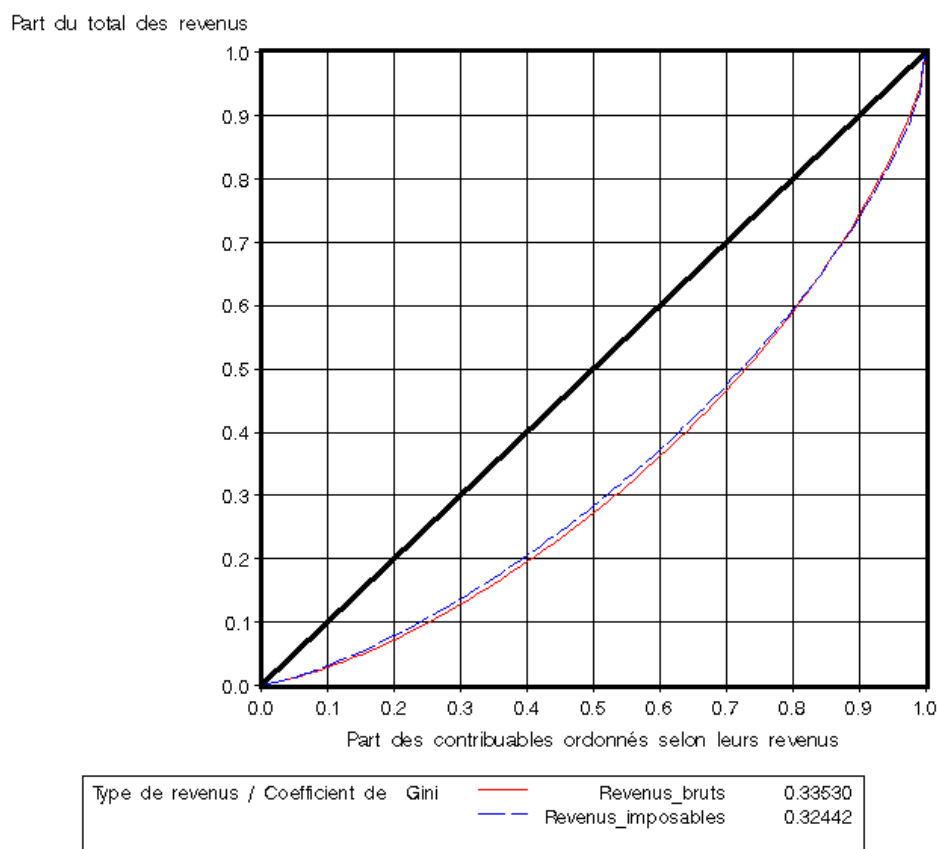


Figure 5: courbes de Lorenz des revenus bruts et imposables, dans le canton de Berne.

7.3 Revenus nets

Considérons la répartition des revenus "nets", c'est-à-dire les revenus après le versement de l'impôt fédéral direct, et comparons cette répartition avec celle des revenus bruts.

Les différentes valeurs des courbes de Lorenz des revenus bruts et des revenus "nets", avec ou sans les déductions, sont reprises au tableau 37 pour le canton de Berne. Vu la faible importance de l'impôt fédéral direct par rapport aux revenus, les revenus "nets" diffèrent peu des revenus bruts et nous renonçons à une comparaison graphique des courbes de Lorenz (courbes fort proches l'une de l'autre). Nous indiquons au tableau 34 les coefficients de Gini des courbes de Lorenz, pour les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris.

L'impôt a un effet sur la répartition des revenus. La répartition des revenus "nets" apparaît plus égalitaire que celle des revenus bruts (plus petits coefficients de Gini), que ce soit dans l'imposition avec ou sans les déductions. Nous pouvons mesurer l'effet "redistributif" ou "égalisateur" de l'impôt par la différence entre le coefficient de Gini des revenus bruts et celui des revenus "nets"; cet indice correspond au double de l'aire entre la courbe de Lorenz des revenus bruts et celle des revenus "nets"¹².

Notons qu'une imposition des revenus bruts à un taux unique (imposition proportionnelle ou "flat tax") entraîne une répartition des revenus "nets", suivant la courbe de Lorenz, et une

¹² Voir Eric Mottu (1997), Progressivité de l'impôt fédéral direct et de la TVA en Suisse, Revue suisse d'Economie politique et de Statistique.

inégalité des revenus, mesurée par le coefficient de Gini, identiques à celles des revenus bruts. L'effet "redistributif" de cette imposition est alors nul.

La répartition des revenus "nets" est plus égalitaire dans le système d'imposition sans les déductions que celui avec les déductions (plus petits coefficients de Gini) ou, en d'autres termes, l'effet "redistributif" de l'impôt est plus élevé dans l'imposition sans les déductions que dans celle avec les déductions. Il faut toutefois tenir compte du fait que les revenus "nets" sans les déductions sont calculés avec le même barème d'imposition que ceux avec les déductions, ce qui porte l'impôt avec le système d'imposition sans les déductions à un niveau beaucoup plus élevé que celui avec les déductions.

Canton	Revenus bruts	Revenus "nets"	
		Imposition avec les déductions	Imposition sans les déductions
Berne	0.33530	0.32906	0.32241
Fribourg	0.35599	0.35052	0.34281
Glaris	0.32708	0.32076	0.31451

Tableau 34: comparaison du coefficient de Gini des revenus bruts avec celui des revenus "nets", avec ou sans les déductions.

Si nous comparons la diminution du coefficient de Gini des revenus par franc d'impôt dans le système actuel d'imposition (voir le tableau 35), avec la diminution du coefficient de Gini des revenus par franc d'impôt supplémentaire en cas de suppression des déductions et de maintien du barème actuel d'imposition (voir le tableau 36), nous remarquons que l'"efficacité" de la redistribution des revenus par la suppression des revenus est quasiment identique à celle atteinte par l'imposition actuelle des revenus. Nous mesurons l'"efficacité" de redistribution des revenus faisant suite à une modification fiscale par le rapport entre la diminution du coefficient de Gini et l'augmentation des recettes fiscales entraînées par cette modification fiscale. Les "efficacités" de redistribution des revenus par la suppression des déductions et par l'imposition actuelle diffèrent suivant le canton considéré: elles sont nettement plus grandes dans le canton de Glaris que dans les deux autres cantons.

Canton	Aucune imposition		Imposition avec les déductions		Différence		
	Impôt total	Coef. de Gini (revenus bruts)	Impôt total	Coef. de Gini (revenus "nets")	Impôt total (1)	Coef. de Gini (2)	Rapport -(2)/(1) (en pour-million)
Berne	0	0.33530	455'019'504	0.32906	455'019'504	-0.00624	0.01371
Fribourg	0	0.35599	98'799'030	0.35052	98'799'030	-0.00547	0.05536
Glaris	0	0.32708	17'907'879	0.32076	17'907'879	-0.00632	0.35292

Tableau 35: diminution du coefficient de Gini des revenus par franc d'impôt, dans le système actuel d'imposition.

Canton	Imposition avec les déductions		Imposition sans les déductions		Différence		
	Impôt total	Coef. de Gini (revenus "nets")	Impôt total	Coef. de Gini (revenus "nets")	Impôt total (1)	Coef. de Gini (2)	Rapport -(2)/(1) (en pour-million)
Berne	455'019'504	0.32906	981'272'800	0.32241	526'253'296	-0.00665	0.01264
Fribourg	98'799'030	0.35052	222'999'288	0.34281	124'200'257	-0.00771	0.06208
Glaris	17'907'879	0.32076	35'300'877	0.31451	17'392'998	-0.00625	0.35934

Tableau 36: diminution du coefficient de Gini des revenus par franc d'impôt supplémentaire, en cas de suppression des déductions et de maintien du barème actuel d'imposition.

Part des contrib.	Part du total des rev. bruts ou imposables			Part du total des revenus "nets"			Part du total de l'impôt fédéral direct		
	Rev. bruts	Rev. impos.	Différence	Sans déduct.	Avec déduct.	Différence	Sans déduct.	Avec déduct.	Différence
0%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
1%	0.199%	0.223%	-0.024%	0.207%	0.203%	0.004%	0.008%	0.000%	0.008%
2%	0.431%	0.472%	-0.041%	0.447%	0.438%	0.008%	0.025%	0.000%	0.025%
3%	0.685%	0.743%	-0.057%	0.710%	0.696%	0.013%	0.046%	0.000%	0.046%
4%	0.957%	1.037%	-0.080%	0.991%	0.972%	0.018%	0.071%	0.012%	0.060%
5%	1.245%	1.352%	-0.108%	1.288%	1.265%	0.024%	0.100%	0.038%	0.061%
6%	1.549%	1.688%	-0.139%	1.604%	1.574%	0.030%	0.131%	0.070%	0.061%
7%	1.869%	2.042%	-0.173%	1.934%	1.898%	0.036%	0.166%	0.107%	0.059%
8%	2.203%	2.413%	-0.210%	2.279%	2.236%	0.042%	0.203%	0.148%	0.055%
9%	2.551%	2.802%	-0.251%	2.639%	2.590%	0.049%	0.243%	0.194%	0.049%
10%	2.913%	3.206%	-0.293%	3.013%	2.957%	0.056%	0.287%	0.245%	0.042%
11%	3.290%	3.623%	-0.334%	3.402%	3.339%	0.063%	0.333%	0.299%	0.034%
12%	3.681%	4.053%	-0.372%	3.806%	3.736%	0.071%	0.383%	0.358%	0.025%
13%	4.086%	4.495%	-0.408%	4.225%	4.147%	0.078%	0.436%	0.421%	0.015%
14%	4.505%	4.949%	-0.444%	4.657%	4.571%	0.086%	0.492%	0.487%	0.005%
15%	4.937%	5.416%	-0.479%	5.104%	5.009%	0.095%	<i>0.551%</i>	<i>0.557%</i>	<i>-0.006%</i>
16%	5.382%	5.893%	-0.511%	5.563%	5.460%	0.102%	<i>0.614%</i>	<i>0.630%</i>	<i>-0.016%</i>
17%	5.840%	6.383%	-0.543%	6.036%	5.925%	0.111%	<i>0.685%</i>	<i>0.707%</i>	<i>-0.022%</i>
18%	6.311%	6.884%	-0.573%	6.522%	6.403%	0.119%	<i>0.765%</i>	<i>0.788%</i>	<i>-0.024%</i>
19%	6.805%	7.397%	-0.592%	7.020%	6.894%	0.126%	<i>0.850%</i>	<i>0.873%</i>	<i>-0.022%</i>
20%	7.290%	7.921%	-0.632%	7.530%	7.394%	0.136%	<i>0.945%</i>	<i>0.962%</i>	<i>-0.017%</i>
21%	7.797%	8.457%	-0.660%	8.053%	7.908%	0.144%	<i>1.047%</i>	<i>1.054%</i>	<i>-0.008%</i>
22%	8.316%	9.004%	-0.688%	8.587%	8.434%	0.153%	1.156%	1.151%	0.005%
23%	8.847%	9.562%	-0.714%	9.134%	8.972%	0.162%	1.274%	1.252%	0.023%
24%	9.390%	10.130%	-0.740%	9.692%	9.522%	0.171%	1.400%	1.356%	0.044%
25%	9.945%	10.709%	-0.765%	10.263%	10.083%	0.180%	1.534%	1.464%	0.070%
26%	10.509%	11.299%	-0.790%	10.844%	10.655%	0.189%	1.677%	1.576%	0.100%
27%	11.086%	11.898%	-0.813%	11.436%	11.238%	0.198%	1.827%	1.692%	0.135%
28%	11.673%	12.507%	-0.834%	12.040%	11.833%	0.207%	1.986%	1.812%	0.174%
29%	12.271%	13.127%	-0.856%	12.654%	12.438%	0.216%	2.152%	1.935%	0.217%
30%	12.880%	13.757%	-0.877%	13.279%	13.055%	0.225%	2.327%	2.062%	0.264%
31%	13.500%	14.397%	-0.897%	13.916%	13.682%	0.234%	2.510%	2.193%	0.317%
32%	14.129%	15.046%	-0.917%	14.563%	14.319%	0.244%	2.702%	2.330%	0.372%
33%	14.770%	15.712%	-0.942%	15.219%	14.967%	0.253%	2.902%	2.476%	0.425%
34%	15.421%	16.376%	-0.955%	15.888%	15.625%	0.262%	3.111%	2.632%	0.480%
35%	16.082%	17.056%	-0.974%	16.566%	16.294%	0.272%	3.326%	2.796%	0.530%
36%	16.754%	17.745%	-0.990%	17.255%	16.974%	0.281%	3.550%	2.970%	0.581%
37%	17.437%	18.444%	-1.007%	17.955%	17.664%	0.291%	3.783%	3.152%	0.630%
38%	18.188%	19.153%	-0.964%	18.666%	18.365%	0.301%	4.023%	3.345%	0.678%
39%	18.834%	19.871%	-1.037%	19.386%	19.076%	0.311%	4.272%	3.546%	0.726%
40%	19.548%	20.599%	-1.052%	20.118%	19.797%	0.321%	4.529%	3.757%	0.773%
41%	20.272%	21.338%	-1.066%	20.859%	20.529%	0.331%	4.796%	3.977%	0.819%
42%	21.007%	22.086%	-1.079%	21.611%	21.271%	0.341%	5.071%	4.206%	0.865%
43%	21.752%	22.843%	-1.092%	22.374%	22.024%	0.351%	5.354%	4.446%	0.909%
44%	22.508%	23.611%	-1.103%	23.148%	22.788%	0.361%	5.647%	4.696%	0.951%
45%	23.275%	24.389%	-1.114%	23.933%	23.562%	0.371%	5.949%	4.958%	0.991%
46%	24.053%	25.176%	-1.123%	24.728%	24.348%	0.380%	6.262%	5.232%	1.029%
47%	24.843%	25.974%	-1.131%	25.535%	25.145%	0.390%	6.589%	5.514%	1.075%
48%	25.644%	26.782%	-1.138%	26.353%	25.953%	0.399%	6.931%	5.808%	1.123%
49%	26.455%	27.600%	-1.145%	27.182%	26.773%	0.408%	7.288%	6.114%	1.174%
50%	27.280%	28.429%	-1.148%	28.023%	27.605%	0.418%	7.660%	6.431%	1.229%

En caractère italique: inversion de tendance.

Part des contrib.	Part du total des rev. bruts ou imposables			Part du total des revenus "nets"			Part du total de l'impôt fédéral direct		
	Rev. bruts	Rev. impos.	Différence	Sans déduct.	Avec déduct.	Différence	Sans déduct.	Avec déduct.	Différence
51%	28.116%	29.268%	-1.153%	28.875%	28.448%	0.427%	8.047%	6.759%	1.289%
52%	28.963%	30.118%	-1.155%	29.739%	29.303%	0.435%	8.450%	7.097%	1.352%
53%	29.823%	30.980%	-1.157%	30.615%	30.171%	0.445%	8.869%	7.447%	1.421%
54%	30.695%	31.853%	-1.158%	31.503%	31.051%	0.452%	9.306%	7.810%	1.496%
55%	31.580%	32.737%	-1.156%	32.404%	31.944%	0.461%	9.762%	8.185%	1.577%
56%	32.479%	33.632%	-1.153%	33.319%	32.850%	0.469%	10.236%	8.574%	1.662%
57%	33.392%	34.538%	-1.147%	34.246%	33.770%	0.476%	10.728%	8.977%	1.750%
58%	34.318%	35.457%	-1.140%	35.188%	34.704%	0.484%	11.239%	9.390%	1.849%
59%	35.259%	36.388%	-1.129%	36.145%	35.653%	0.491%	11.769%	9.818%	1.951%
60%	36.215%	37.331%	-1.116%	37.115%	36.617%	0.498%	12.320%	10.261%	2.059%
61%	37.198%	38.286%	-1.089%	38.101%	37.595%	0.506%	12.891%	10.717%	2.174%
62%	38.171%	39.255%	-1.084%	39.102%	38.589%	0.513%	13.483%	11.187%	2.296%
63%	39.173%	40.238%	-1.066%	40.117%	39.598%	0.519%	14.097%	11.672%	2.426%
64%	40.189%	41.234%	-1.044%	41.149%	40.623%	0.526%	14.736%	12.172%	2.564%
65%	41.224%	42.243%	-1.018%	42.197%	41.664%	0.532%	15.399%	12.688%	2.712%
66%	42.274%	43.266%	-0.992%	43.262%	42.723%	0.539%	16.088%	13.220%	2.868%
67%	43.343%	44.306%	-0.963%	44.343%	43.799%	0.545%	16.803%	13.771%	3.033%
68%	44.428%	45.359%	-0.931%	45.442%	44.892%	0.551%	17.544%	14.341%	3.204%
69%	45.532%	46.429%	-0.896%	46.559%	46.003%	0.556%	18.313%	14.931%	3.383%
70%	46.656%	47.514%	-0.859%	47.695%	47.134%	0.561%	19.111%	15.542%	3.568%
71%	47.799%	48.616%	-0.817%	48.850%	48.284%	0.565%	19.941%	16.177%	3.765%
72%	48.962%	49.735%	-0.774%	50.024%	49.455%	0.569%	20.803%	16.835%	3.968%
73%	50.146%	50.873%	-0.726%	51.219%	50.646%	0.573%	21.703%	17.524%	4.179%
74%	51.352%	52.028%	-0.677%	52.435%	51.859%	0.576%	22.641%	18.246%	4.396%
75%	52.579%	53.204%	-0.625%	53.671%	53.093%	0.578%	23.622%	19.001%	4.621%
76%	53.829%	54.399%	-0.570%	54.930%	54.350%	0.580%	24.648%	19.793%	4.855%
77%	55.102%	55.614%	-0.512%	56.212%	55.630%	0.582%	25.723%	20.623%	5.100%
78%	56.400%	56.851%	-0.451%	57.516%	56.934%	0.582%	26.848%	21.491%	5.356%
79%	57.724%	58.111%	-0.387%	58.846%	58.264%	0.582%	28.027%	22.405%	5.622%
80%	59.073%	59.395%	-0.322%	60.201%	59.620%	0.581%	29.265%	23.371%	5.895%
81%	60.450%	60.703%	-0.253%	61.581%	61.002%	0.579%	30.566%	24.389%	6.176%
82%	61.856%	62.040%	-0.184%	62.989%	62.413%	0.576%	31.935%	25.465%	6.470%
83%	63.291%	63.404%	-0.114%	64.424%	63.853%	0.571%	33.383%	26.600%	6.783%
84%	64.756%	64.798%	-0.041%	65.889%	65.324%	0.565%	34.924%	27.801%	7.123%
85%	66.256%	66.224%	0.033%	67.385%	66.828%	0.557%	36.568%	29.070%	7.498%
86%	67.793%	67.684%	0.109%	68.914%	68.368%	0.545%	38.331%	30.422%	7.908%
87%	69.368%	69.181%	0.187%	70.478%	69.947%	0.531%	40.220%	31.867%	8.352%
88%	70.985%	70.720%	0.265%	72.079%	71.565%	0.514%	42.250%	33.412%	8.838%
89%	72.647%	72.305%	0.341%	73.722%	73.227%	0.494%	44.430%	35.067%	9.363%
90%	74.358%	73.938%	0.420%	75.410%	74.939%	0.471%	46.782%	36.850%	9.933%
91%	76.126%	75.628%	0.498%	77.149%	76.704%	0.445%	49.324%	38.795%	10.529%
92%	77.957%	77.381%	0.576%	78.944%	78.530%	0.413%	52.082%	40.935%	11.148%
93%	79.861%	79.207%	0.654%	80.806%	80.428%	0.378%	55.094%	43.310%	11.784%
94%	81.848%	81.117%	0.732%	82.743%	82.405%	0.338%	58.399%	45.983%	12.416%
95%	83.933%	83.131%	0.803%	84.768%	84.476%	0.292%	62.048%	49.078%	12.970%
96%	86.139%	85.277%	0.862%	86.903%	86.661%	0.242%	66.121%	52.790%	13.331%
97%	88.508%	87.603%	0.905%	89.185%	89.000%	0.185%	70.772%	57.412%	13.360%
98%	91.118%	90.197%	0.921%	91.685%	91.561%	0.123%	76.277%	63.443%	12.834%
99%	94.190%	93.342%	0.849%	94.601%	94.544%	0.057%	83.419%	72.430%	10.989%
100%	100.000%	100.000%	0.000%	100.000%	100.000%	0.000%	100.000%	100.000%	0.000%

En caractère italique: inversion de tendance.

Tableau 37: valeurs des courbes de Lorenz des revenus bruts, des revenus imposables, des revenus "nets" (avec ou sans les déductions) et de l'impôt fédéral direct (avec ou sans les déductions), dans le canton de Berne.

8 Effet des déductions sur la répartition de l'impôt

Nous analysons dans ce chapitre l'effet de l'ensemble des déductions sur la répartition de l'impôt fédéral direct entre les contribuables. Nous regardons dans quelle mesure les déductions influencent la répartition de l'impôt entre les contribuables et, en particulier, la répartition en fonction de la capacité économique.

8.1 Fonctions de distribution

Nous estimons la fonction de densité de l'impôt (la fonction qui associe à une valeur, la probabilité qu'un contribuable paie un impôt "proche" de cette valeur) résultant d'une imposition sans déductions et celle résultant de l'imposition actuelle avec toutes les déductions (estimation par la technique de lissage d'Epanechnikov, avec la constante de lissage de Silverman). Nous calculons également les fonctions de répartition correspondant à ces fonctions de densité (la fonction de répartition est la fonction qui associe à une valeur la proportion de contribuables qui paient un impôt inférieur ou égal à cette valeur). Nous représentons graphiquement chaque fonction de densité (voir la figure 6) et chaque fonction de répartition (voir la figure 7) jusqu'au 90% plus petit montant d'impôt.

Nous remarquons, dans le système actuel d'imposition avec les déductions, un pic élevé de la fonction de densité aux environs de 150 francs, indiquant une fréquence importante des petites valeurs d'impôt: environ 41% des contribuables paient un impôt entre 0 et 300 francs. Dans le système d'imposition sans les déductions, nous remarquons sur la fonction de densité, pour les petites valeurs d'impôt, un pic moins prononcé (fréquence moins importante) suivi d'une courbe en "marche d'escalier" (distribution uniforme de l'impôt): 21% des contribuables paient un impôt dont le montant se situe entre 0 et 300 CHF et 20% entre 300 et 750 CHF (illustration aux figures 8 à 11).

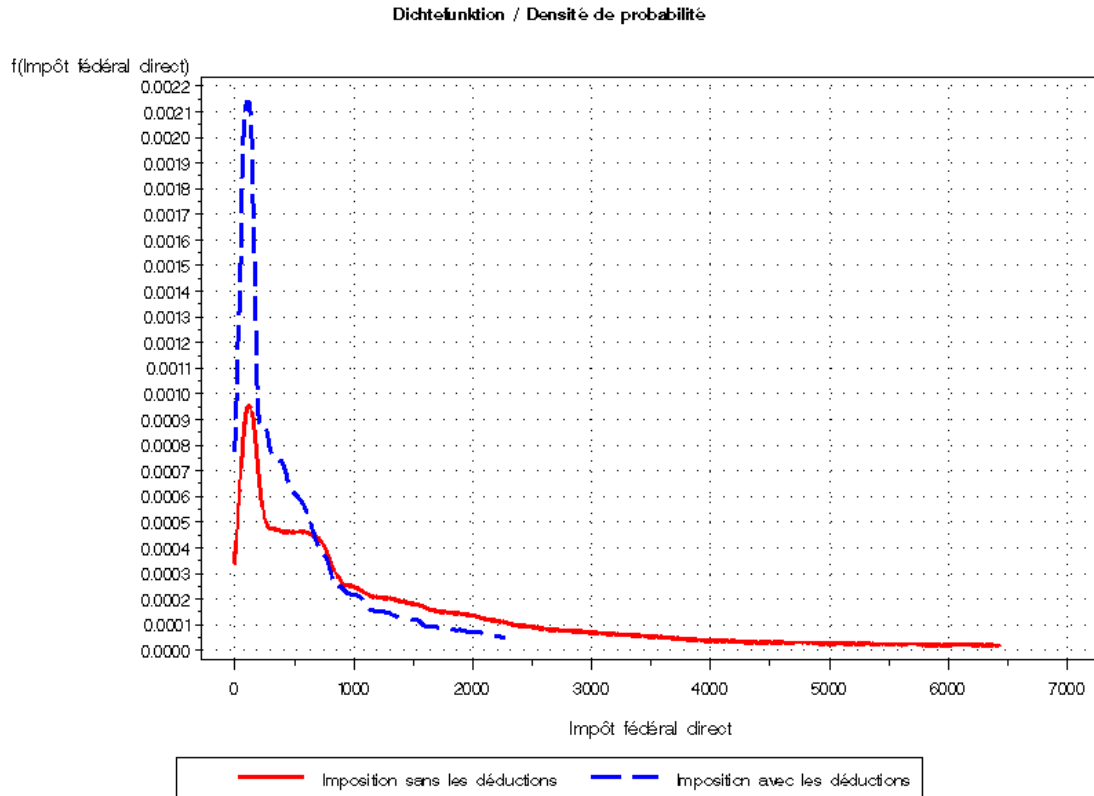


Figure 6: fonctions de densité des montants d'impôt dans le canton de Berne (représentation jusqu'aux 90% plus petits montants d'impôt).

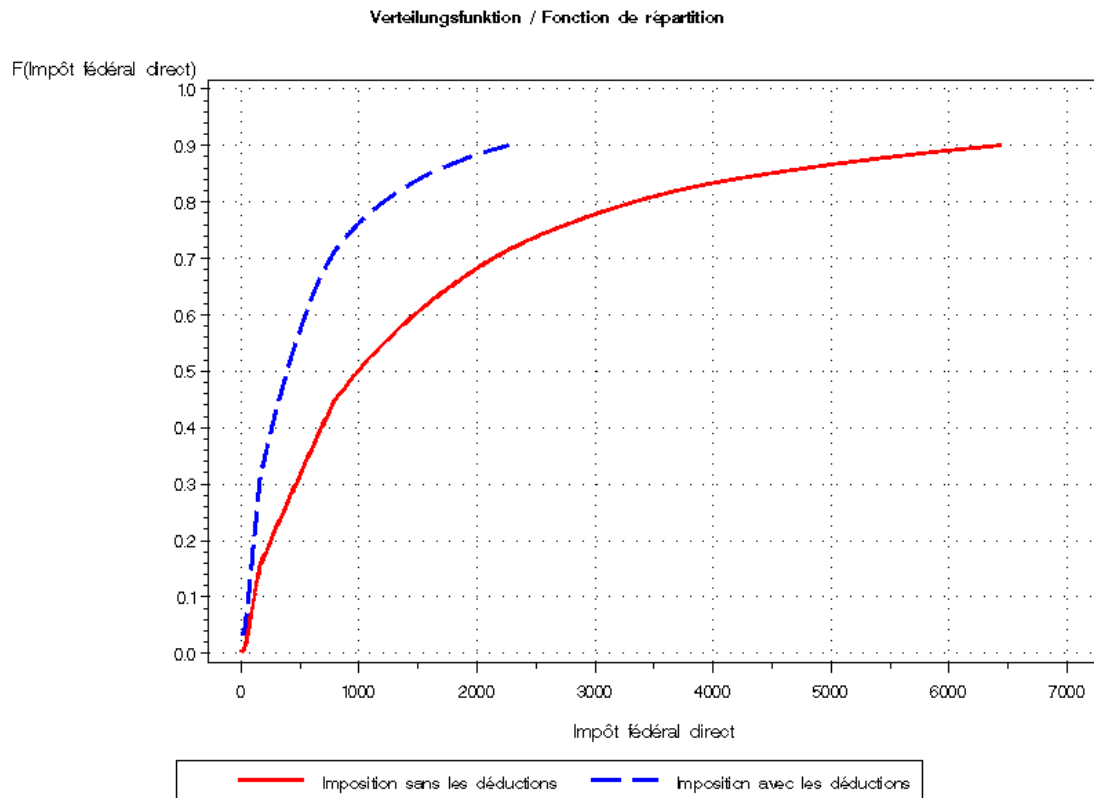
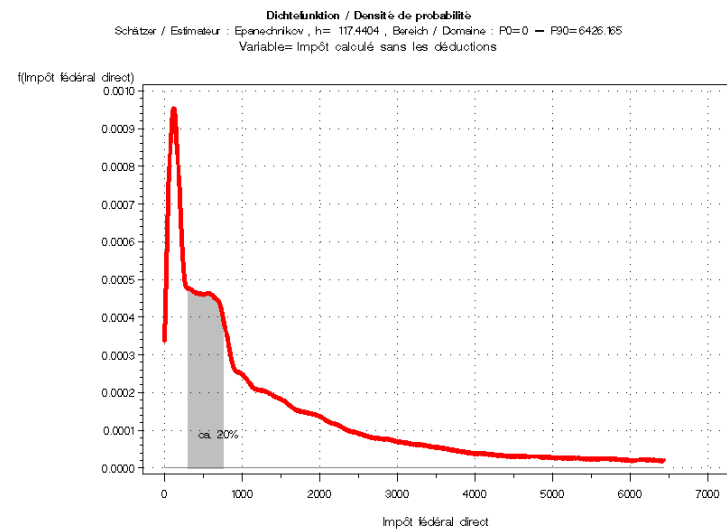
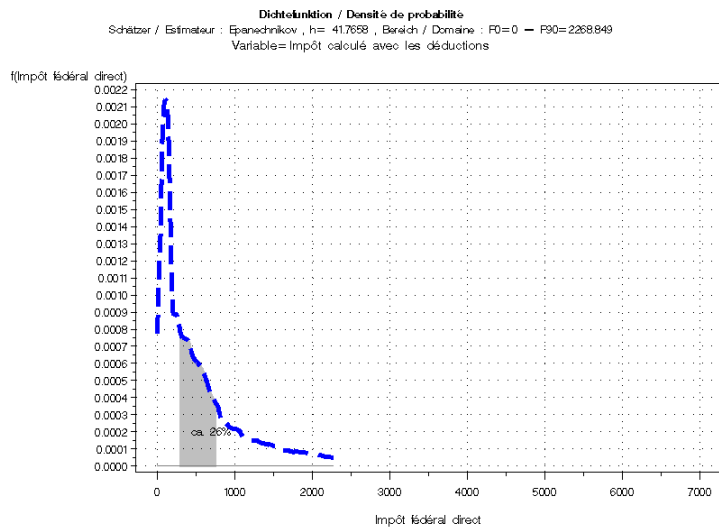
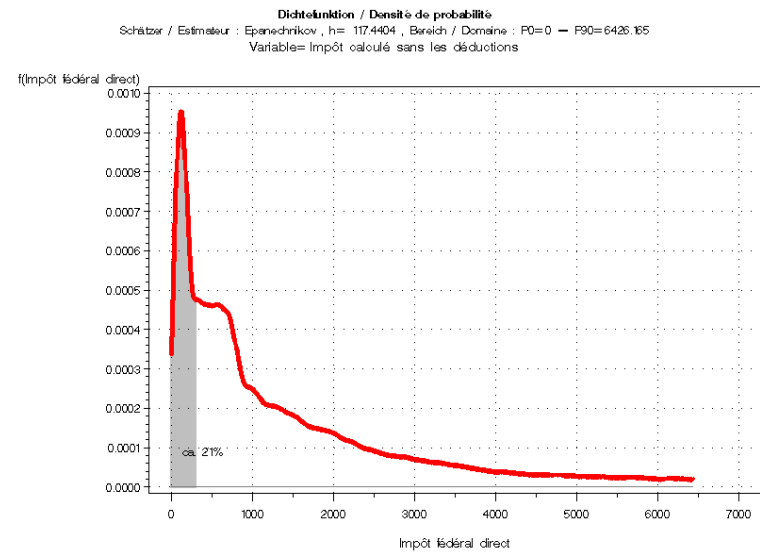
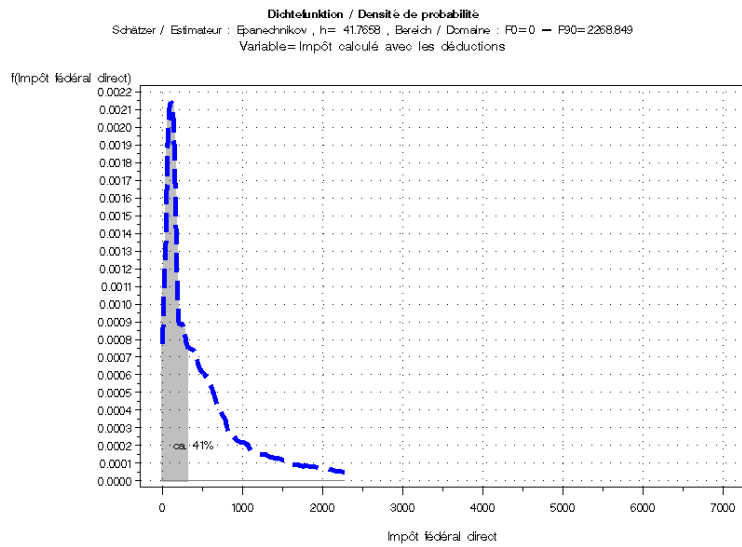


Figure 7: fonctions de répartition des montants d'impôt dans le canton de Berne (représentation jusqu'aux 90% plus petits montants d'impôt).



Figures 8 à 11: comparaison de l'effet des déductions sur la répartition des "petits" contribuables dans le canton de Berne.

8.2 Courbe de Lorenz

Par analogie avec l'étude de la répartition des revenus, nous pouvons établir des courbes de Lorenz pour les montants d'impôt et calculer les coefficients de Gini associés à ces courbes. Nous comparons, à la figure 12, la courbe de Lorenz de l'impôt sans les déductions (au barème actuel d'imposition) avec la courbe de Lorenz de l'impôt avec les déductions. Nous le faisons uniquement avec le canton de Berne (les valeurs des courbes de Lorenz sont reprises aux tableau 37).

La courbe de Lorenz est ici la fonction qui associe, à la part $p_i\%$ de contribuables payant le moins d'impôt, la part de la masse totale des recettes fiscales que ces $p_i\%$ contribuables paient. La ligne bissectrice indique une répartition de l'impôt identique pour chaque contribuable, indépendante du niveau des revenus (impôt par tête ou "poll tax").

Plus la courbe de Lorenz se "rapproche" de la ligne bissectrice, plus la répartition de l'impôt tend vers cette répartition identique entre les contribuables. Le coefficient de Gini (double de l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne bissectrice) reflète l'éloignement de ces deux courbes. Il est compris entre 0 et 1. Plus il est petit, plus la répartition de l'impôt tend vers cette répartition identique entre les contribuables. Un coefficient de Gini de 0 correspond à une situation où tous les contribuables paieraient un même montant d'impôt. Un coefficient de Gini de 1 correspond à une situation, où un seul contribuable paierait tous les impôts.

Nous remarquons que les déductions entraînent une plus forte participation des "grands" contribuables au total des impôts: les 10% de contribuables payant le plus d'impôt contribuent pour environ 63% aux recettes fiscales dans le système actuel d'imposition; sans les déductions et à barème d'imposition égal, ils ne contribueraient plus que pour environ 53% aux recettes fiscales, soit une différence d'environ 10%. L'effet tend à diminuer à mesure qu'on élargit la part des contribuables "payant le plus d'impôt": les 50% de contribuables payant le plus d'impôt contribuent pour environ 94% aux recettes fiscales dans le système actuel d'imposition; sans les déductions, ils ne contribueraient plus que pour environ 92% aux recettes fiscales, soit plus qu'une différence d'environ 2%. L'effet s'inverse même si on considère les 79 à 85% de contribuables payant le plus d'impôt: les 79 à 85% de contribuables payant le plus d'impôt contribuent légèrement moins aux recettes fiscales dans le système actuel d'imposition que dans un système sans les déductions. La plus forte participation des "grands" contribuables aux recettes fiscales est dès lors surtout à attribuer aux "gros" contribuables.

Notons que pour les 15 à 21% de contribuables payant le moins d'impôt, la courbe de Lorenz dans le système actuel d'imposition est au-dessus de celle dans le système sans les déductions: ceci est à attribuer à la répartition plus identique de l'impôt parmi les "petits" contribuables dans le système actuel d'imposition que dans le système sans les déductions (pic plus élevé dans la fonction de densité, voir le paragraphe 8.1).

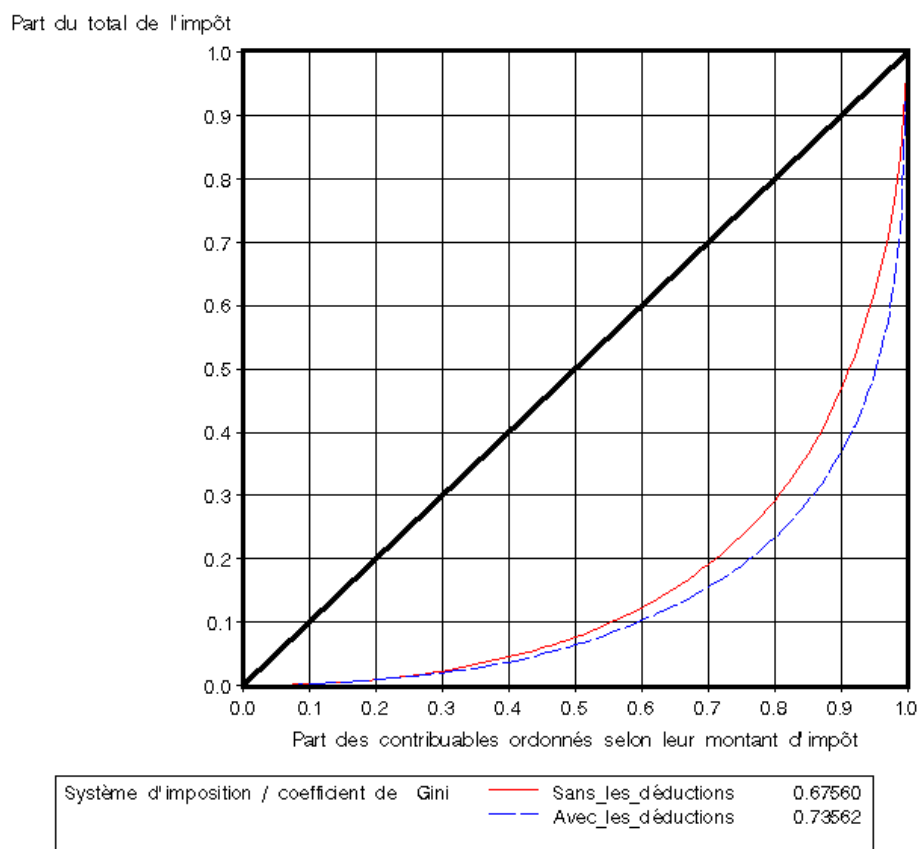


Figure 12: courbe de Lorenz de l'impôt, avec ou sans les déductions fiscales, dans le canton de Berne.

Nous montrons au tableau 38 les coefficients de Gini des courbes de Lorenz pour les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris. Les valeurs observées pour les coefficients de Gini confirment le fait que les déductions entraînent globalement une répartition moins uniforme de l'impôt entre les contribuables: le coefficient de Gini augmente de 0.68-0.71 à 0.72-0.74 entre un système d'imposition sans déductions fiscales et le système actuel d'imposition avec toutes ses déductions.

Canton	Imposition avec les déductions	Imposition sans les déductions
Berne	0.73562	0.67560
Fribourg	0.73378	0.70659
Glaris	0.72327	0.68537

Tableau 38: coefficient de Gini de l'impôt, avec ou sans les déductions.

8.3 Courbe de concentration

Dressons des courbes similaires aux courbes de Lorenz des montants d'impôt mais en ordonnant cette fois les contribuables dans l'ordre croissant de leurs revenus bruts au lieu de leur montant d'impôt: nous représentons la part de l'impôt total attribuée aux p_r % contribuables de plus faibles revenus bruts, pour différentes parts p_r % de contribuables. Ces courbes, dites "courbes de concentration", nous permettent de juger de la répartition de l'impôt en fonction de la capacité économique des contribuables.

Nous considérons l'impôt, d'une part avec l'ensemble des déductions en vigueur, d'autre part en supposant qu'aucune déduction n'est accordée (tout en gardant le barème actuel d'imposition). Nous représentons à la figure 13 les courbes de concentration de l'impôt pour le canton de Berne; les parts cumulées sont calculées aux limites de chaque classe de revenus (les valeurs sont reprises aux tableaux 39 et 40). La ligne bissectrice correspond à une situation où chaque contribuable paie le même montant d'impôt (imposition par tête ou "poll tax").

L'impôt est essentiellement payé par les contribuables aux plus hauts revenus. Les 5 à 7% de contribuables aux plus hauts revenus bruts assurent à eux seuls entre 50 et 53% du total de l'impôt. Les déductions fiscales semblent augmenter la part à l'impôt total des contribuables aux plus hauts revenus. Si les déductions fiscales n'étaient pas accordées, les 5 à 7% de contribuables aux plus hauts revenus bruts n'assureraient plus qu'entre 43 et 47% du total de l'impôt.

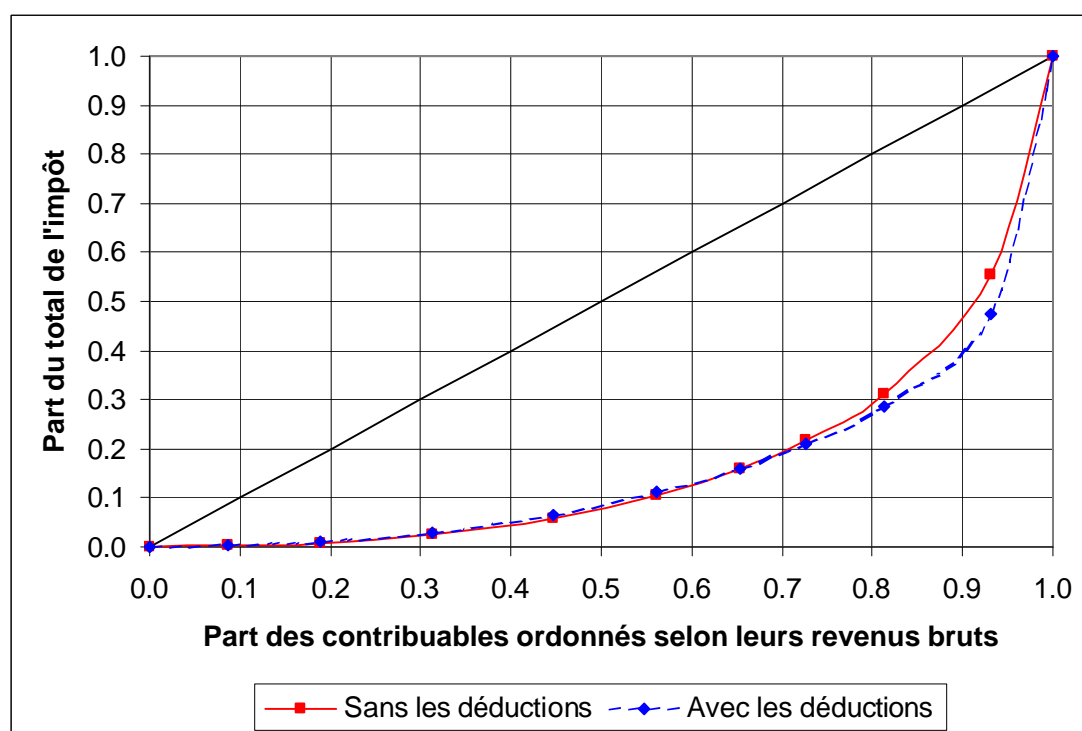


Figure 13: part cumulée de l'impôt en fonction de la part cumulée des contribuables ordonnés selon leurs revenus bruts, dans le canton de Berne.

Intervalle de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	Part de la population		Impôt cumulé		Part de la population		Impôt cumulé		Part de la population		Impôt cumulé	
<0	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%
<25'000	31'996	8.578%	2'275'029	0.232%	10'323	11.696%	673'114	0.302%	1'151	7.625%	81'431	0.231%
<35'000	70'700	18.954%	8'705'670	0.887%	19'895	22.540%	2'229'156	1.000%	2'892	19.159%	376'651	1.067%
<45'000	116'950	31.354%	26'029'188	2.653%	31'565	35.762%	6'592'317	2.956%	5'001	33.130%	1'174'082	3.326%
<55'000	166'422	44.617%	58'035'486	5.914%	43'127	48.861%	13'945'325	6.254%	7'181	47.572%	2'543'147	7.204%
<65'000	209'607	56.194%	103'678'568	10.566%	52'024	58.941%	22'886'272	10.263%	8'906	59.000%	4'286'577	12.143%
<75'000	243'716	65.339%	156'365'920	15.935%	59'272	67.153%	33'413'709	14.984%	10'307	68.281%	6'325'113	17.918%
<85'000	271'092	72.678%	213'068'496	21.713%	65'606	74.329%	45'897'444	20.582%	11'532	76.396%	8'730'146	24.731%
<100'000	302'940	81.217%	304'894'321	31.071%	72'936	82.634%	66'230'899	29.700%	12'835	85.028%	12'319'518	34.899%
<140'000	347'461	93.152%	545'499'519	55.591%	82'594	93.576%	117'738'400	52.798%	14'296	94.707%	20'051'343	56.801%
Total	373'003	100.000%	981'272'800	100.000%	88'264	100.000%	222'999'288	100.000%	15'095	100.000%	35'300'877	100.000%

Tableau 39: part cumulée de l'impôt, en l'absence de déductions.

Intervalle de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	Part de la population		Impôt cumulé		Part de la population		Impôt cumulé		Part de la population		Impôt cumulé	
<0	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%	0	0.000%
<25'000	31'996	8.578%	1'292'082	0.284%	10'323	11.696%	412'847	0.418%	1'151	7.625%	49'530	0.277%
<35'000	70'700	18.954%	5'180'543	1.139%	19'895	22.540%	1'413'421	1.431%	2'892	19.159%	240'483	1.343%
<45'000	116'950	31.354%	13'850'878	3.044%	31'565	35.762%	3'928'488	3.976%	5'001	33.130%	712'360	3.978%
<55'000	166'422	44.617%	29'830'655	6.556%	43'127	48.861%	8'270'153	8.371%	7'181	47.572%	1'540'344	8.601%
<65'000	209'607	56.194%	50'567'040	11.113%	52'024	58.941%	12'756'621	12.912%	8'906	59.000%	2'442'438	13.639%
<75'000	243'716	65.339%	72'438'849	15.920%	59'272	67.153%	17'507'834	17.721%	10'307	68.281%	3'403'430	19.005%
<85'000	271'092	72.678%	95'295'786	20.943%	65'606	74.329%	22'703'312	22.979%	11'532	76.396%	4'454'391	24.874%
<100'000	302'940	81.217%	130'416'245	28.662%	72'936	82.634%	30'492'142	30.863%	12'835	85.028%	5'988'446	33.440%
<140'000	347'461	93.152%	215'240'754	47.304%	82'594	93.576%	48'137'186	48.722%	14'296	94.707%	8'996'332	50.237%
Total	373'003	100.000%	455'019'504	100.000%	88'264	100.000%	98'799'030	100.000%	15'095	100.000%	17'907'879	100.000%

Tableau 40: part cumulée de l'impôt, prenant en compte les déductions.

9 Effet des déductions sur la progressivité de l'impôt

Nous étudierons la progressivité de l'impôt par une analyse de l'évolution, en fonction de la classe de revenus bruts, de la distribution du taux effectif moyen d'imposition des contribuables. Le taux effectif moyen d'imposition d'un contribuable est le rapport entre l'impôt qu'il doit payer et ses revenus bruts. Nous traitons les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale séparément des autres contribuables, vu la présence de barèmes d'imposition différents pour ces deux types de contribuables.

Nous analysons l'effet des déductions sur la progressivité de l'impôt en comparant le système actuel de taxation avec un système où aucune déduction fiscale ne serait accordée.

Nous supposons le même barème d'imposition dans les deux systèmes d'imposition, ce qui va porter l'impôt dans le système sans déductions fiscales à un niveau plus élevé. En pratique, cependant, il faudrait s'attendre à un allègement du barème d'imposition si les déductions étaient supprimées, de manière à avoir un niveau d'imposition comparable. La simulation de la distribution du taux effectif moyen d'imposition sur la base d'un autre barème d'imposition sort du cadre de cette étude; elle nécessiterait un choix politique quant à la structure à donner à ce nouveau barème.

Nous introduisons également une mesure globale de la progressivité effective de l'impôt et nous comparons la valeur dans le système actuel d'imposition avec celle dans le système d'imposition sans les déductions.

9.1 Comparaison des taux effectifs moyens

Calculons la médiane des taux effectifs moyens d'imposition dans les différentes classes de revenus, d'une part avec l'ensemble des déductions en vigueur, d'autre part en supposant qu'aucune déduction n'est accordée (tout en gardant le barème actuel d'imposition). Pour avoir une idée de la répartition de ces taux autour des médianes, nous calculons encore les 1^{ers} et 3^{èmes} quartiles ainsi que les distances interquartiles.¹³

Les taux effectifs moyens d'imposition en l'absence de déductions sont représentés dans les tableaux 41 et 42 et les taux effectifs moyens d'imposition prenant en compte les déductions dans les tableaux 43 et 44. Les figures 14 et 15 illustrent graphiquement nos résultats (uniquement pour le canton de Berne).

Nous reportons encore, au tableau 45, le rapport entre la médiane du taux effectif moyen d'imposition prenant en compte les déductions et celle en l'absence de déductions. Un bas pourcentage correspond à une diminution importante, par l'effet des déductions, de la médiane du taux effectif moyen.

¹³ Si nous ordonnons les contribuables dans l'ordre croissant de leur taux effectif moyen d'imposition, les pourcentiles P1,...,P99 correspondent aux taux effectifs moyens qui partagent la suite ordonnée de taux effectifs moyens en 100 parties égales. La médiane, le 1^{er} quartile et le 3^{ème} quartile sont trois pourcentiles particuliers:

- la médiane est le pourcentile P50 et correspond à la valeur centrale de la suite des taux: la moitié des contribuables a un taux inférieur à la valeur médiane, l'autre moitié a un taux supérieur;
- le 1^{er} quartile est le pourcentile P25: un quart des contribuables a un taux inférieur au 1^{er} quartile, trois quarts ont un taux supérieur;
- le 3^{ème} quartile est le pourcentile P75: trois quarts des contribuables ont un taux inférieur au 3^{ème} quartile, un quart a un taux supérieur.

La distance interquartile est la différence entre le 3^{ème} quartile et le 1^{er} quartile (P75-P25); elle donne une idée de la dispersion des taux autour de la médiane.

Nous remarquons que les déductions réduisent le taux effectif moyen d'imposition (valeur médiane) de façon plus importante parmi les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale que parmi les autres contribuables: en raison des déductions, le taux effectif moyen d'imposition (valeur médiane) atteint 31 à 37% de sa valeur parmi les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et 45 à 58% de sa valeur parmi les autres contribuables.

Les déductions ont tendance à réduire proportionnellement moins le taux effectif moyen d'imposition (valeur médiane) parmi les classes de faibles revenus (revenus bruts inférieurs à 45'000 francs pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et inférieurs à 35'000 francs pour les autres) et parmi les classes de très haut revenus (revenus bruts d'au moins 140'000 francs). Dans les classes des très hauts revenus, il y a cependant une grande variabilité dans le taux.

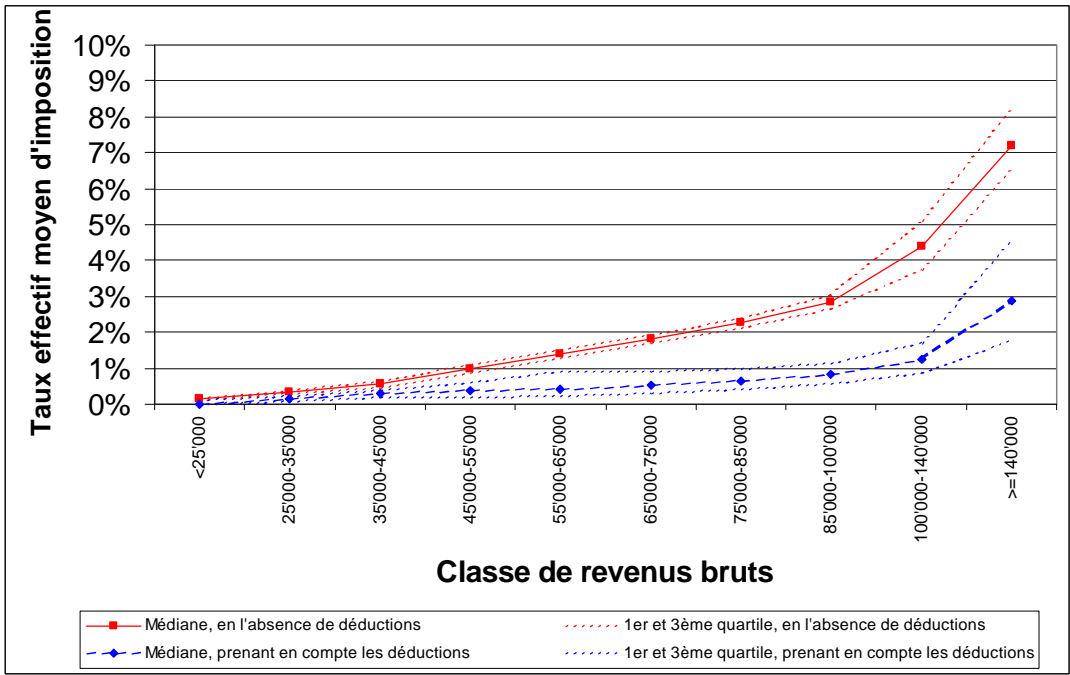


Figure 14: taux effectif moyen d'imposition avec et sans les déductions, dans le canton de Berne, pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale.

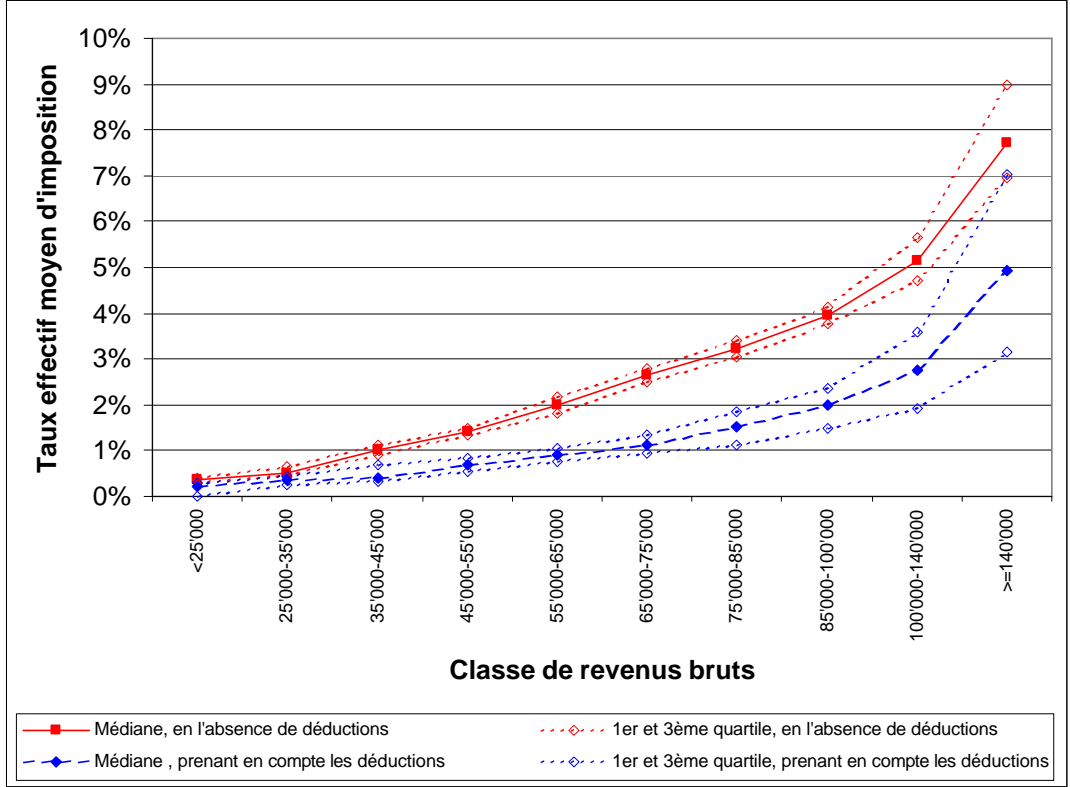


Figure 15: taux effectif moyen d'imposition avec et sans les déductions, dans le canton de Berne, pour les contribuables non mariés et sans enfants ou personnes à charge.

Classe de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.
<25'000	0.122%	0.135%	0.163%	0.040%	-	-	-	-	-	-	-	-
25'000-35'000	0.288%	0.344%	0.381%	0.092%	0.283%	0.334%	0.373%	0.090%	0.294%	0.347%	0.377%	0.083%
35'000-45'000	0.468%	0.563%	0.641%	0.173%	0.459%	0.560%	0.642%	0.183%	0.483%	0.582%	0.665%	0.182%
45'000-55'000	0.884%	0.990%	1.082%	0.198%	0.888%	0.998%	1.086%	0.197%	0.892%	0.994%	1.081%	0.189%
55'000-65'000	1.285%	1.397%	1.500%	0.215%	1.285%	1.397%	1.499%	0.214%	1.284%	1.397%	1.499%	0.214%
65'000-75'000	1.701%	1.817%	1.924%	0.223%	1.693%	1.812%	1.928%	0.235%	1.710%	1.821%	1.930%	0.220%
75'000-85'000	2.137%	2.258%	2.371%	0.234%	2.135%	2.261%	2.376%	0.240%	2.139%	2.259%	2.371%	0.232%
85'000-100'000	2.666%	2.846%	3.048%	0.383%	2.661%	2.836%	3.042%	0.382%	2.648%	2.806%	3.005%	0.357%
100'000-140'000	3.748%	4.406%	5.111%	1.362%	3.729%	4.397%	5.097%	1.367%	3.695%	4.311%	5.039%	1.344%
>=140'000	6.501%	7.189%	8.223%	1.722%	6.505%	7.232%	8.429%	1.924%	6.550%	7.445%	8.682%	2.132%
Total	1.517%	2.548%	4.417%	2.899%	1.453%	2.398%	4.078%	2.625%	1.413%	2.239%	3.478%	2.066%

-: moins de 20 observations

Tableau 41: distribution du taux effectif moyen d'imposition des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale, en l'absence de déductions.

Classe de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.
<25'000	0.305%	0.365%	0.408%	0.103%	0.272%	0.346%	0.399%	0.126%	0.301%	0.363%	0.406%	0.105%
25'000-35'000	0.487%	0.520%	0.657%	0.170%	0.486%	0.520%	0.658%	0.171%	0.489%	0.521%	0.670%	0.181%
35'000-45'000	0.922%	1.029%	1.138%	0.217%	0.929%	1.037%	1.140%	0.211%	0.929%	1.033%	1.137%	0.208%
45'000-55'000	1.325%	1.407%	1.480%	0.155%	1.317%	1.393%	1.472%	0.155%	1.316%	1.394%	1.473%	0.157%
55'000-65'000	1.799%	1.985%	2.172%	0.372%	1.780%	1.960%	2.160%	0.380%	1.786%	1.972%	2.163%	0.377%
65'000-75'000	2.504%	2.644%	2.785%	0.282%	2.507%	2.644%	2.775%	0.268%	2.502%	2.638%	2.786%	0.283%
75'000-85'000	3.054%	3.224%	3.400%	0.346%	3.067%	3.238%	3.412%	0.345%	3.039%	3.227%	3.392%	0.353%
85'000-100'000	3.764%	3.942%	4.146%	0.381%	3.764%	3.955%	4.138%	0.374%	3.758%	3.921%	4.138%	0.380%
100'000-140'000	4.727%	5.146%	5.647%	0.920%	4.718%	5.133%	5.612%	0.894%	4.803%	5.141%	5.680%	0.877%
>=140'000	6.958%	7.723%	8.969%	2.011%	7.067%	7.903%	9.483%	2.416%	6.950%	8.009%	9.344%	2.394%
Total	0.547%	1.252%	2.104%	1.557%	0.470%	1.034%	1.506%	1.037%	0.521%	1.121%	1.676%	1.155%

Tableau 42: distribution du taux effectif moyen d'imposition des contribuables non mariés et sans enfants ou personnes à charge, en l'absence de déductions.

Classe de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.
<25'000	0.000%	0.000%	0.116%	0.116%	-	-	-	-	-	-	-	-
25'000-35'000	0.091%	0.170%	0.235%	0.145%	0.097%	0.164%	0.225%	0.128%	0.000%	0.132%	0.220%	0.220%
35'000-45'000	0.182%	0.305%	0.373%	0.191%	0.182%	0.291%	0.356%	0.173%	0.172%	0.286%	0.355%	0.182%
45'000-55'000	0.202%	0.369%	0.624%	0.422%	0.247%	0.364%	0.566%	0.319%	0.256%	0.390%	0.533%	0.277%
55'000-65'000	0.236%	0.421%	0.922%	0.686%	0.294%	0.502%	0.802%	0.508%	0.334%	0.538%	0.786%	0.451%
65'000-75'000	0.298%	0.521%	0.896%	0.598%	0.379%	0.671%	0.952%	0.573%	0.500%	0.761%	1.000%	0.500%
75'000-85'000	0.413%	0.655%	0.987%	0.574%	0.502%	0.814%	1.142%	0.640%	0.594%	0.862%	1.181%	0.587%
85'000-100'000	0.574%	0.842%	1.145%	0.571%	0.576%	0.993%	1.407%	0.831%	0.725%	1.122%	1.518%	0.794%
100'000-140'000	0.867%	1.257%	1.723%	0.856%	0.828%	1.330%	1.941%	1.113%	0.997%	1.526%	2.112%	1.115%
>=140'000	1.778%	2.868%	4.564%	2.786%	1.653%	2.851%	4.576%	2.923%	2.091%	3.632%	5.378%	3.287%
Total	0.372%	0.796%	1.429%	1.057%	0.362%	0.795%	1.410%	1.047%	0.427%	0.824%	1.406%	0.979%

-: moins de 20 observations

Tableau 43: distribution du taux effectif moyen d'imposition des contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale, prenant en compte les déductions.

Classe de revenus bruts	Berne				Fribourg				Glaris			
	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.	1er quartile	médiane	3ème quartile	dist. interquart.
<25'000	0.000%	0.217%	0.306%	0.306%	0.000%	0.226%	0.299%	0.299%	0.000%	0.236%	0.305%	0.305%
25'000-35'000	0.267%	0.368%	0.441%	0.174%	0.330%	0.392%	0.441%	0.111%	0.343%	0.394%	0.438%	0.095%
35'000-45'000	0.342%	0.415%	0.701%	0.358%	0.430%	0.617%	0.778%	0.348%	0.457%	0.654%	0.790%	0.332%
45'000-55'000	0.551%	0.686%	0.842%	0.291%	0.739%	0.940%	1.111%	0.372%	0.820%	0.999%	1.125%	0.306%
55'000-65'000	0.778%	0.917%	1.050%	0.273%	0.917%	1.183%	1.382%	0.466%	1.000%	1.238%	1.401%	0.401%
65'000-75'000	0.944%	1.119%	1.354%	0.410%	0.987%	1.487%	1.968%	0.981%	1.044%	1.460%	1.939%	0.894%
75'000-85'000	1.115%	1.532%	1.860%	0.745%	1.028%	1.862%	2.427%	1.398%	1.267%	1.958%	2.319%	1.052%
85'000-100'000	1.477%	1.992%	2.368%	0.891%	1.116%	2.093%	2.870%	1.754%	1.488%	2.266%	2.867%	1.379%
100'000-140'000	1.927%	2.746%	3.585%	1.658%	1.596%	2.711%	3.754%	2.158%	1.887%	3.157%	3.885%	1.998%
>=140'000	3.151%	4.942%	7.032%	3.881%	2.052%	4.212%	6.459%	4.408%	3.008%	5.433%	7.078%	4.071%
Total	0.325%	0.564%	0.994%	0.669%	0.313%	0.519%	0.990%	0.677%	0.362%	0.653%	1.086%	0.724%

Tableau 44: distribution du taux effectif moyen d'imposition des contribuables non mariés et sans enfants ou personnes à charge, prenant en compte les déductions.

Classe de revenus bruts	Contribuables mariés ou en famille monoparentale			Contribuables non mariés et sans enfants ou personnes à charge		
	Berne	Fribourg	Glaris	Berne	Fribourg	Glaris
<25'000	0.000%	-	-	59.420%	65.389%	65.015%
25'000-35'000	49.569%	48.943%	38.104%	70.735%	75.455%	75.677%
35'000-45'000	54.129%	51.944%	49.235%	40.349%	59.551%	63.354%
45'000-55'000	37.299%	36.495%	39.239%	48.734%	67.468%	71.667%
55'000-65'000	30.103%	35.932%	38.486%	46.195%	60.333%	62.771%
65'000-75'000	28.678%	37.028%	41.773%	42.307%	56.239%	55.354%
75'000-85'000	29.005%	36.010%	38.163%	47.518%	57.507%	60.683%
85'000-100'000	29.572%	35.023%	39.972%	50.523%	52.925%	57.783%
100'000-140'000	28.524%	30.248%	35.400%	53.366%	52.816%	61.408%
>=140'000	39.898%	39.416%	48.788%	63.990%	53.303%	67.835%
Total	31.262%	33.138%	36.796%	45.095%	50.171%	58.271%

-: moins de 20 observations

Tableau 45: rapport entre le taux effectif moyen d'imposition en l'absence de déductions et le taux effectif moyen d'imposition prenant en compte les déductions (rapport des valeurs médianes).

9.2 Indice de progressivité de l'impôt

Nous pouvons comparer la courbe de Lorenz des revenus bruts (voir la figure 5) avec la courbe de concentration de l'impôt (voir la figure 13) pour avoir une idée de la progressivité effective de l'impôt, qui tient compte de l'effet combiné des déductions et du barème fiscal actuel.

Si l'imposition est progressive, la courbe de concentration de l'impôt est en dessous de la courbe de Lorenz des revenus bruts (la part de l'impôt des contribuables "cumulés" est inférieure à la part de leurs revenus bruts). Dans le cas limite de l'imposition à un taux unique (taxation proportionnelle ou "flat tax"), la courbe de concentration de l'impôt se confond avec la courbe de Lorenz des revenus bruts.

Plus la courbe de concentration de l'impôt s'éloigne de la courbe de Lorenz des revenus bruts plus grande apparaît la progressivité de l'impôt. Mottu¹⁴ propose de prendre deux fois la valeur de l'aire située entre la courbe de Lorenz des revenus bruts et la courbe de concentration de l'impôt comme indice de progressivité de l'impôt.

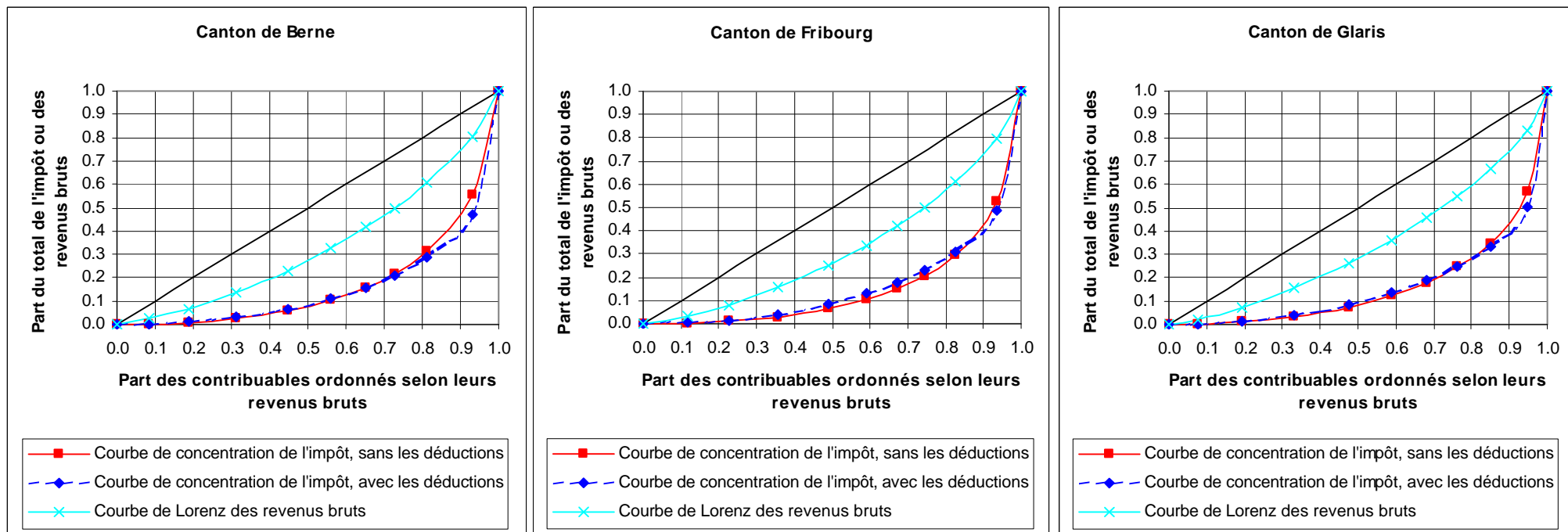
Nous représentons aux figures 16, 17 et 18 la courbe de Lorenz des revenus bruts et les courbes de concentration de l'impôt, avec ou sans les déductions, et nous reportons au tableau 46 les valeurs de l'indice proposé par Mottu. Les parts cumulées sont calculées aux limites de chaque classe de revenus.

Canton	Imposition avec les déductions	Imposition sans les déductions
Berne	0.345	0.328
Fribourg	0.322	0.348
Glaris	0.348	0.347

Tableau 46: indice de progressivité de l'impôt, avec ou sans les déductions.

Nous remarquons que l'impôt fédéral direct est fortement progressif (courbe de concentration de l'impôt nettement en dessous de la courbe de Lorenz des revenus). Les déductions augmentent la progressivité de l'impôt des contribuables aux hauts revenus (courbe de concentration de l'impôt avec les déductions en dessous de celle de l'impôt sans les déductions) et baissent celle des autres contribuables (courbe de concentration de l'impôt avec les déductions au-dessus de celle de l'impôt sans les déductions), ce qui fait que globalement, l'indice de la progressivité de l'impôt est peu affecté par les déductions: elle augmente légèrement dans le canton de Berne, diminue légèrement dans le canton de Fribourg et est quasiment inchangée dans le canton de Glaris.

¹⁴ Voir Eric Mottu (1997), Progressivité de l'impôt fédéral direct et de la TVA en Suisse, Revue suisse d'Economie politique et de Statistique



Figures 16, 17 et 18: courbes de Lorenz des revenus bruts et courbes de concentration de l'impôt, avec ou sans les déductions.

Annexe A: taux statutaire moyen d'imposition

Nous représentons, à la figure 16, le taux statutaire moyen d'imposition en fonction des revenus imposables durant les années fiscales 1995/96. Ce taux s'exprime comme le rapport entre l'impôt et les revenus imposables et se calcule à partir du barème d'imposition en vigueur.

Nous voyons qu'il s'élève rapidement entre les revenus imposables de 23'300 francs (minima donnant un paiement d'impôt) et les revenus imposables de 110'000 francs pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale (augmentation du taux de 0.107% à 4.014%) et des revenus imposables de 14'000 francs (minima donnant un paiement d'impôt) aux revenus imposables de 100'000 francs pour les autres contribuables: (augmentation du taux de 0.182% à 4.394%). Il progresse ensuite plus lentement, pour atteindre le taux maximum de 11.5% aux revenus imposables de 659'000 francs pour les contribuables mariés ou vivant en famille monoparentale et de 556'400 francs pour les autres contribuables.

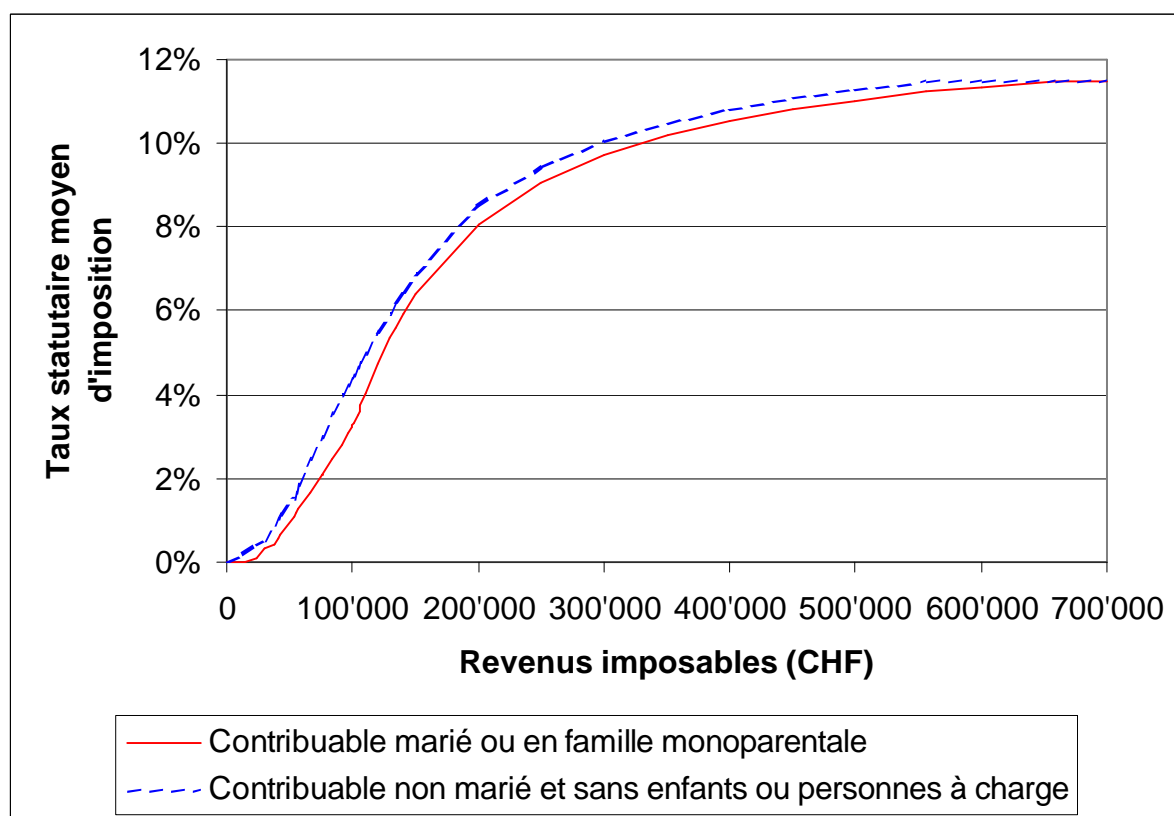


Figure 16: taux statutaire moyen d'imposition par rapport aux revenus imposables (années fiscales 1995/96).

Annexe B: taux effectif moyen d'imposition

Le taux effectif moyen d'imposition d'un contribuable est le rapport entre l'impôt qu'il doit payer et ses revenus bruts. Nous reproduisons, à la figure 17, la fonction de répartition empirique du taux effectif moyen d'imposition dans le canton de Berne, d'une part avec l'ensemble des déductions en vigueur, d'autre part en supposant qu'aucune déduction n'est accordée et que le barème actuel d'imposition est toujours en application.

La fonction de répartition empirique du taux effectif moyen d'imposition est la fonction qui associe à un taux a la proportion $F(a)$ de contribuables au taux effectif moyen d'imposition inférieur ou égal à cette valeur.

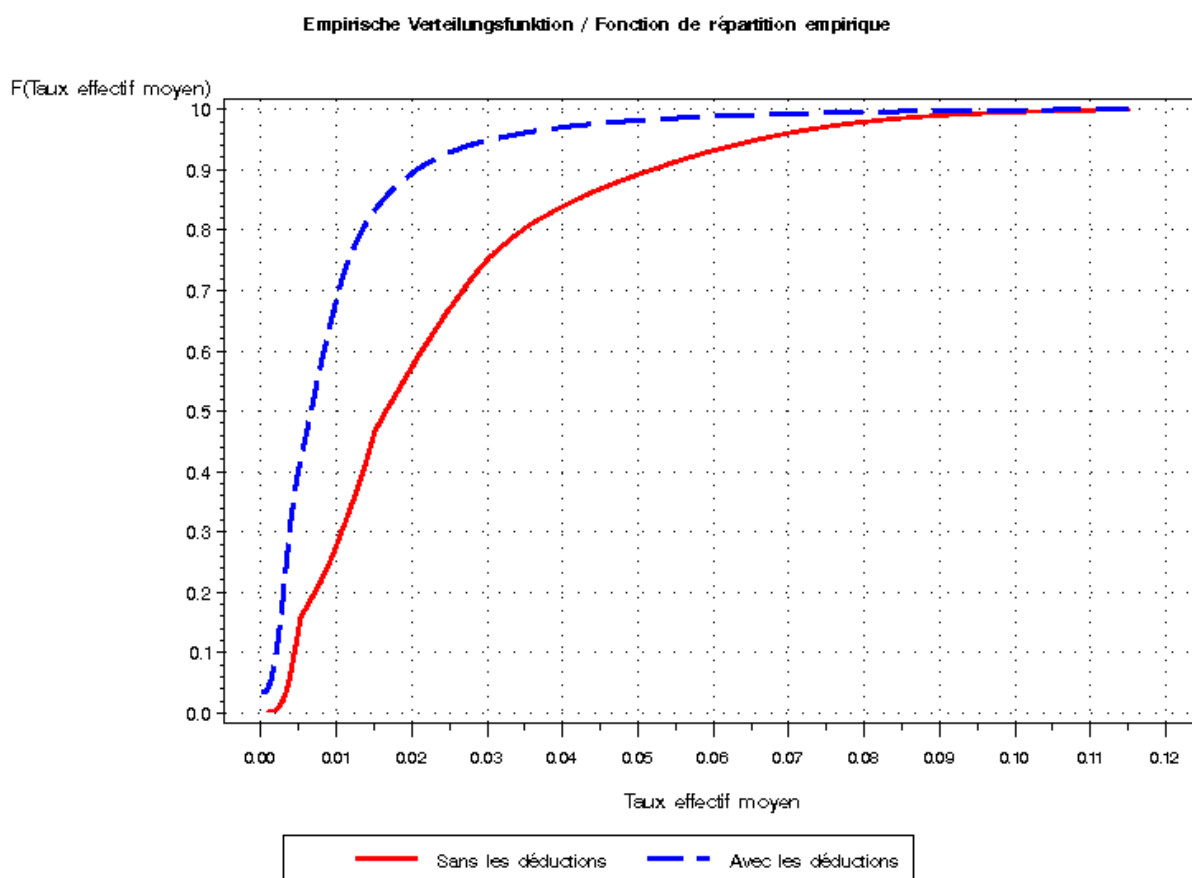


Figure 17: fonction de répartition empirique du taux effectif moyen d'imposition, avec ou sans les déductions, dans le canton de Berne.

Le taux effectif moyen maximum est de 11.5%. Dans le canton de Berne, 90% des contribuables ont actuellement un taux effectif moyen situé entre 0% et 2.1%. Si les déductions n'étaient plus accordées, ce taux se situerait entre 0% et 5.2% pour 90% des contribuables de ce canton (à barème d'imposition inchangé).